

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité



Electricity Sector Regulatory Agency

RAPPORT D'ACTIVITES

DE L'EXERCICE 2012

SOMMAIRE

RESUME.....	4
I. CONTEXTE	5
II. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ARSEL.....	6
III. INTRODUCTION.....	7
IV. REGULATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	8
1. La viabilité économique et financière du secteur.....	8
2. Les audits de la centrale thermique de DIBAMBA.....	8
3. Les audits de la centrale à gaz de Kribi.....	Erreur ! Signet non défini.
4. La régulation tarifaire.....	9
5. Le développement du modèle de régulation du secteur de l'électricité.....	12
6. La tarification des droits d'eau.....	12
7. La promotion de la concurrence.....	13
V. REGULATION JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	14
1. La protection des droits et des intérêts des consommateurs.....	14
2. L'élaboration des projets de textes d'application de la loi régissant le secteur de l'électricité.....	17
3. La nouvelle loi régissant le secteur de l'électricité.....	17
4. L'attribution des titres.....	18
5. Les textes internationaux.....	18
6. La relecture du contrat de concession entre l'Etat et AES Corp.....	18
7. Le règlement de service.....	20
8. L'application des sanctions prévues par la loi	20
7. l'arbitrage des différends.....	21
VI. LA REGULATION TECHNIQUE	22
1. Contrôle technique et qualité de service fourni par AES-SONEL.....	22
1.1. Enquête de satisfaction auprès de 10.000 abonnés AES-SONEL.....	22
1.2. Mission de contrôle dans les centrales thermiques isolées de AES-SONEL.....	28
1.3. Calcul des incitations contractuelles (pénalités) pour énergie non fournie par AES-SONEL aux consommateurs de 2007 à 2011.....	4635
1.4. Préparation de l'étiage 2013 dans le réseau interconnecté sud (RIS).....	36

2.	L'accroissement de l'offre d'énergie électrique.....	39
1.1.	Les producteurs indépendants.....	39
1.2.	L'efficacité énergétique.....	46
1.3.	La cartographie énergétique	46
3.	Le suivi des projets du secteur.....	47
3.1.	Le financement des projets	47
3.2.	Le projet ERD-RUMPI.....	47
3.3.	Le projet 5000 MW	50
3.4.	Les projets d'effacement et d'économie d'énergie (ENERGY POOL).....	50
3.5.	Le programme pilote sur les compteurs « intelligente » (smart grid).....	51
3.3.	Le projet INVESTELEC.....	53
3.4.	La matrice de suivi des projets.....	53
VII.	ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA REGULATION.....	56
1.	Communication institutionnelle	56
2.	Système d'information de régulation	59
3.	Les activités du call center.....	59
4.	Le suivi et l'évaluation des obligations contractuelles	60
5.	Les actions menées envers d'autres acteurs potentiels du secteur.....	60
5.1.	Les promoteurs et porteurs des projets	60
5.2.	Le répertoire des experts et de métiers du secteur.....	61
VIII.	LES MISSIONS SPÉCIALES	62
1.	Tour de l'électricité.....	62
2.	Travaux d'extension du siège actuel de l'ARSEL.....	63
IX.	COOPERATION	64
1.	African Forum for Utility Regulators (AFUR).....	64
2.	Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité (FISUEL)	64
3.	Institutions de financement.....	65
3.1.	USAID	65
3.2.	Union Européen.....	65
3.3.	Banque Mondiale	65

X. ADMINISTRATION INTERNE	Erreur ! Signet non défini.	66
1. Réunions de coordination		66
2. Comités stratégiques.....		66
3. Réunions mensuelles avec le personnel d'exécution		66
4. Service du courrier.....		67
5. Informatique et documentation.....		67
6. Gestion des ressources humaines.....		69
7. Affaires générales		69
7.1. Manuel des procédures administratives financières et comptable.....		70
7.2. Gestion du matériel		71
7.3. Gestion du budget.....		71
7.4. Assurances		74
7.5. Activités sociales		75
XI. VISION DU REGULATEUR SUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE.....		77
a. Amélioration des relations entre les opérateurs et l'Etat.....		79
c. Amélioration de l'opérationnalité du régulateur	Erreur ! Signet non défini.	79
XII. CONCLUSION.....		83
XIII. ANNEXES.....		84
1. Rapport annuel PDSN.....		85

RESUME

Ce rapport d'activités de l'année 2012 s'inscrit dans la volonté affichée par l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité depuis 2010, de rendre compte de ses activités en détail et sous forme d'un document de référence. L'objectif poursuivi est la mise en place d'une régulation transparente et efficace du secteur de l'électricité.

Au-delà de l'objectif sus évoqué, l'ARSEL tient également à asseoir une régulation de référence au sein de la sous-région de l'Afrique Centrale. A titre d'illustration, l'organisation du FINELEC devient un rendez vous international régulier dans notre pays. Raison pour laquelle, pour mieux coller l'ambition de l'Agence à la réalité, les thèmes développés dans le présent rapport sont bâtis autour des cœurs de métiers de la régulation à savoir (i) la régulation économique et financière notamment pour toutes les activités concourant à la détermination des tarifs d'électricité, (ii) la régulation juridique et règlementaire pour les aspects visant entre autres les opérateurs et la protection des intérêts des consommateurs, (iii) la régulation technique quant à elle traite des thématiques sur l'amélioration de l'offre d'électricité en qualité et en quantité, et des options technologiques associées. Le rapport aborde des activités transversales à la régulation ou « régulation transversale », il s'agit notamment du système d'information essentiel pour maîtriser le phénomène d'asymétrie d'informations entre le régulateur et les opérateurs, et de la communication qui met à jour la transparence dans les activités de l'ARSEL.

En interne, l'ARSEL s'est appropriée une nouvelle dynamique professionnelle. Ainsi, sur le plan organisationnel, tous les postes vacants de l'organigramme ont été pourvus afin d'assurer l'entière opérationnalité des structures de l'Agence. La notion de « référent technique » est aussi apparue, responsabilisant davantage chaque chef de projet au sein de l'ARSEL. L'extension et l'aménagement des locaux de l'Agence, quant à elle, a permis d'améliorer le cadre de travail.

Sur le plan de la régulation proprement dite, les efforts croissants ont été menés, notamment, pour la maîtrise des tarifs d'électricité, l'accentuation du contrôle de la qualité de service, la protection des intérêts et droits des consommateurs, et l'accompagnement des promoteurs des projets et des opérateurs.

I. CONTEXTE

2012 est la première année d'application effective de la nouvelle loi N° 2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun.

La volonté et les engagements politiques ont été fortement exprimés. Pour preuve, Le Chef de l'Etat, dans son message de fin d'année 2011 à la nation disait : **« Mon autre priorité, vous le savez, est d'améliorer les conditions de vie de notre population qui ne sont pas toujours dignes d'un pays comme le nôtre. La relance de la croissance devrait nous donner sur ce plan des marges de manœuvres plus importantes. Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, du logement, de la sécurité sociale, de l'accès à l'électricité, à l'eau potable, soyez sûrs que les engagements que j'ai pris seront tenus dans toute la mesure du possible »**. Par ailleurs, lors de la cérémonie de pose de la première pierre du projet de barrage de Lom-Pangar il disait : **« Je vous disais aussi à NYABIZAN que les projets de MEMVE'ELE ou encore de MEKIN n'étaient qu'un début et qu'ils ouvraient une nouvelle ère de la production d'énergie dans notre pays. L'ère d'une énergie à moindre coût, abondante, stable, compétitive, renouvelable et moins polluante. Eh bien ! aujourd'hui à Lom Pangar nous en apportons la preuve. »**. Tout ceci démontre à suffisance la place de l'énergie électrique dans les Grandes Réalisations du septennat en cours.

Au-delà de cette volonté clairement exprimée au plus haut niveau de l'Etat, le contexte est marqué par la préparation à la relecture du contrat cadre de concession qui est resté une préoccupation constante.

Comme fausse note, on se rappellera, pour le déplorer, que le décollage du budget de l'année 2012 a connu des réelles difficultés du fait du non versement dans les délais règlementaires par AES-SONEL, de la principale ressource budgétaire de l'ARSEL qu'est la redevance de régulation.

II. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ARSEL

La Loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun énonce les missions de l'ARSEL ainsi qu'il suit :

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité.

A ce titre, elle a entre autres pour missions :

- de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires applicables au secteur de l'électricité, ainsi que des contrats de concession, de licence, d'autorisation et de toute autre forme de contrat adopté dans ce cadre ;
- de s'assurer que l'accès aux réseaux s'effectue dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;
- de veiller aux intérêts des consommateurs et d'assurer la protection de leurs droits pour ce qui est du prix, de la fourniture et de la qualité de l'énergie électrique ;
- de garantir une concurrence saine et loyale dans le secteur de l'électricité ;
- de mettre en œuvre, suivre et contrôler le système tarifaire établi dans le respect des méthodes et procédures fixées par l'Administration chargée de l'électricité ;
- d'octroyer les autorisations ;
- d'instruire les demande licences et de concession ;
- d'arbitrer les différends entre les opérateurs du secteur de l'électricité sur saisine des parties de contribuer à l'exercice de toute mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement pour le compte de l'Etat dans le secteur de l'électricité.

IV INTRODUCTION

Le présent document reste, comme les éditions précédentes, un compte rendu des activités de l'Agence tout au long de l'année 2012. Afin de faciliter la compréhension du lecteur, des photographies, des tableaux et graphiques ont été introduits plus qu'aux éditions précédentes. Comme c'était le cas avec les précédents rapports d'activités, le plan de rédaction est structuré autour des cœurs de métiers de la régulation, avec une inflexion sur les activités transversales à la régulation, et sans pourtant omettre les services d'appui à la régulation. Ainsi, le rapport comprend les parties ci-après :

- la régulation économique et financière ;
- la régulation juridique et réglementaire ;
- la régulation technique ;
- les activités transversales de la régulation;
- les activités et responsabilités en appui à la régulation.

Pour encadrer les parties sus-relevées, on retrouve les articulations habituelles du rapport que sont :

- un résumé suivi de sa traduction en langue anglaise (ABSTRACT) ;
- des éléments de contexte et le rappel des missions statutaires de l'ARSEL ;
- une conclusion mettant l'accent sur les perspectives et les recommandations ;
- des annexes composées de comptes, commentaires, analyses ou statistiques détaillées, etc.

III. REGULATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. La viabilité économique et financière du secteur

Dans l'optique et le souci de maîtriser les coûts de service, le Régulateur a poursuivi ses actions de contrôle et d'audit, à priori et à postériori des investissements et de certaines charges directes et indirectes des opérateurs et des projets du secteur de l'électricité. Les objectifs visés sont entre autres : (i) la promotion d'une saine concurrence par la détermination des coûts réels des projets et des investissements, (ii) le calcul et l'application d'un tarif juste et équitable ; et le cas échéant, (iii) l'évaluation objective des compensations éventuelles à payer.

Les actions jusqu'alors menées dans ce sens sont les audits de KPDC et de DPDC en phase de finalisation, lesquels ont été menés dans l'optique et le souci de maîtriser les coûts de service, notamment pour :

- les coûts de construction de la centrale à gaz de Kribi ;
- la séparation comptable par activité et la maîtrise de certaines charges de la société AES-SONEL ;
- la participation aux réceptions techniques des ouvrages concédés de la période 2007 à 2011 d'AES-SONEL.

Il y'a lieu de noter que tous ces autres projets obéissent au principe d'audit systématique établi par le Régulateur.

2. Les audits de la centrale thermique de DIBAMBA

Au cours de l'année 2011, l'ARSEL a commandé un audit des coûts de développement et de construction de cette centrale dont les résultats ont révélé un montant de 51 813 677 080 (Cinquante un milliards huit cent treize millions six cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt) FCFA, au lieu de 61 999 331 993 (Soixante un milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent trente un mille neuf cent quatre vingt treize) FCFA comme initialement annoncé par DPDC. Après ces audits de développement et de coûts de construction, l'ARSEL a prévu d'enchaîner avec l'audit des charges d'exploitation en vue de l'établissement du coût de service réel de ladite centrale. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2012, les TDR's en vue du recrutement d'un consultant pour l'audit des charges d'exploitation de la Société AES SONEL ont été élaborés et finalisés.

Lors des travaux relatifs à la détermination des revenus requis d'AES-SONEL pour les années 2011 et 2012, les résultats obtenus des audits de DPDC ont ainsi conduit à la révision par le Régulateur, des montants de la charge des capacités relevant du « Tolling Agreement ». Aussi, les réajustements conséquents ont-ils été suggérés au Gouvernement.

3. Les audits de la centrale à gaz de KRIBI

Les audits du modèle financier, des coûts de développement et de financement ainsi que l'assistance des experts juristes et de gestion des risques ont déterminé l'ARSEL à donner son avis de non objection pour la signature du « Power Purchase Agreement » (PPA), et son avis conforme pour la signature des licences.

Dans la même logique, l'ARSEL prévoit de réaliser un audit des coûts de développement et de construction de cette centrale (2ème phase) dès la fin des travaux. Ainsi, un état des diligences résiduelles a été établi afin de préparer sereinement l'audit. Le DAO est élaboré. Les TDR's pour l'audit des coûts de la « KRIBI Power Development Company » (KPDC) ont été élaborés. L'ARSEL a reçu le dossier tarifaire complet de AES-SONEL de l'année 2013 depuis fin Octobre 2012 et il est en cours d'examen. Ce dossier comprend le plan d'affaires, la projection de la demande et des besoins en capacité pour la période 2013-2022, et un dossier de simulation des tarifs pour l'année 2013.

4. La régulation tarifaire

L'année 2012 est charnière pour la régulation tarifaire concernant la concession de AES-SONEL, car elle marque la fin effective de l'application des termes de l'accord tarifaire de 2010¹ et le début du mode tarifaire par le contrôle des revenus. Pour l'étude de l'impact des contreperformances de AES-SONEL sur le tarif d'électricité, le dossier est à relancer et malgré l'achat du DAO par trois cabinets, aucune offre n'a été déposée. C'est à cet effet qu'au cours de cette année, à travers les services d'un consultant international et en présence des intervenants du secteur de l'électricité, l'ARSEL a validé le rapport d'étude des documents de la troisième période quinquennale de la société AES-SONEL. Ainsi, au sortir des travaux, la méthodologie d'implémentation de la détermination des tarifs d'électricité au coût de service a été adoptée. Pour cela, il a été procédé à l'élaboration d'une réglementation et d'une tarification de l'accès des tiers aux réseaux de transport et de distribution pour les services d'électricité au Cameroun. Cette étude est en instance au niveau de la Banque Mondiale et devrait être relancée en 2013.

Dans la même logique, les revenus requis des années 2011 et 2012 de AES-SONEL ont été déterminés, bien qu'assortis des réserves du Régulateur, lesquelles ont été transmises au Gouvernement. L'ARSEL a reçu les orientations de ce dernier pour finaliser le calcul des tarifs de l'année 2012 et notamment:

- d'arrêter les montants des revenus requis pour les années 2011 et 2012 de AES-SONEL ;
- de publier la grille tarifaire de l'année 2012 pour les consommateurs BT et MT ;
- de vérifier le calcul de la compensation versée par le Gouvernement à AES-SONEL au cours de l'année 2011.

¹ Voir Rapport d'activités de l'année 2011.

Par ailleurs, dans le souci de s'assurer une bonne maîtrise des tarifs d'électricité ainsi qu'une appropriation partagée de la régulation tarifaire, un groupe de travail permanent regroupant outre ses experts, les représentants des ministères en charge de l'Energie, du Commerce, de l'Industrie et des Finances a été institué par l'ARSEL.

La longue procédure de révision des tarifs d'électricité débutée en 2010 a connu un aboutissement le 28 mai 2012 avec la décision de réajustement des tarifs d'électricité pour l'année 2012, d'où Il ressort l'analyse comparée par rapport au réajustement tarifaire comme suit:

CLIENTS BASSE TENSION (BT) :

a) usage domestique ou résidentiels

	Plages de consommations mensuelles	% abonnés	Tarifs 2008	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
1.	Consommations inférieures ou égales à 110 kWh	60,73%	50	50	50
2.	Consommations comprises entre 111 kWh et 400 kWh	34,24%	70	77	79
3.	Consommations comprises entre 401 et 800 kWh	3,46%	80	86	94
4.	Consommations comprises entre 801 et 2000 kWh	1,34%	85	95	99
5.	Consommations supérieures à 2000 kWh	0,22%	85	93	99

b) Autres usage ou non résidentiels

	Plages de consommations mensuelles	% abonnés	Tarifs 2008	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
1.	Consommations inférieures ou égales à 110 kWh	33%	75	84	84
2.	Consommations comprises entre 111 kWh et 400 kWh	40%	80	90	92
3.	Consommations comprises entre 401 et 1000 kWh	16%	85	94	99
4.	Consommations supérieures à 1000 kWh	11%	92	99	99

c) Entretien et Renouvellement des compteurs et disjoncteurs

Les différents frais d'entretien et de renouvellement des compteurs et disjoncteurs sont supprimés.

d) Eclairage Publique

	Tarif 2008	Tarif actuel	Nouveau tarif
Tarif	55	60	66

Clients Moyenne Tension (MT) :

Le tarif est composé de deux termes qui s'ajoutent :

- une prime fixe mensuelle **de 3700 FCFA par kW** de puissance souscrite ;
- un tarif proportionnel par kWh consommé, qui est fonction du nombre d'heures d'utilisation mensuelle de la puissance souscrite et de la période d'utilisation.

a) Régime général < 1 MW

Tarif proportionnel par kWh consommé :

Nombre d'heures	% abonnés	Tarifs 2008		Tarifs actuels		Nouveaux tarifs	
		23h et 18h	18h et 23h	23h et 18h	18h et 23h	23h et 18h	18h et 23h
De 0 à 200 heures	53%	52	70	55	70	70	85
De 201 à 400 heures	36%	50	70	53	70	65	85
Au-delà de 400 heures	11%	48	70	51	70	60	85

b) Régime général ≥ 1 MW pour les clients n'exerçant pas leur éligibilité au Régime des Grands Comptes

Tarif proportionnel par kWh consommé :

Nombre d'heures	% abonnés	Tarifs 2008		Tarifs actuels		Nouveaux tarifs	
		23h et 18h	18h et 23h	23h et 18h	18h et 23 h	23h et 18h	18h et 23h
De 0 à 200 heures	25%	52	70	48	70	70	85
De 201 à 400 heures	36%	50	70	45	70	65	85
Au-delà de 400 heures	39%	48	70	40	70	60	85

c) Régime des points francs

Tarif proportionnel par kWh consommé :

Nombre d'heures	% abonnés	Tarifs 2008		Tarifs actuels		Nouveaux tarifs	
		23h et 18h	18h et 23 h	23h et 18h	18h et 23h	18h et 23h	23h et 18h
De 0 à 200	74%	40	70	48	70		

heures						70	85
De 201 à 400 heures	15%	35	70	45	70	65	85
Au-delà de 400 heures	11%	30	70	40	70	60	85

En sus, l'ARSEL a organisé une communication sur les médias pour expliquer les objectifs et la méthodologie du réajustement tarifaire. Nonobstant tout ce qui précède, une étude d'optimisation de la formule tarifaire a été confiée à un consultant.

5. Le développement du modèle de régulation du secteur de l'électricité

La complexification du secteur de l'électricité avec entre autres : l'avènement de nouveaux opérateurs, de nombreux projets structurants et la mise en place prochaine du gestionnaire du réseau de transport, requiert un contrôle efficace de l'ensemble des activités.

Pour le Régulateur, l'objectif du modèle est de renforcer ses capacités dans la détermination des tarifs d'électricité justes et équitables, en adéquation avec la juste rémunération des investissements et l'amélioration de la qualité de service.

C'est dans ce sens que le Régulateur s'est engagé dans le développement d'un modèle de régulation, en complément de l'élaboration de la première édition de son « Manuel des Procédures Techniques de Régulation de l'Electricité ». Les termes de référence ont été élaborés. La sélection du consultant qui accompagnera l'ARSEL dans le développement dudit modèle est en attente de la stabilisation de la formule du contrôle des revenus qui se fera pendant la relecture des contrats AES SONEL. Pour tout dire, c'est lorsque tout ceci sera fait que le modèle se mettra définitivement en place.

6. La tarification des droits d'eau

L'ARSEL a participé aux travaux du comité technique mis en place par EDC pour finaliser l'évaluation du taux de redevance d'eau à partir du projet de LOM PANGAR. Il est rappelé que les résultats de l'étude sur la gestion intégrée des barrages réservoirs du bassin de la Sanaga dans le contexte du projet hydroélectrique de LOM PANGAR- phase 1 - suggèrent qu'en cas d'application par le Gouvernement d'une redevance aux utilisateurs majeurs des eaux, qu'il soit trouvé un compromis qui respecterait :

- un partage équitable de la valeur économique de l'eau entre l'Etat et l'utilisateur ;
- une disposition financière qui permette à l'Etat de récupérer son investissement dans le projet LOM PANGAR ;
- un niveau de charge due aux utilisateurs garantissant leur profitabilité.

L'application d'une redevance de l'eau relevant des prérogatives de l'Etat, l'ARSEL conseille à cet effet la définition et le respect des règles de l'équilibre économique et financier du secteur qui accompagneront cette orientation stratégique.

L'ARSEL a participé au sein du comité chargé d'élaborer un projet d'arrêté conjoint fixant le taux, les modalités de la redevance relative au stockage d'eau pour la production de l'électricité sur le bassin de la Sanaga. Aussi, son apport a été déterminant sur la définition des variables et leur paramétrage dans la formule de calcul du taux de la redevance. Ledit arrêté a été finalisé et signé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

7. La promotion de la concurrence

Le développement du marché de l'électricité et la promotion de la concurrence se trouvent toujours dans la phase de mise en place des prérequis que sont :

- l'audit de la comptabilité séparée d'AES-SONEL, il a fait l'objet d'un marché et un adjudicataire a été choisi;
- la mise en place du Gestionnaire des Réseaux de Transport et des flux d'énergie transportée dont le projet de texte a été transmis à la hiérarchie pour signature. Il s'agit du Décret portant création de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
- la réglementation de l'accès des tiers aux réseaux de transport qui sera élaborée après la mise en place du gestionnaire des réseaux de transport. Notons à ce jour que le GRT n'est pas encore mis en place.

IV. REGULATION JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

1. La protection des droits et des intérêts des consommateurs

En application des dispositions de l'alinéa 1^{er} de l'article 85 de la loi N°2011/022 du 14 Décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun qui dispose : **l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité peut être saisie dans le cadre d'une procédure de conciliation par toute personne physique ou morale, par toute organisation professionnelle ou association d'Usagers, afin de régler les conflits entre les Usagers, d'une part, et les opérateurs d'autre part ;** l'ARSEL a, par le truchement de sa Commission de conciliation, tenu dix-sept (17) séances de conciliation au cours de l'année 2012.

Au cours de ces dix-sept séances dont onze tenues à Yaoundé et six à Douala, quatre cent trente-sept (437) requêtes ont été examinées. Ces séances, auxquelles prenaient part certains Présidents des associations des consommateurs d'électricité aux noms de leurs membres et certains avocats, ont donné satisfaction aux parties, tant il est vrai qu'un « mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès ».

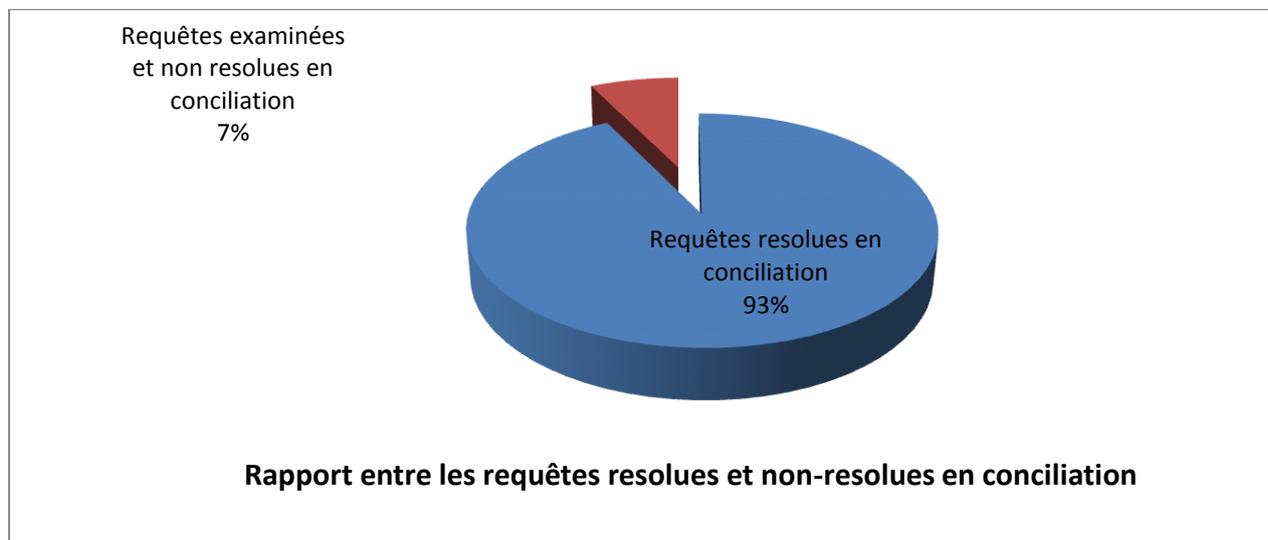
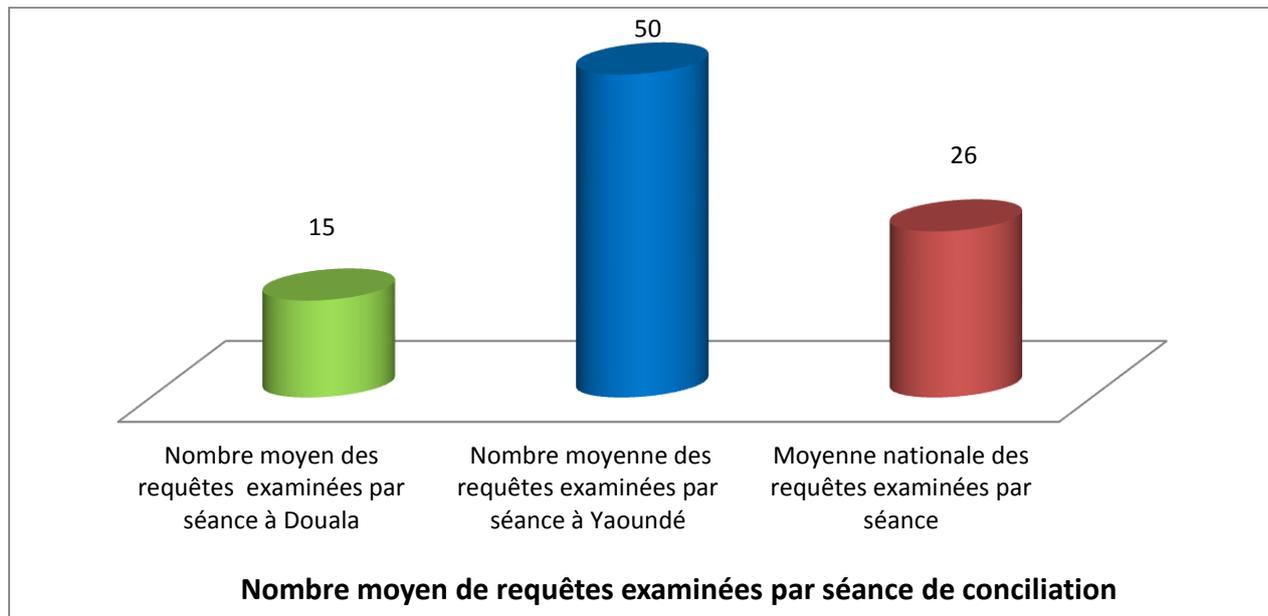
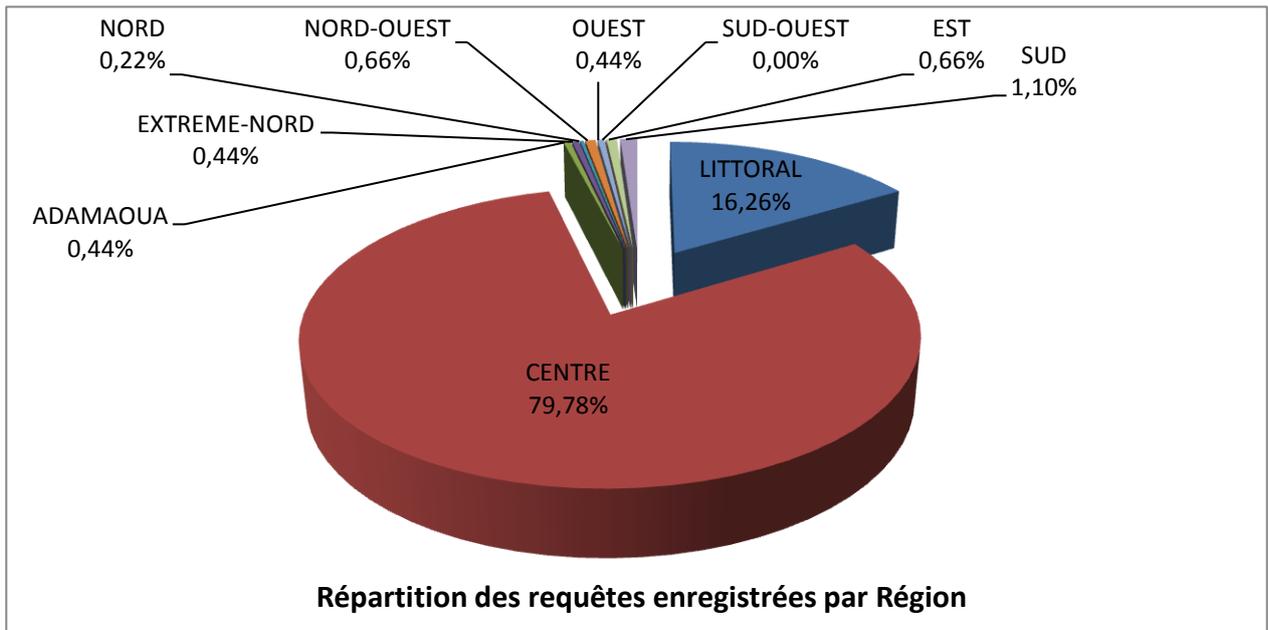
Les tableaux ci-dessous résument l'état des statistiques des requêtes de certains consommateurs d'électricité enregistrées et traitées durant l'exercice budgétaire 2012.

Tableau désagrégé des requêtes par Région (en nombre)

Région	Nombre de requêtes enregistrées
LITTORAL	74
CENTRE	363
ADAMAOUA	2
EXTREME-NORD	2
NORD	1
NORD-OUEST	3
OUEST	2
SUD-OUEST	0
EST	3
SUD	5
TOTAL	455

Tableau récapitulatif du traitement des requêtes (en nombre)

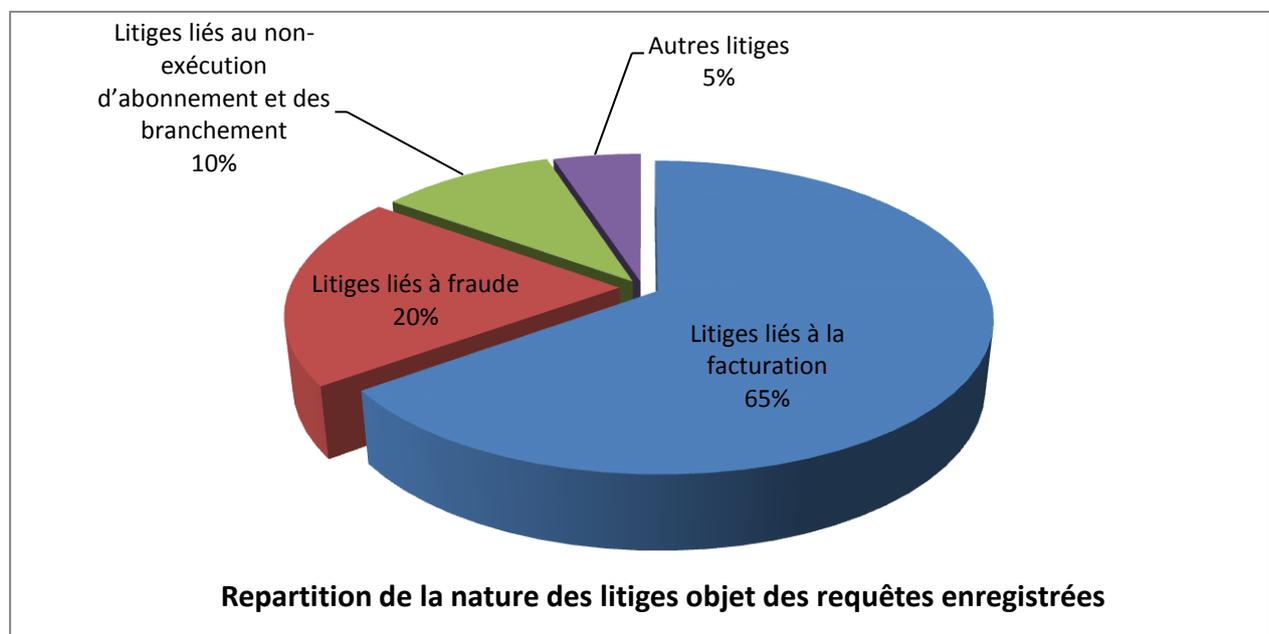
Requêtes examinées par téléphone	Requêtes examinées en séance de conciliation	Requêtes résolues en séance de conciliation	Nombre de séances de conciliation
18	437	403	17



Malgré le fait que la Ville de DOUALA ait plus d'abonnés de AES-SONEL que YAOUNDE, et que la majorité des clients «Basse Tension Professionnel » et « Moyenne Tension » y soient installés, les requêtes issues de DOUALA ne représentent qu'environ 16% des requêtes enregistrées à l'Agence, contre 80% pour la Ville de Yaoundé. Le nombre moyen de requêtes examinées par séance de conciliation à YAOUNDE est trois fois plus élevé que celui de DOUALA. Ceci signifie que la communication d'ARSEL vers les abonnés insatisfaits à DOUALA gagnerait à s'améliorer. Cette situation s'explique par le manque d'information sur les missions de l'Agence et notamment la rareté de la conciliation en dehors de la Ville de YAOUNDE.

L'insuffisance des ressources actuelles de l'Agence ne lui permet pas de créer des démembrements dans les Régions ou d'engager des véritables campagnes de communication et d'information sur l'étendue du territoire. Le taux de résolution des requêtes examinées en conciliation est assez élevé (93%) ce qui est indicateur, non-seulement de bonne performance des équipes en charge de cette tâche à l'ARSEL, mais aussi une confirmation du bien-fondé de la conciliation du point de vue des parties concernées. Il convient de signaler que, parmi les 7% des requêtes en instance, la majorité nécessitent des descentes sur le terrain pour enquêtes complémentaires, ce qui n'est pas toujours systématique en raison des ressources limitées de l'Agence.

De plus, l'Opérateur AES-SONEL peine à mettre en exécution toutes les résolutions de la Commission de Conciliation, dans la mesure où il ne dispose pas en son sein d'une unité consacrée à cette tâche. Toutefois, une amélioration est envisagée pour l'année 2013, la société AES-SONEL ayant donné son accord quant à la mise en place d'un tel organe.



Parmi les requêtes enregistrées à l'Agence, les litiges liés à la facturation en représentent 65%. Les enquêtes effectuées par les services techniques de l'Agence ont révélé que la fiabilité des appareils de comptage de AES-SONEL n'est pas garantie.

La campagne nationale d'étalonnage de ces appareils programmée par l'Agence en 2012 n'a pas eu lieu en raison de ses ressources limitées.

Par ailleurs, ce problème devrait être définitivement résolu à travers le projet de mise en place des réseaux et compteurs intelligents (notamment via des appareils à pré-paiement) actuellement en instruction à l'Agence, en collaboration avec de nombreux acteurs à l'instar du MINEE, du MINCOMMERCE, de EDC, de AER, de AES-SONEL, de ANOR, de ANTIC, etc.

2. L'élaboration des projets de textes d'application de la loi régissant le secteur de l'électricité

L'ARSEL a participé aux réunions du groupe de travail mis sur pied par le MINEE, à l'effet d'élaborer les projets de textes d'application de la loi régissant le Secteur de l'Electricité au Cameroun. Lesdits projets de textes ont été transmis aux Services du Premier Ministre. Il s'agit :

- du projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité ;
- du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence d'Electrification Rurale ;
- du projet de décret fixant le taux et les modalités de recouvrement et d'affectation de la redevance d'eau relative au stockage pour la production de l'électricité ;
- de l'arrêté fixant le taux et les modalités de la redevance d'eau relatives au stockage d'eau pour la production de l'électricité sur le bassin de la Sanaga ;
- du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de Développement du Secteur de l'électricité ;
- du projet de texte portant organisation et fonctionnement de la société de transport et de gestion du réseau de transport ;
- du projet des Statuts de la Société Nationale de Transport de l'Electricité, en abrégé « SONATREL » ;
- du projet de décret fixant les modalités de perception et de répartition des pénalités pour les infractions commises en matière d'électricité ;
- du projet de décret régissant les activités de l'électrification rurale ;
- de l'arrêté fixant les modalités de contrôle de conformité des installations électriques intérieures ;
- du projet de décret portant création et fonctionnement de l'Agence de Maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables.

3. La nouvelle loi régissant le secteur de l'électricité

Bien que la maxime rappelle que : « Nul n'est censé ignorer la loi », il convient de reconnaître pour qu'une loi soit connue du grand public, sa seule publication au journal officiel ne suffit pas. L'Agence a ainsi déjà rédigé les termes de référence en vue de recruter un consultant devant

l'accompagner dans la vulgarisation de la loi N°2011/022 du 14 Décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun dans le cadre d'un séminaire qu'elle organisera lorsque les textes d'application de cette loi seront disponibles.

4. Attribution des titres

Les actions menées dans le cadre de l'attribution des titres sont :

– *Les projets de contrats types*

Les projets de contrats types de concession et de licences élaborés par l'ARSEL sont en cours de validation au Ministère de l'Eau et de l'Energie. Aussi, il a été procédé à l'élaboration d'un contrat-type additionnel pour la distribution d'électricité en zone rurale. Ce document est en cours de validation à l'ARSEL et sera ensuite transmis au MINEE.

En outre, les TDR's pour le recrutement d'un Consultant devant accompagner l'ARSEL dans la rédaction des contrat-types restants, ont été élaborés et devraient être validés à l'ARSEL en 2013.

– *Procédures de traitement des dossiers*

Le manuel des Procédures Techniques de Régulation est en cours d'élaboration à l'ARSEL. Il inclura entre autres, le traitement des demandes de régimes.

5. Les textes internationaux

Du 15 janvier au 1er Février 2012, l'ARSEL a pris part à Brazzaville au Congo à la finalisation des projets de textes relatifs à la mise en place de l'organe régional de régulation de l'électricité.

6. La relecture du contrat de concession entre l'Etat et AES-corporation

Prévue pour être finalisée en fin d'année 2012, le projet de la relecture du contrat de concession entre l'Etat et AES-Corp. est resté au niveau des activités préparatoires jusqu'en fin d'année. C'est ainsi que des activités ci-après ont été menées:

- la reprise des activités du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique est effective depuis le mois de février 2012 ;
- Il a été procédé au lancement des appels d'offres de sept études requises dans le cadre de la relecture du Contrat cadre de Concession et de Licence (CCCL) entre l'Etat du Cameroun et AES corporation ;
- le projet de dossier d'appels d'offres pour le recrutement d'un consultant devant assister le Gouvernement lors des négociations a été élaboré par l'ARSEL et transmis au MINEE depuis le 28 février 2012 ;
- le déblocage de la première tranche des financements des études préalables a été effectué par le MINFI ;
- un nouveau chronogramme de la relecture a été transmis au Gouvernement par l'ARSEL.

Il a été envisagé le recrutement d'un cabinet devant accompagner le MINEE pendant les négociations lors de la relecture du contrat de concession de AES SONEL, mais l'appel d'offres a été déclaré infructueux. Quant à l'ARSEL, elle bénéficie de l'assistance du cabinet international NEXANT, grâce à un don de l'USAID. Dans le cadre de la relecture du Contrat de concession de AES SONEL, neuf (9) études ont été prévues notamment :

- l'étude de la séparation comptable de AES SONEL ;
- l'étude de l'actualisation du fichier des immobilisations ;
- l'étude de la structure tarifaire ;
- l'étude de l'exécution par AES SONEL du contrat de concession ;
- l'audit technique des installations ou des ouvrages de production, de transport, et de distribution d'AES SONEL ;
- l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de l'index des ENF ;
- l'évolution du périmètre de concession ;
- l'impact financier des contreperformances de AES SONEL sur la tarification de l'électricité ;
- le recrutement d'un consultant chargé d'accompagner le Gouvernement lors de la relecture.

Les négociations ont été lancées officiellement le 23 septembre 2012. La multinationale AES corp., partenaire stratégique de AES-SONEL, a cependant approché le MINEE pour s'impliquer de façon spécifique dans la relecture du contrat de concession du service public d'électricité au Cameroun.

- En ce qui concerne l'étude de séparation comptable de AES SONEL, le contrat a été signé, enregistré et l'ordre de service de démarrage signé et notifié. Le rapport provisoire a été transmis au MINEE. A ce jour, sa restitution qui était prévue le 06 Décembre 2012 n'a pas eu lieu ;
- pour l'étude de l'actualisation du fichier des immobilisations, la phase de prise d'inventaire sur le terrain a été faite ;
- quant à l'étude de la structure tarifaire, le rapport provisoire pour la structure tarifaire est en cours de validation ;
- pour le contrôle de l'exécution par AES SONEL du contrat de concession, la sélection du cabinet macro consulting a été effectuée, la demande de paiement des prestations en devise et d'exonération de paiement de TSR a été transmise au MINFI en Septembre 2012, en prélude à la finalisation du contrat avec le cabinet ; la réponse du MINFI reste encore attendue ;
- s'agissant de l'étude de l'audit technique des installations et des ouvrages de production, de transport et de distribution de AES SONEL, la procédure de sélection du consultant est du ressort du MINMAP ;
- l'audit des ventes d'énergie de AES SONEL pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 a été rendu nécessaire pour faciliter les discussions MINFI-AES SONEL au sujet des compensations entre les deux (02) organismes. Les TDR's d'une étude ont été élaborés depuis septembre et soumis au MINMAP pour une attribution en procédure d'urgence. Le processus de l'audit est toutefois contrarié par le silence du MINFI sur cette étude qui vise à lui permettre d'avoir une meilleure lisibilité sur ses subventions et compensations. Il est néanmoins à espérer que cet audit sera lancé dans les prochains jours ;

- quant à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de l'index des ENF, la procédure de sélection du cabinet INSERCO a été effectuée et le dossier transmis au MINEE pour signature du contrat ;
- sur l'évolution du périmètre de concession, la procédure de sélection du cabinet INSERCO a été effectuée et le dossier transmis au MINEE pour signature du contrat ;
- pour l'impact financier des contreperformances de AES SONEL sur les tarifs et le recrutement d'un consultant chargé d'accompagner le Gouvernement lors de la relecture, les dossiers ont été relancés et la procédure est maintenant du ressort du MINMAP. Après les deux (02) appels d'offre restés infructueux, la proposition d'un gré à gré avec un soumissionnaire identifié est en cours.

7. Le règlement de service

L'enquête de satisfaction de la qualité de service (technique et commercial) auprès de 10.000 abonnés de AES-SONEL a eu lieu du 04 au 10 Juin 2012. L'objectif général était de procéder au contrôle de l'état des relations commerciales et techniques entre AES SONEL et ses abonnés. Les résultats de cette enquête sont opposables à AES SONEL et constitueront une base de données pour le Régulateur qui devra s'en servir dans le cadre de ses missions.

Plus spécifiquement, l'ARSEL entendait :

- vérifier la réalisation des obligations contractuelles de AES SONEL en terme de dispositions pertinentes du Règlement du Service, notamment la qualité de la tension ;
- évaluer l'ampleur des interruptions de fourniture de l'énergie électrique sur les ménages et services divers ;
- évaluer l'impact des retards dans les demandes d'intervention sur le niveau de satisfaction des usagers de l'électricité.
- faire une enquête sur la remise des avoirs aux consommateurs ;
- identifier les fraudes diverses des parties ;
- sonder la perception des consommateurs au sujet des emplois des réviseurs des factures, des installateurs agréés, des contrôleurs des installations électriques et des négociants d'effacement ;
- vérifier que les nouvelles factures servies aux abonnés sont bilingues et faciles à lire.

L'équipe ARSEL s'est alors déployée dans les dix régions. Cette enquête a aussi été pour le régulateur l'occasion de distribuer aux enquêteurs le règlement de service et les numéros du Call Center. Cette enquête a donc aussi eu un rôle de vulgarisation du Règlement de service et du Call Center. A cet effet, les statistiques du Call center montrent une nette augmentation des appels provenant des régions desquelles on n'enregistrait généralement très peu voire aucun appel.

8. Application des sanctions prévues par la loi

Les missions d'évaluation des énergies non fournies n'ayant pas eu lieu au cours du premier trimestre, les sanctions liées au dépassement du seuil admis par le contrat de AES-SONEL ne peuvent être appliquées, les faits n'étant pas encore établis.

Les missions d'évaluation des énergies non fournies ont été effectuées du 09 au 16 Avril 2012.

9. Arbitrage des différends

En son article 86 alinéa 1^{er}, la loi N° 2011/022 du 14 Décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité donne compétence à l'Agence d'arbitrer les différends entre opérateurs du secteur de l'électricité.

A cet effet et en application de l'alinéa 2 de l'article sus-divisé, l'ARSEL a rédigé les termes de référence en vue du recrutement d'un consultant devant l'accompagner dans la mise en place d'une Commission d'Arbitrage, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit de l'Arbitrage.

Dans la même lancée, l'ARSEL a entrepris de renforcer les capacités de personnels sur les aspects techniques et tactiques d'une procédure d'arbitrage et sur l'initiation à la pratique de la médiation.

V. LA REGULATION TECHNIQUE

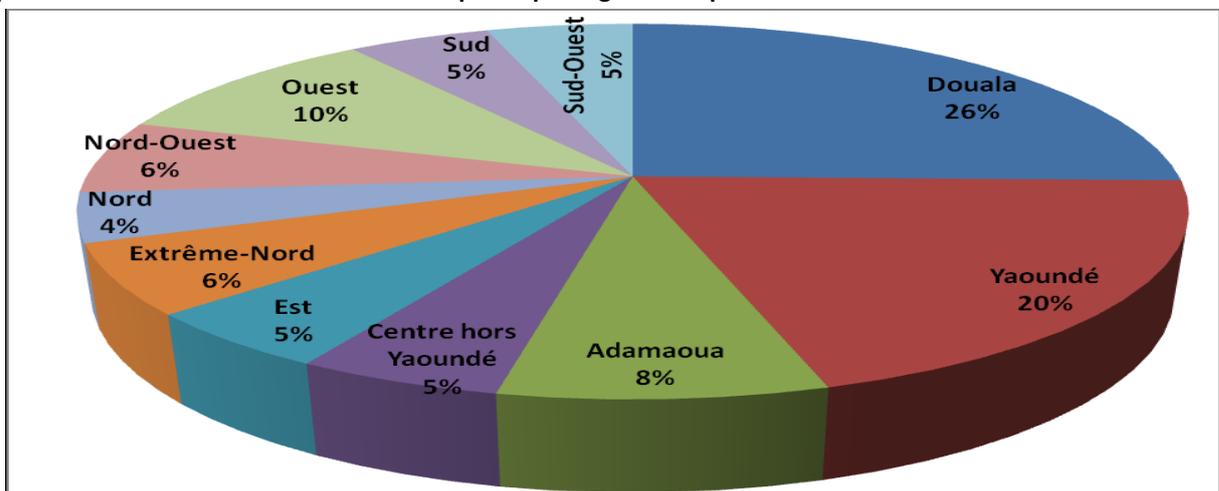
1. Contrôle technique et qualité de service fourni par AES-SONEL

1.1. Enquête de satisfaction auprès de 10.000 abonnés AES-SONEL

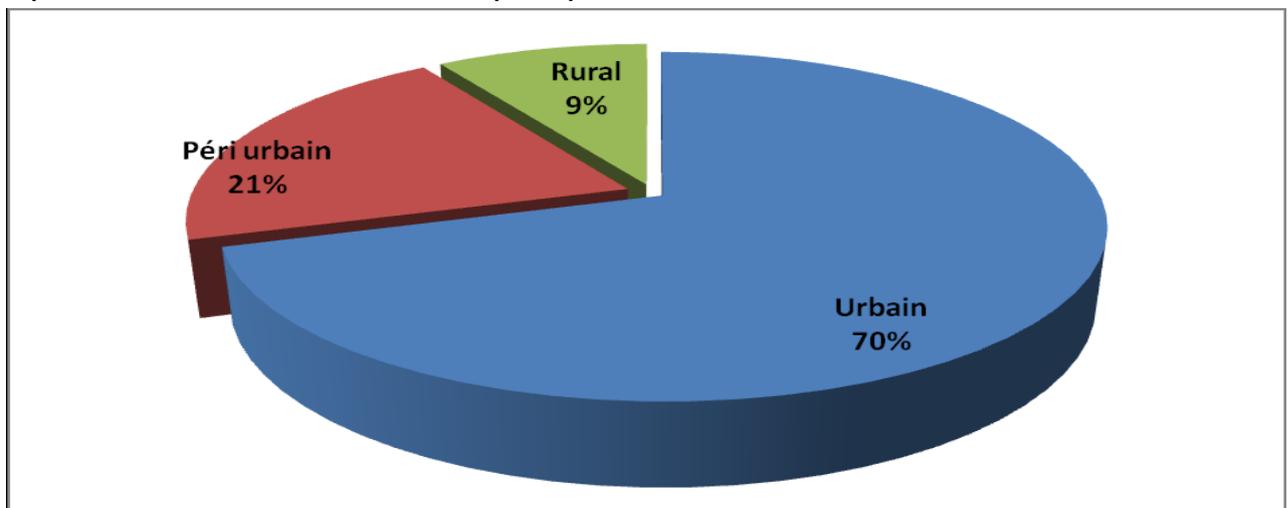
Objectifs de l'enquête

L'objectif était d'effectuer un contrôle technique et commercial des relations entre AES-SONEL et ses abonnés. Pour ce faire, l'enquête a été effectuée sur un échantillon de 10.000 abonnés à raison de 9.860 abonnés « Basse Tension » et 140 abonnés « Moyenne Tension », répartis proportionnellement sur l'étendue du territoire (urbain, périurbain et rural) ; ceux-ci ont été choisis parmi les près de 800.000 abonnés que compte AES-SONEL. Cette enquête a été conduite avec l'assistance technique de l'Institut National de la Statistique (INS).

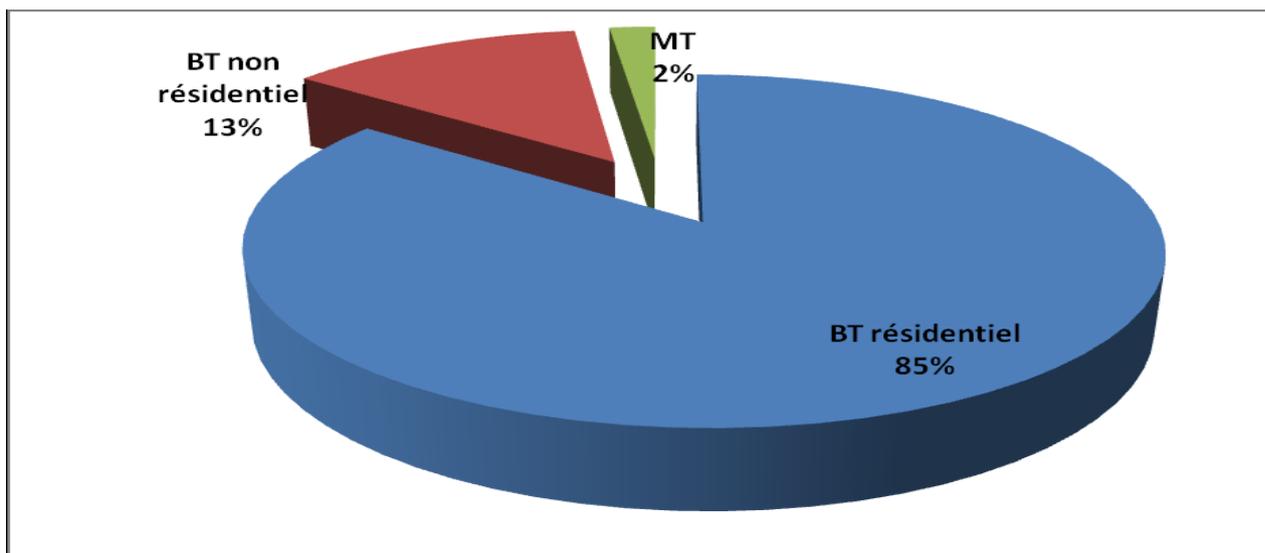
Répartition de l'échantillon des abonnés enquêtés par région d'enquête



Répartition de l'échantillon des abonnés enquêtés par milieu de résidence



Répartition de l'échantillon des abonnés enquêtés selon la nature du client



Conclusions et recommandations de l'enquête

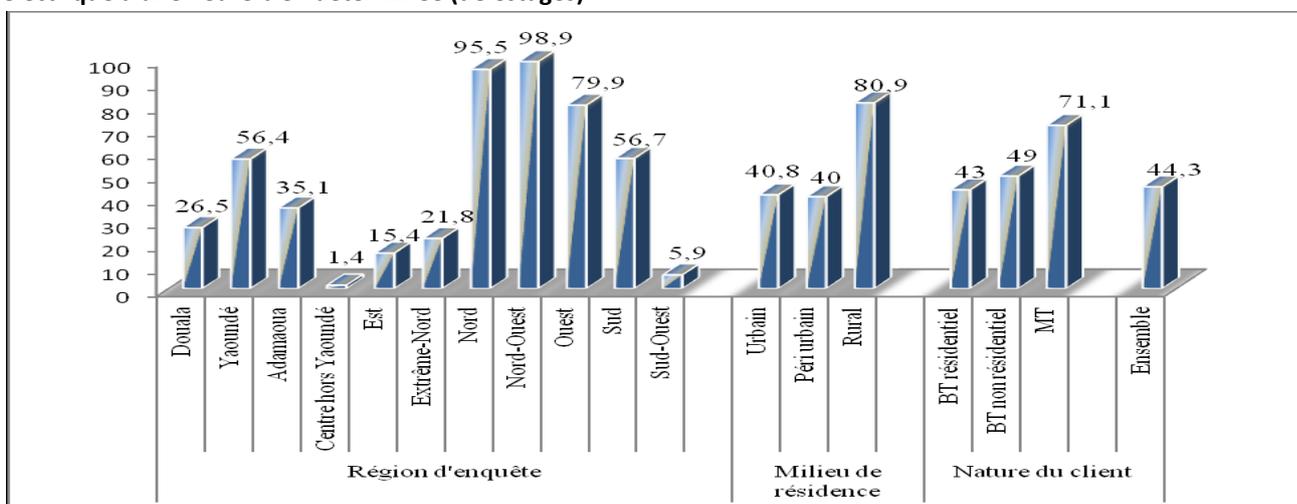
Du point de vue des abonnés et de manière générale, le service rendu par AES-SONEL est très loin d'être satisfaisant avec notamment des interruptions d'électricité qui se multiplient et restent longues. Les délais d'intervention en cas d'incident restent également longs, tandis que ceux de relevé et de remise de factures ne sont pas respectés. Plus de la moitié des abonnés souhaitent contrôler leur consommation.

Il est recommandé à AES-SONEL d'améliorer ses relations commerciales avec ses abonnés et de réviser sa nouvelle application informatique pour la gestion de la facturation CMS (Customer Management System), la version actuelle n'ayant pas résolu les problèmes liés à la facturation.

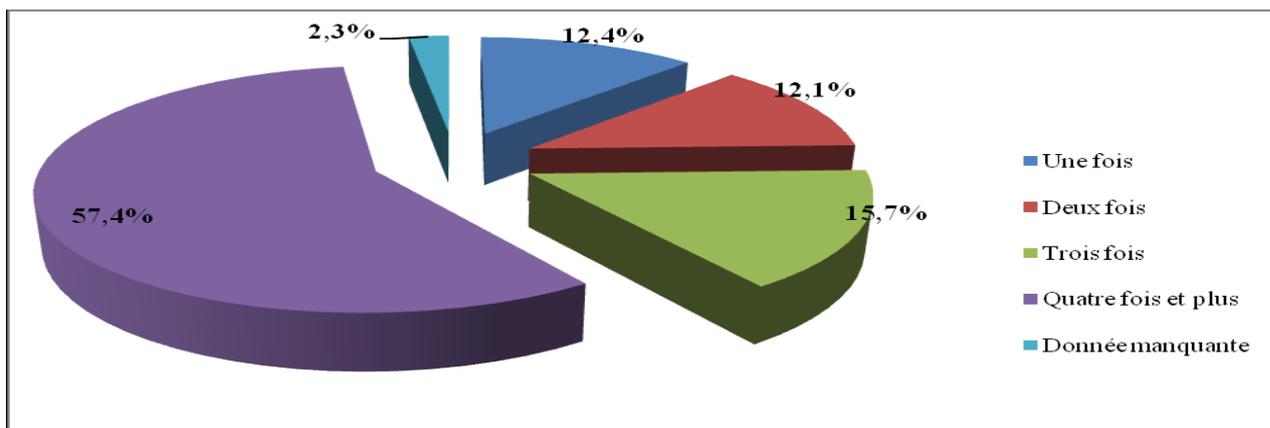
La mise en place du système à prépaiement devrait être accompagnée par une grande campagne de communication.

Détail de quelques résultats de l'enquête

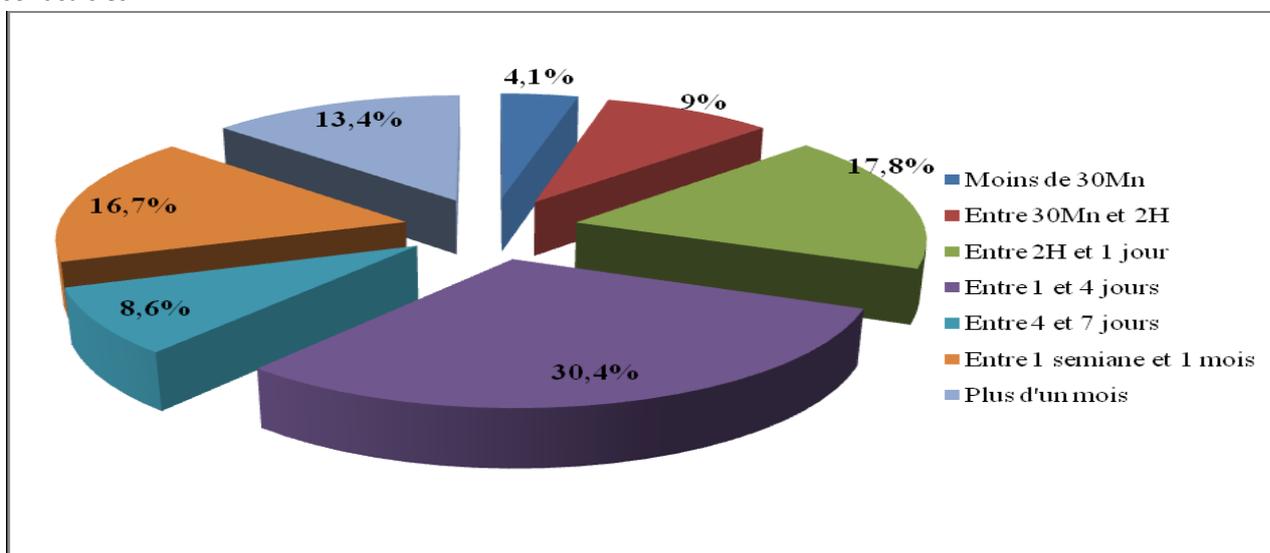
Pourcentage d'abonnés déclarant que AES SONEL interrompt systématiquement la fourniture de l'énergie électrique à une heure bien déterminée (délestages)



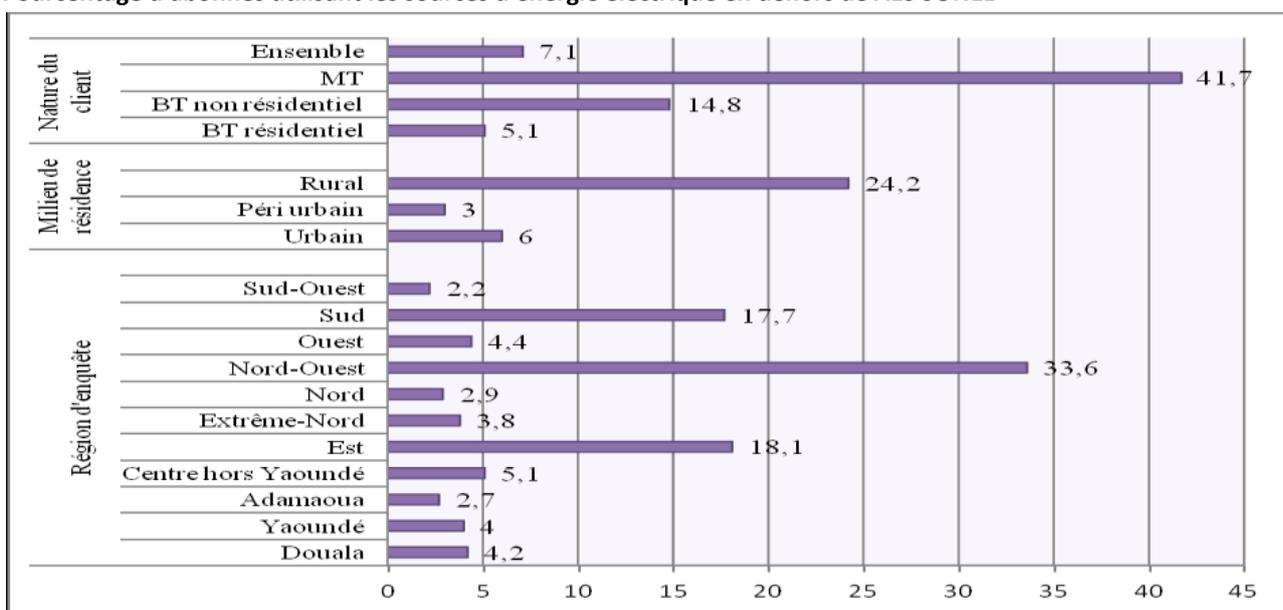
Répartition des abonnés selon le nombre d'interruption hebdomadaire déclarée



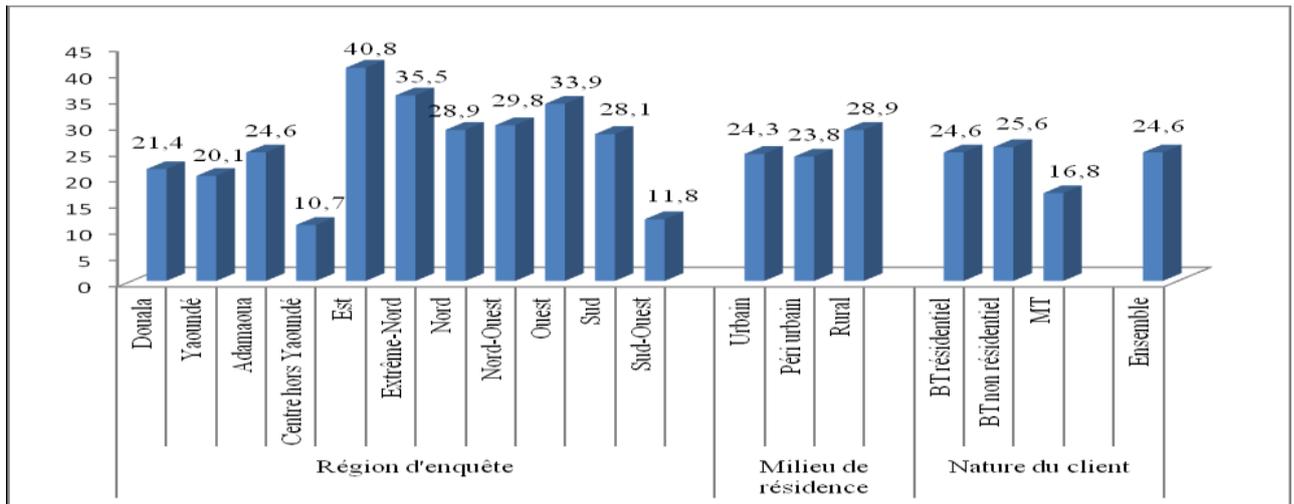
Répartition des abonnés selon la durée d'intervention déclarée des équipes de AES SONEC lorsque ces dernières sont saisies



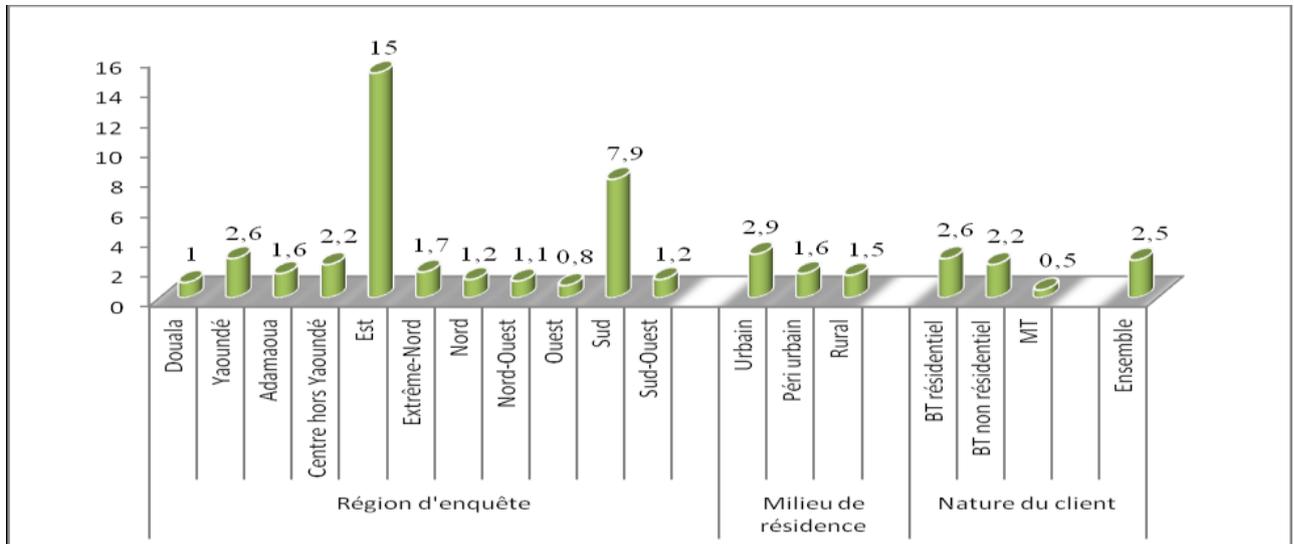
Pourcentage d'abonnés utilisant les sources d'énergie électrique en dehors de AES SONEC



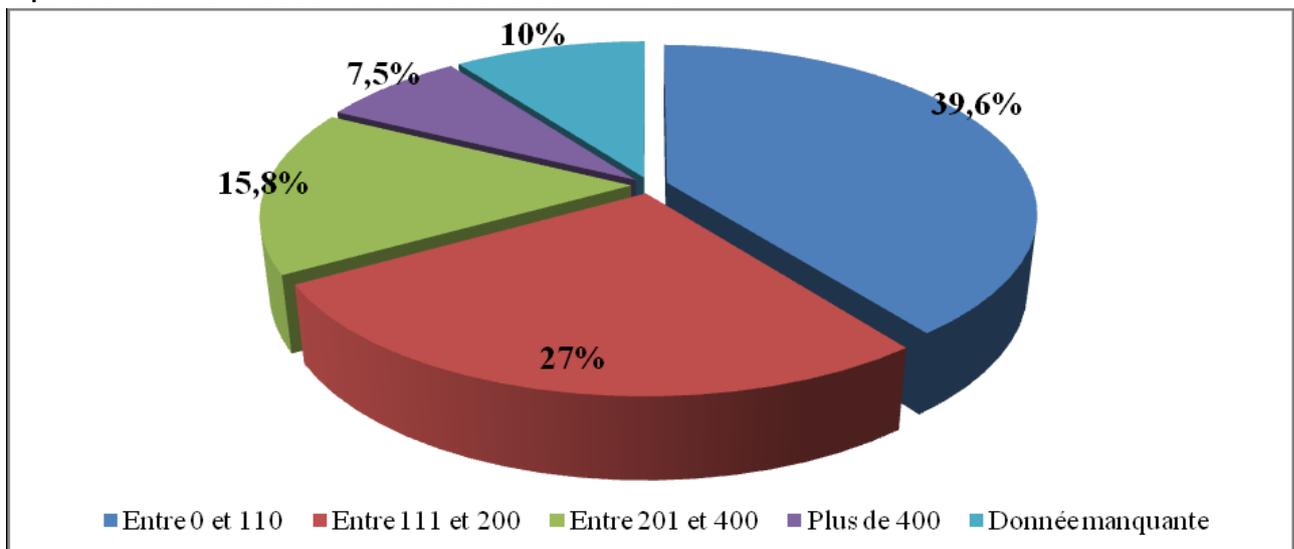
Pourcentage d'abonnés distribuant l'électricité au voisinage



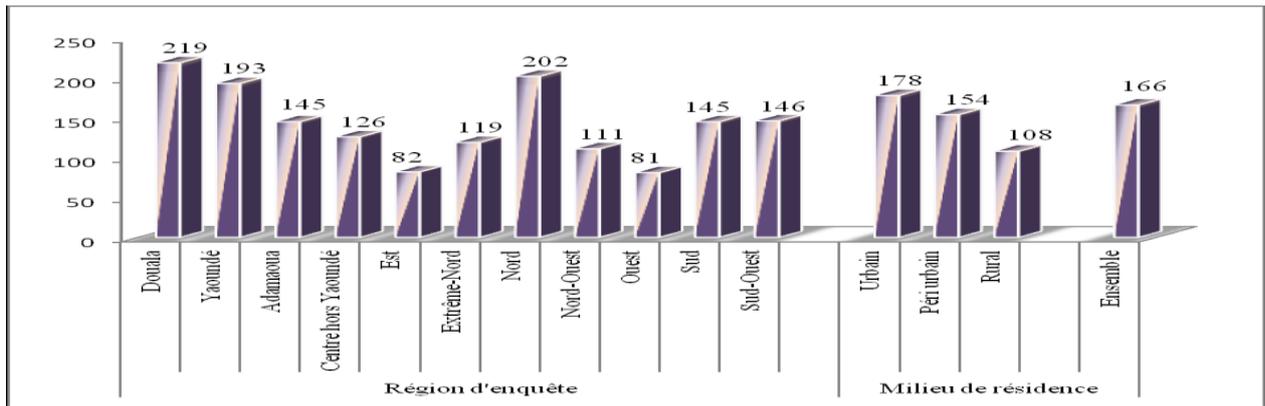
Pourcentage d'abonnés prenant l'énergie électrique en dehors du système de comptage (fraude des abonnés)



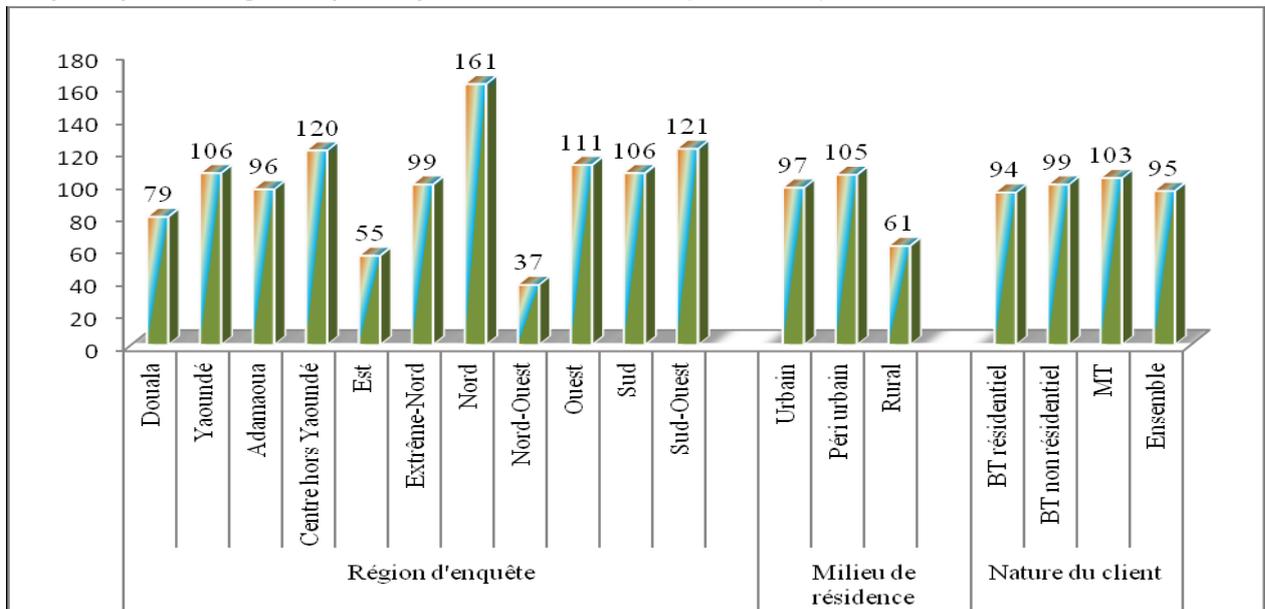
Répartition des abonnés selon la tranche de consommation en kWh



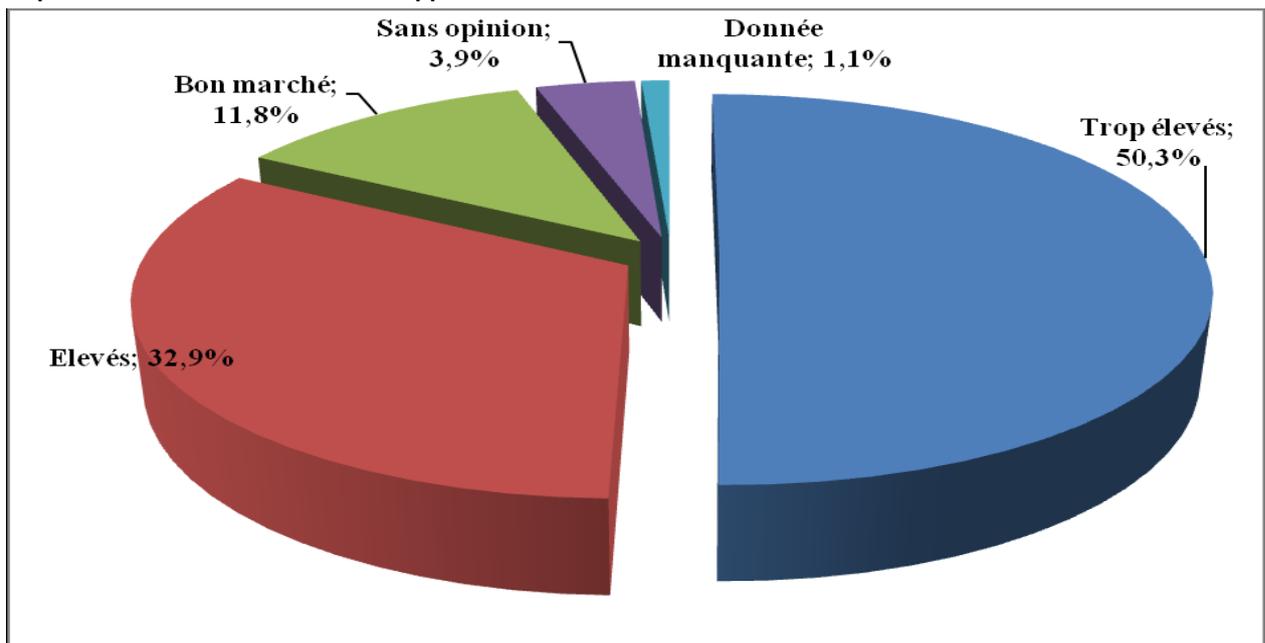
Consommation moyenne en kWh des abonnés BT résidentiels par région et le milieu de résidence



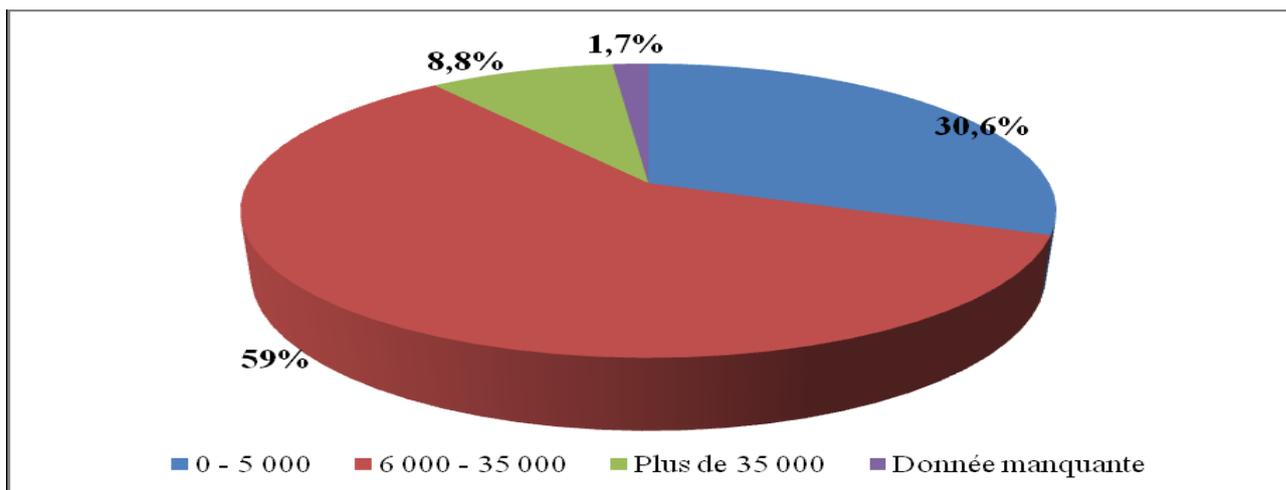
Temps moyen mis au guichet pour le paiement d'une facture (en Minutes)



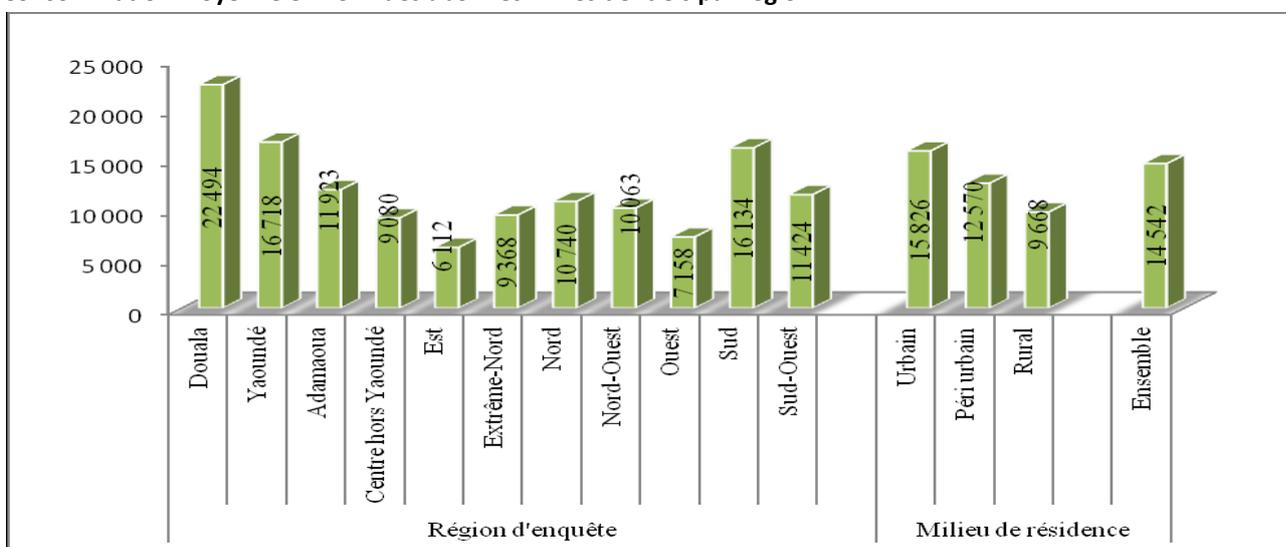
Répartition des abonnés selon leur appréciation des coûts de l'électricité



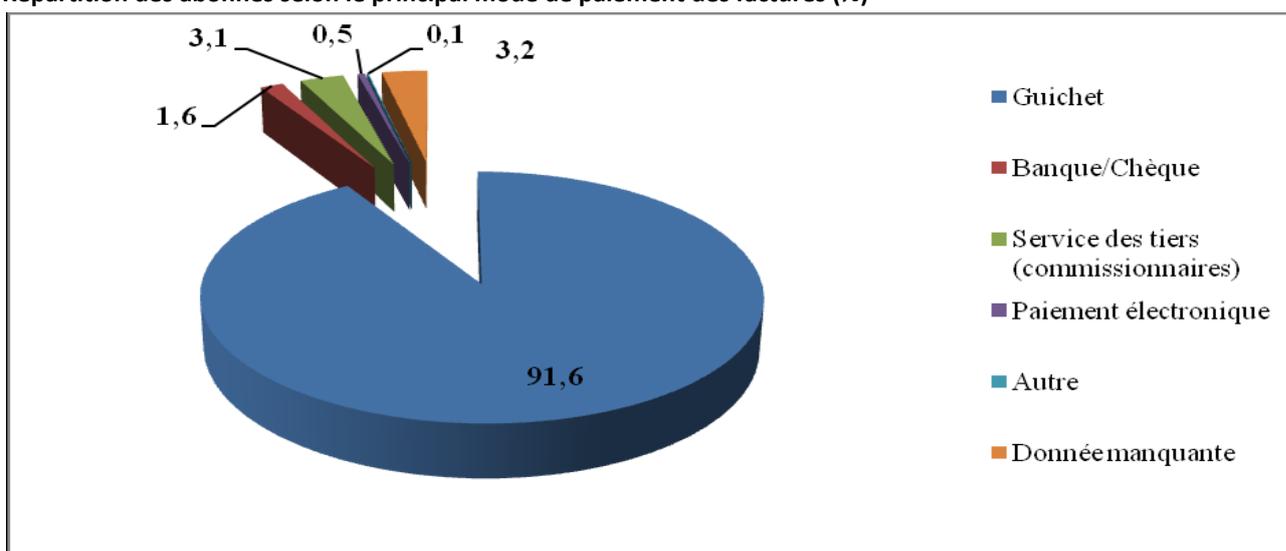
Répartition des abonnés selon la tranche de consommation en FCFA



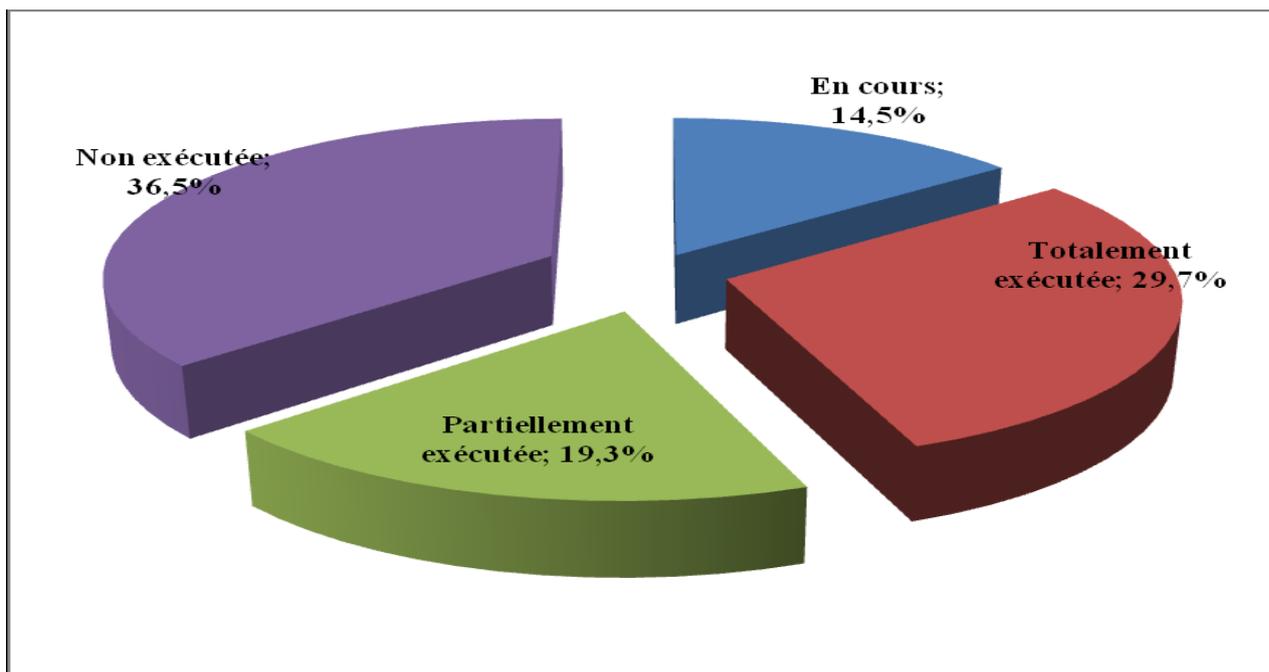
Consommation moyenne en FCFA des abonnés BT résidentiels par région



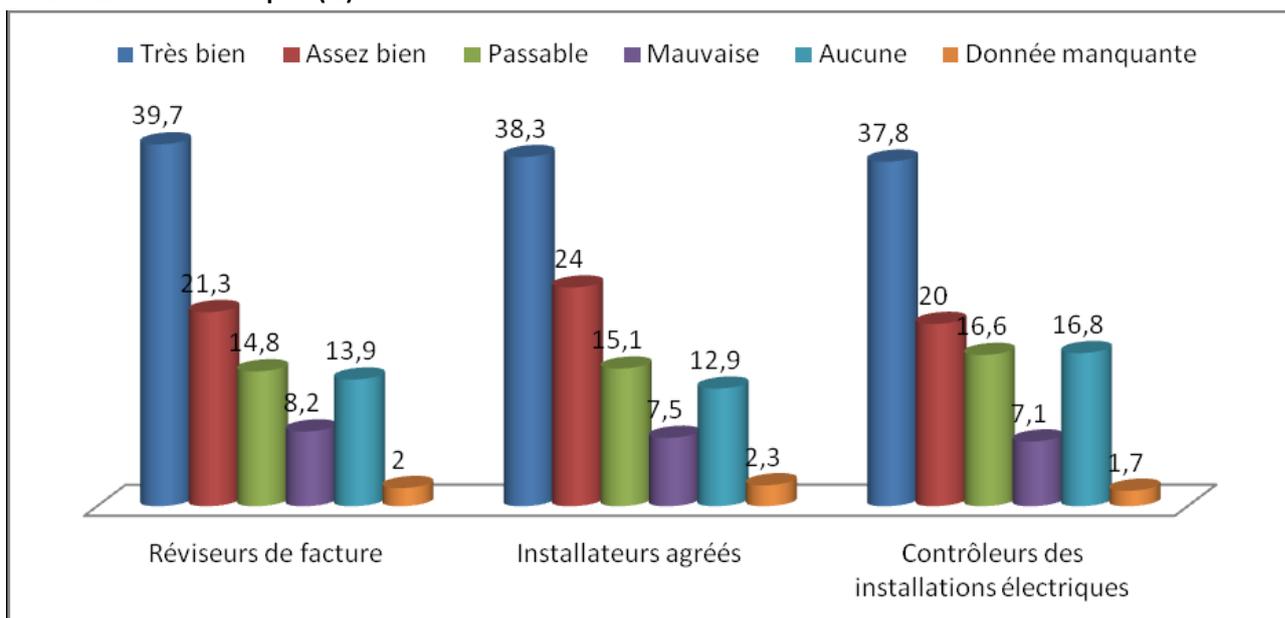
Répartition des abonnés selon le principal mode de paiement des factures (%)



Répartition des abonnés selon l'état d'exécution des résolutions prises à l'issue du contentieux avec AES SONEL



Perception globale des abonnés sur le travail des réviseurs de facture, des installateurs agréés et des contrôleurs des installations électriques (%)



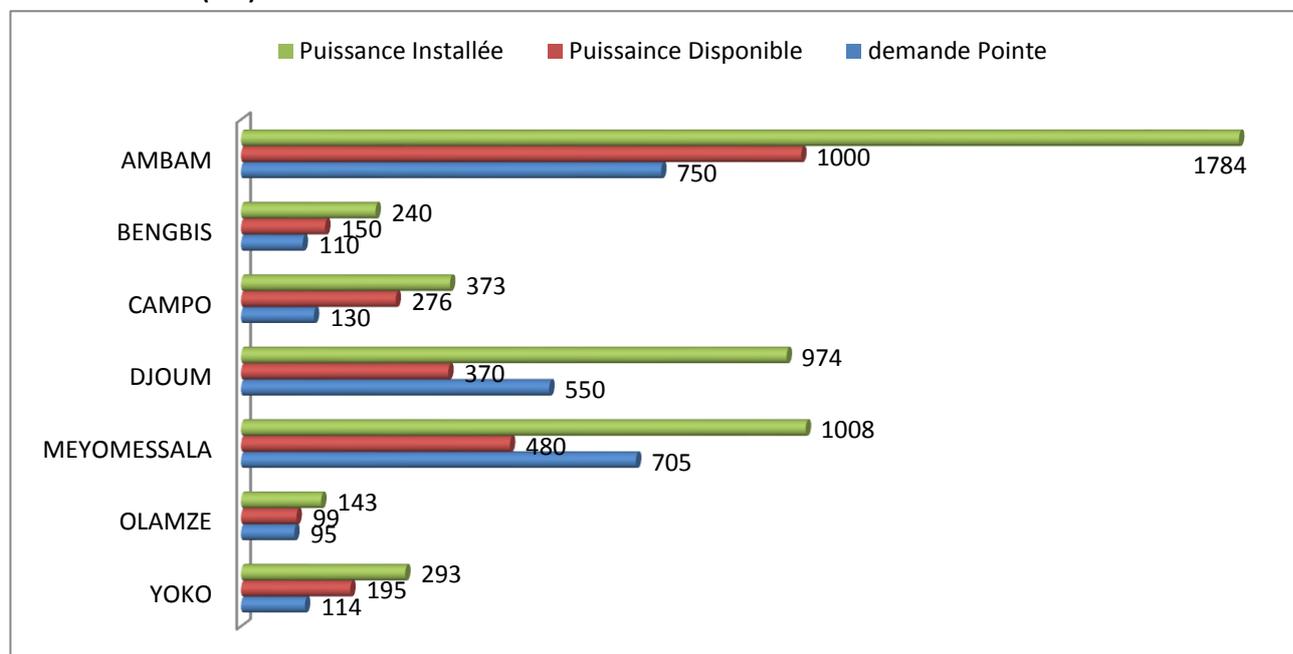
1.2. Missions de contrôle dans les centrales thermiques isolées de AES-SONEL

Dans le cadre du suivi et du contrôle de la qualité de service technique et commerciale fournie par la société AES SONEL à ses consommateurs, l'ARSEL s'est déployée sur le terrain au mois de septembre 2012 à l'effet de connaître l'état de fonctionnement des centrales thermiques

De la disponibilité des centrales, de la capacité à couvrir la demande et des délestages

(i) Situation dans les centrales thermiques isolées des Régions du Centre et du Sud

Puissances installées, puissances disponibles et demandes de pointe dans les centrales thermiques isolées du Centre et du Sud (KW)



La puissance disponible est très faible par rapport à celle installée dans les centrales thermiques de AMBAM, DJOUM et MEYOMESSALA. Il est nécessaire de redéployer certains groupes d'AMBAM où la puissance installée est presque trois (03) fois supérieure à la demande de pointe.

Par contre, certaines parties de DJOUM sont en délestage, tandis que les groupes disponibles à MEYOMESSALA ne peuvent pas couvrir la demande de pointe, ceci en cas d'incident sur le RIS.

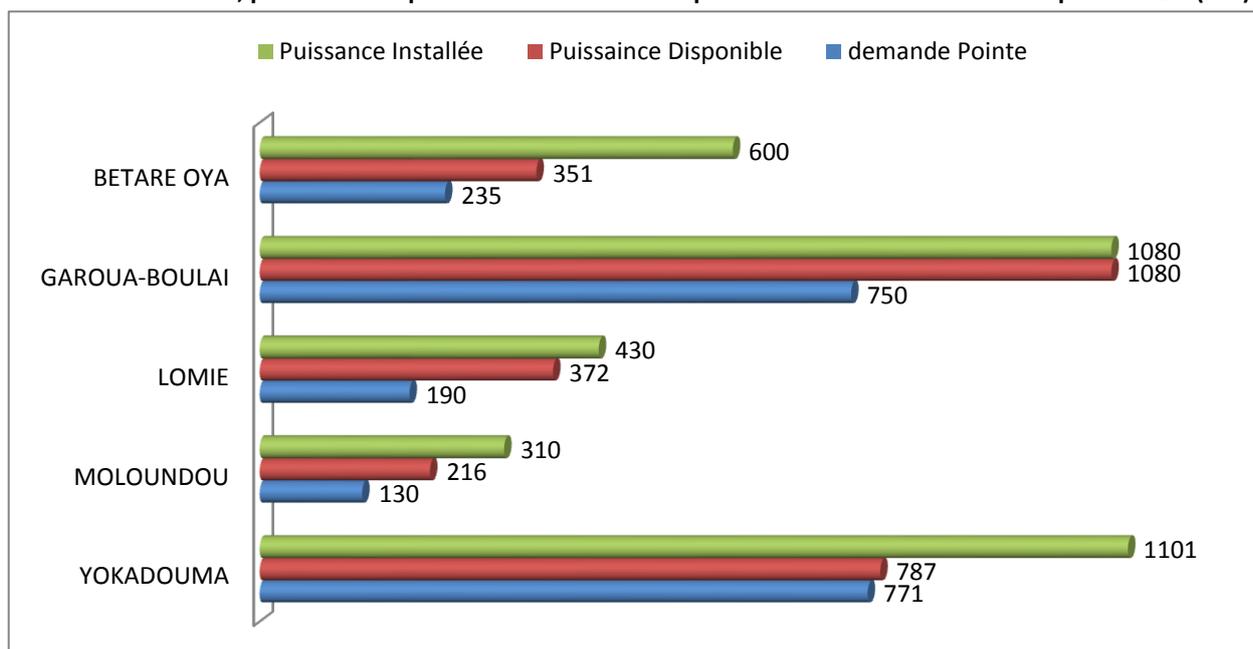
La situation à OLAMZE et BENG BIS où il n'y a pas de réserve de puissance en cas d'incident sur un groupe est à améliorer.

(ii) Situation dans les centrales thermiques isolées de la Région de l'Est et la centrale thermique de Bertoua

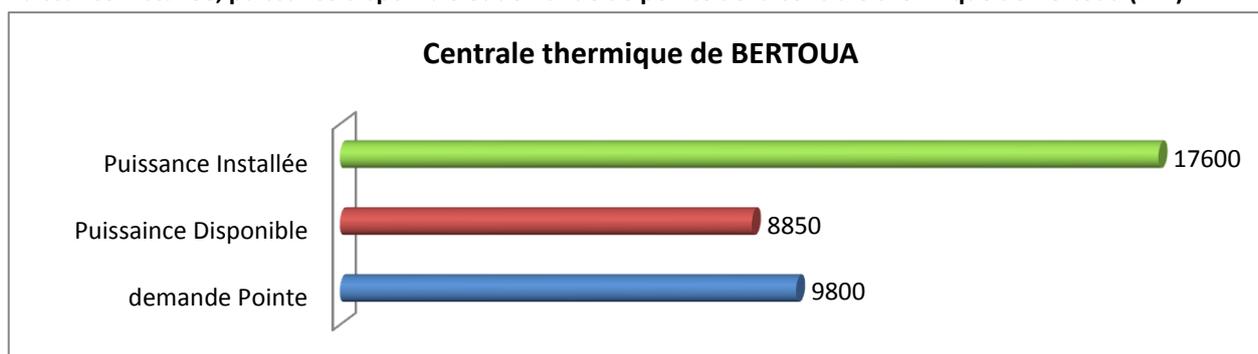
D'après le graphique ci-dessous, le taux de disponibilité des groupes à BETARE-OYA et YOKADOUMA est relativement faible par rapport à la puissance installée.

La situation de YOKADOUMA est très critique dans la mesure où la demande de pointe absorbe complètement la puissance disponible. Il est impératif de procéder à une augmentation de la puissance disponible (entretien des groupes non-disponibles ou acquisition/redéploiement de nouveaux groupes).

Puissances installées, puissances disponibles et demandes de pointe dans les centrales thermiques de l'Est (KW)



Puissance installée, puissance disponible et demande de pointe de la centrale thermique de Bertoua (KW)



La demande de pointe du Réseau de l'Est qui est alimenté par la centrale thermique de Bertoua, est supérieure à la puissance disponible de cette centrale. Ceci signifie qu'une partie du réseau est forcément en délestage, notamment aux heures de pointe. Par ailleurs la puissance disponible est de moins de 50% de la puissance installée.

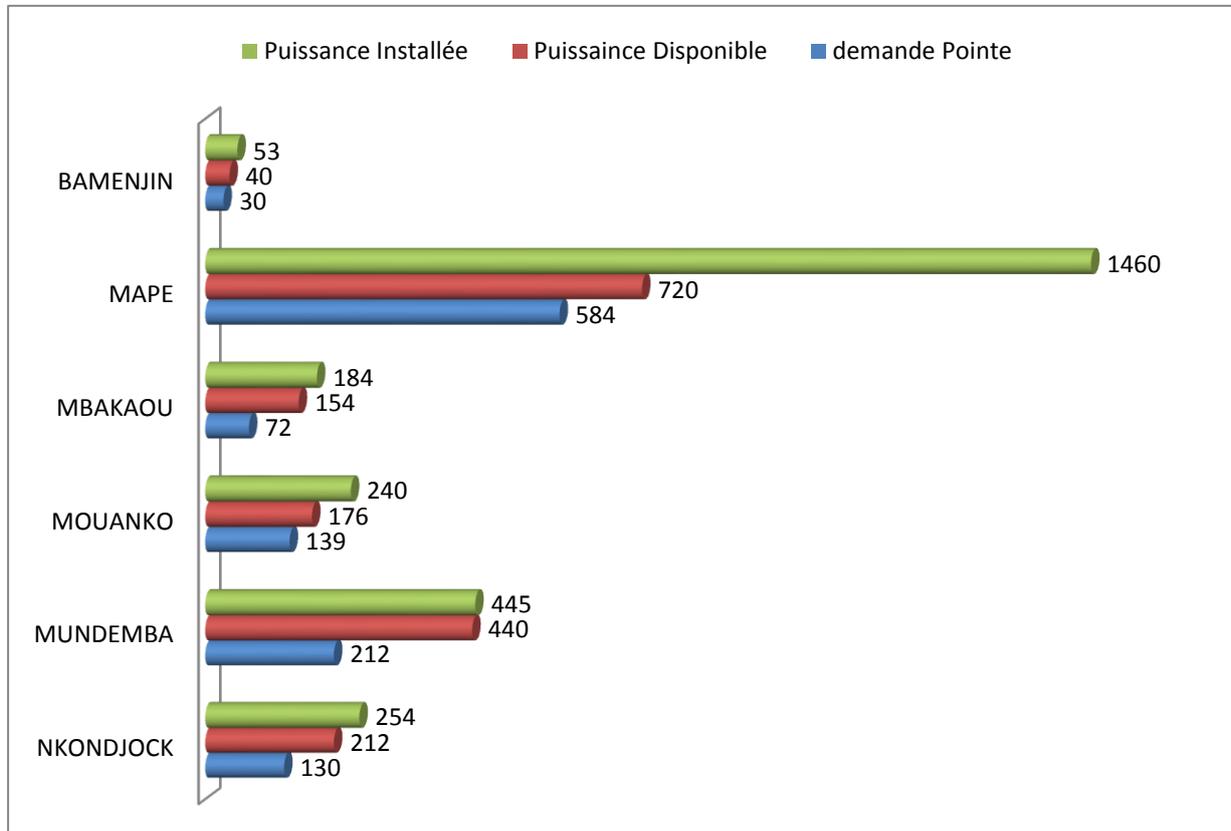
En effet, la centrale de Bertoua dispose de 11 groupes d'une puissance installée de 1600 KW chacun. Sur ces 11 groupes, seuls 02 sont en panne tandis que 09 sont en état de marche. Toutefois, parmi les 09 groupes en état de marche, seul 01 atteint 75% de la puissance installée en situation d'exploitation, le reste fonctionnant à des taux inférieurs.

Il est impératif de procéder aux réparations et entretiens nécessaires pour que cette centrale puisse couvrir la demande de pointe et disposer de puissance de réserve en cas d'incident.

(iii) Situation dans les centrales thermiques isolées des Régions du Littoral, Sud-ouest et de l'ouest

La disparité entre les puissances installées et disponibles dans la centrale de MAPE s'explique par l'état vétuste de certains de ses groupes qui fonctionnent à des régimes de puissance excessivement faibles par rapport à la nominale.

Puissances installées, puissances disponibles et demandes de pointe dans les centrales thermiques isolées du Littoral, Sud-ouest et de l'Ouest (KW)



De même, la situation reste tendue à BAMENJIN et MOUANKO avec des demandes à la pointe qui surpasseront les puissances disponibles en cas d'incident sur un groupe.

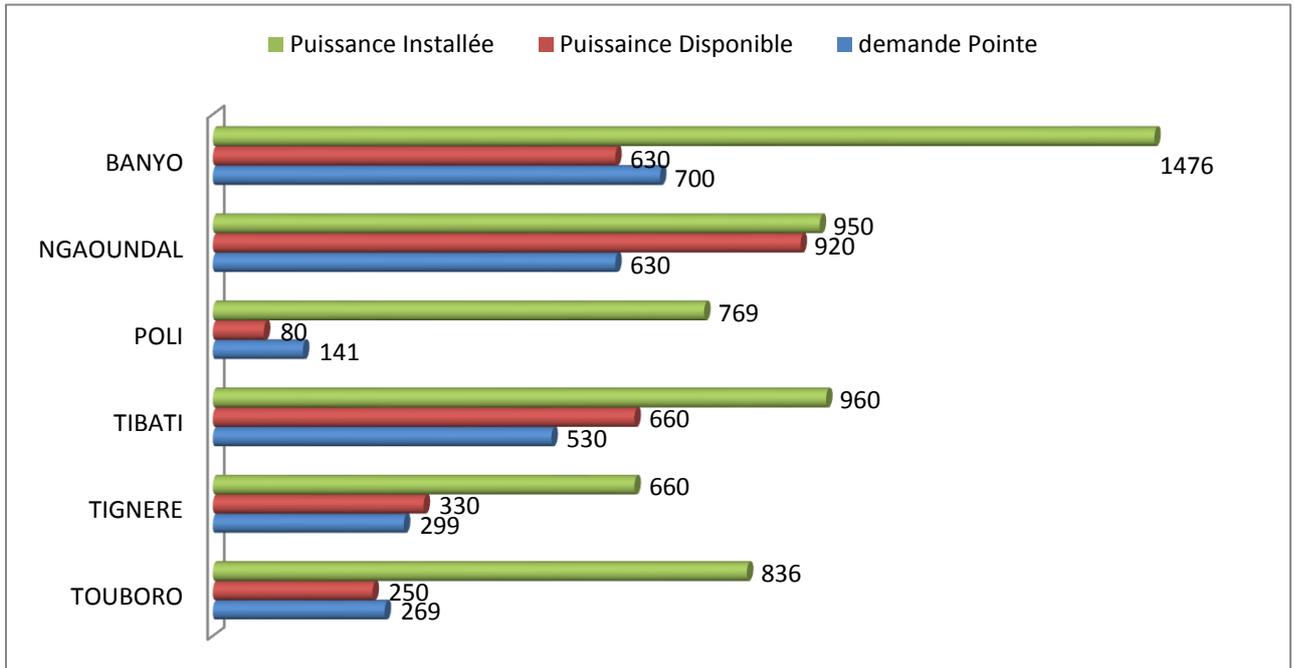
(iv) Situation dans les centrales thermiques isolées des Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-nord et de la centrale d'appoint KOUSSERI

Malgré le fait que les groupes des centrales thermiques isolées dans le Grand-nord bénéficient d'un meilleur suivi, le graphique ci-dessous nous montre que les demandes de pointes sont supérieures aux puissances disponibles dans la moitié de ces centrales. Ceci est le cas de BANYO, POLI et TOUBOUROU.

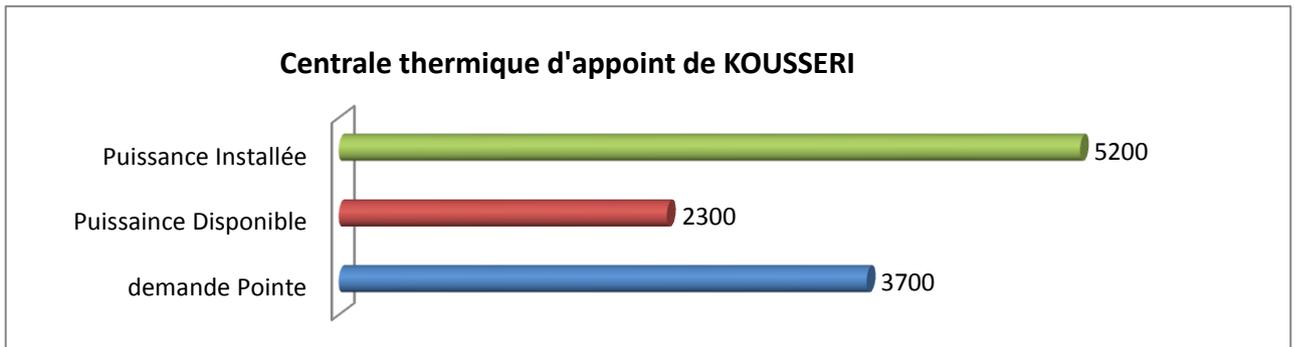
Parmi les trois centrales restantes, seule celle de NGAOUNDAL dispose d'une réserve de puissance qui pourra servir en cas d'incident sur un groupe. La situation de la demande d'appoint par rapport à la puissance disponible reste tendue dans les deux (02) autres centrales (TIBATI et notamment TIGNERE).

Le cas de la centrale d'appoint de KOUSSERI est également critique dans la mesure où cette centrale ne pourra pas couvrir la demande de pointe, en cas d'incident sur la ligne de transport qui alimente la Ville.

Puissances installées, puissances disponibles et demandes de pointe dans les centrales thermiques isolées du Littoral, Sud-ouest et de l’Ouest (KW)



Puissance installée, puissance disponible et demande de pointe de la centrale thermique de Bertoua (KW)



De la protection environnementale dans les centrales thermiques isolées

Malgré la construction des décanteurs dans les centrales thermiques de AES-SONEL, l’environnement continue à être pollué par le déversement des déchets des produits hydrocarbures. Ceci est le cas des centrales de BERTOUA, BETARE-OYA, LOMIE, DJOUM, TOUBOUROU, NGAOUNDAL et POLI.

L’attention du Ministère en charge de la protection de l’environnement doit être attirée pour que des injonctions soient données à AES SONEL à l’effet d’arrêter la pollution de la nature tel que cela a été constaté.

En outre des nuisances sonores ont été constatées dans les centrales de DJOUM, BETARE-OYA, TIBATI, TOUBOUROU et POLI.

Quelques photographies illustrant le déversement des déchets des produits hydrocarbures



Centrale de BERTOUA



Centrale de BETARE-OYA



Centrale de LOMIE



Centrale de DJOUM

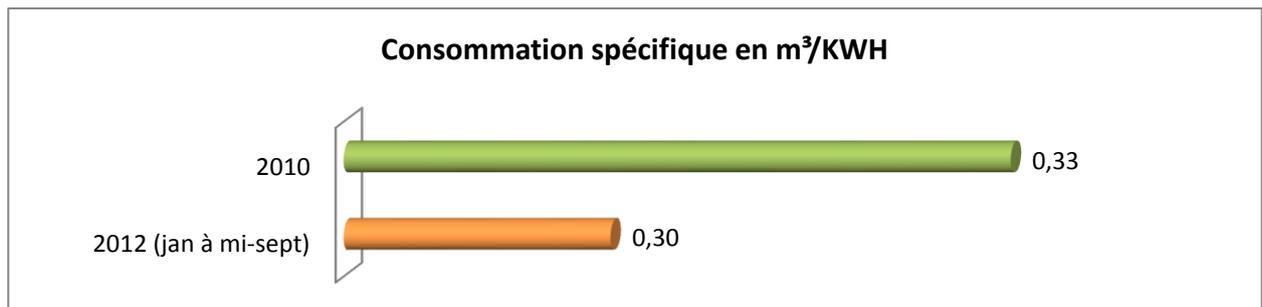
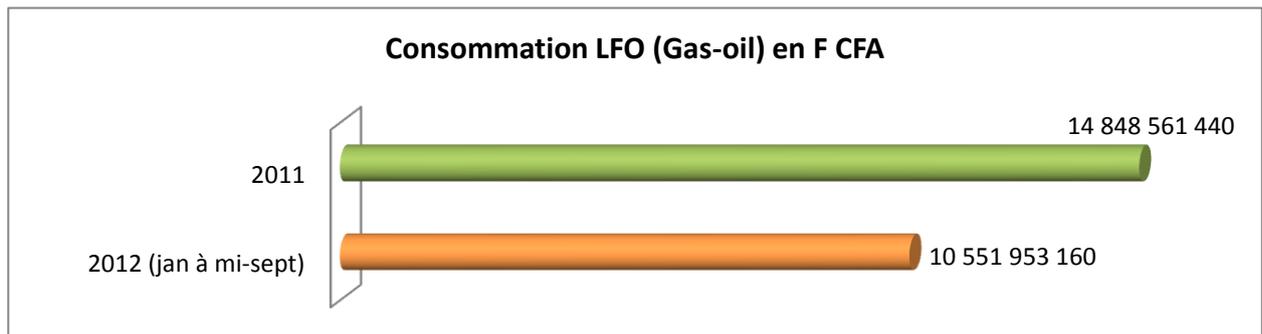
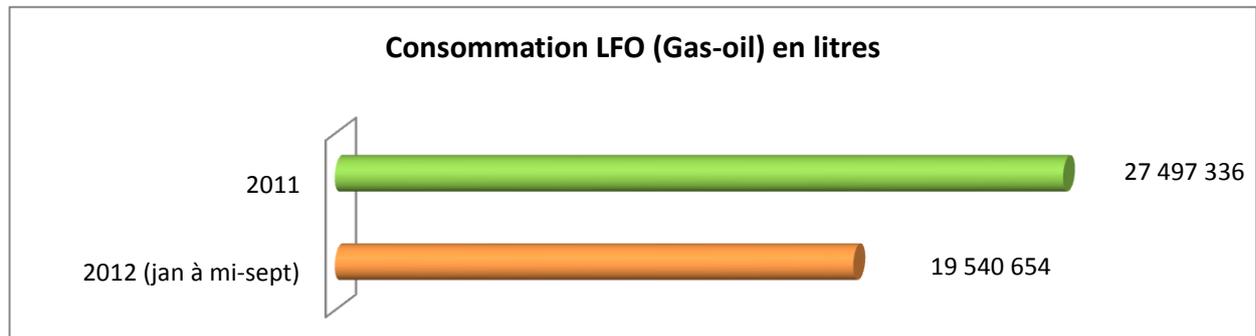


Centrale de NGAOUNDAL



Centrale de TOUBORO

De la consommation du fuel dans les centrales thermiques isolées



Les centrales thermiques isolées ont consommé en 2011 un total de 27 497 336 litres de LFO (Gas Oil). Jusqu'au 15 septembre 2012, cette consommation s'élève à 19 540 654 litres. En prenant un coût moyen national du gas oil à 540 FCFA, AES SONEL aurait dépensé en 2011 une somme de 14 848 561 440 FCFA pour ravitailler lesdites centrales thermiques. Cette dépense serait de 10 551 953 160 FCFA en mi-septembre 2012.

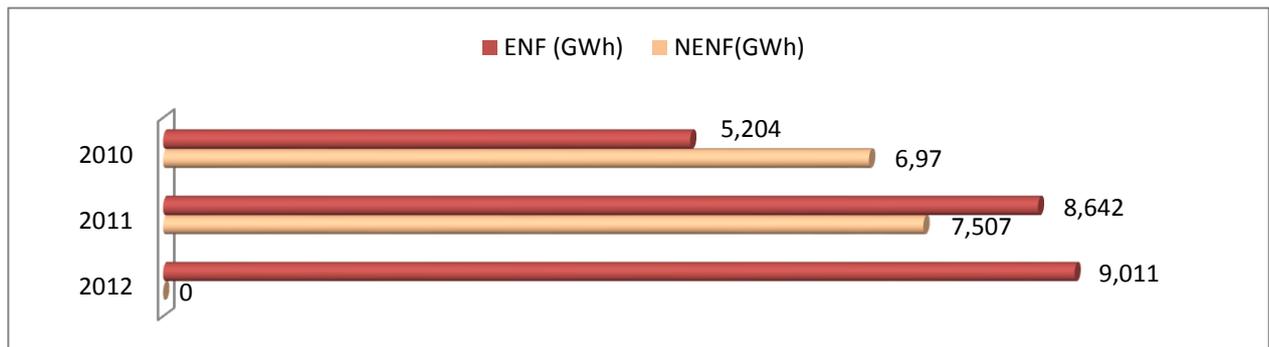
L'ARSEL a relevé une légère amélioration dans les capacités installées disponibles dans les centrales thermiques comparativement à ce qu'elles étaient en 2010. Il en est de même de la moyenne des consommations spécifiques qui passe de 0,33 en 2010 à 0,30 en 2012.

Bien que cela soit encore insuffisant, la diminution de la moyenne des consommations spécifiques traduit quelques investissements réalisés dans les centrales thermiques isolées.

Des Energies non-fournies par les centrales thermiques isolées

Lors de l'examen du fichier national des interruptions de la société AES SONEL pour le compte de l'exercice 2010, l'ARSEL a constaté que ledit fichier ne comportait pas les interruptions provenant des localités alimentées par les centrales thermiques isolées. Il a ainsi été décidé de faire la lumière sur cette omission de la part de l'opérateur.

Energies non-fournies (ENF) des centrales thermiques isolées en fonction de la norme des énergies non-fournies (NENF)



L'examen des documents et les informations recueillies dans les centrales thermiques isolées a démontré que ces interruptions sont bien prises en compte et transmises régulièrement à la hiérarchie de AES SONEL.

D'après les valeurs ci-dessous obtenues auprès desdites centrales, on constate que les ENF dans les centrales thermiques isolées avoisinaient, à elles seules, la norme visée pour la circonstance. Ainsi, les ENF dans les centrales thermiques isolées étaient de :

- **5,204 GWh en 2010 pour une norme en distribution de 6,97 GWh;**
- **8,642 GWh en 2011 pour une norme en distribution de 7,507 GWh;**
- **9,01087 GWh en 2012 (janvier à septembre) pour une norme à calculer en fin d'année.**

Ce qui donne lieu à des pénalités maximales au cours des années 2010 et 2011, ceci après la prise en compte des chiffres des réseaux interconnectés.

1.3. Calcul des incitations contractuelles (pénalités) pour énergie non fournie par AES-SONEL aux consommateurs de 2007 à 2011

Dans le cadre de l'exécution du contrat de concession et de licence signé entre l'Etat du Cameroun et la Société AES Corp., les parties se sont fixées un seuil de l'énergie non fournie aux consommateurs par l'opérateur.

Ainsi, pour astreindre l'opérateur à fournir aux consommateurs une énergie de manière continue, le contrat a prévu des incitations contractuelles qui sont des pénalités à infliger à l'opérateur lorsque les seuils de tolérance sont dépassés. C'est ainsi qu'il est demandé chaque année à l'opérateur de transmettre à l'ARSEL le fichier des interruptions sur la base desquelles se calculent les énergies non fournies.

En effet, au cas où l'incitation contractuelle est supérieure au seuil de 1,5 % du chiffre d'affaires de l'opérateur, l'on applique la formule de calcul de pénalité maximale suivante :

$$P = 1,5\% \times \text{Chiffre d'Affaires}$$

En plus, les contrats de concession distribution et vente, et de licence vente prévoient que la méthode d'estimation et de calcul de l'énergie non fournie utilisée par AES SONEL doit être

validée par l'ARSEL. Cette méthode n'a jamais été validée par le Régulateur. Les multiples observations faites par l'ARSEL sur les méthodes proposées par AES-SONEL n'ont pas connu de suite.

Pour la suite, l'ARSEL a calculé les incitations contractuelles de AES SONEL pour le compte des années 2010 et 2011 sur la base des informations tirées du fichier transmis par cette dernière auxquelles vont s'ajouter les informations des centrales thermiques isolées, notamment pour 2011.

Calcul des incitations contractuelles

En se référant à la formule sus-évoquée, les incitations contractuelles (pénalités) relatives aux énergies non fournies des dites années (2007 à 2011) sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Années	Pénalités (FCFA)
2007	2 219 636 197
2008	2 471 800 296
2009	2 346 192 305
2010	867 636 008
2011	2 937 547 565
TOTAL	10 842 812 371

Le montant total des incitations contractuelles relatives aux énergies non fournies des années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 s'éleverait ainsi à **10 842 812 371 (dix milliards huit cent quarante-deux millions huit cent douze mille trois soixante-onze) FCFA.**

1.4. Préparation de l'étiage 2013 dans le réseau interconnecté sud (RIS)

La préparation de l'étiage 2013 consiste à examiner les hypothèses en vue de satisfaire la demande d'ALUCAM et celle du secteur public de janvier à juin 2013.

En effet, les données recueillies auprès des différents acteurs concernés par l'étiage, notamment le MINEE, EDC, AES SONEL et KPDC indiquent les situations suivantes :

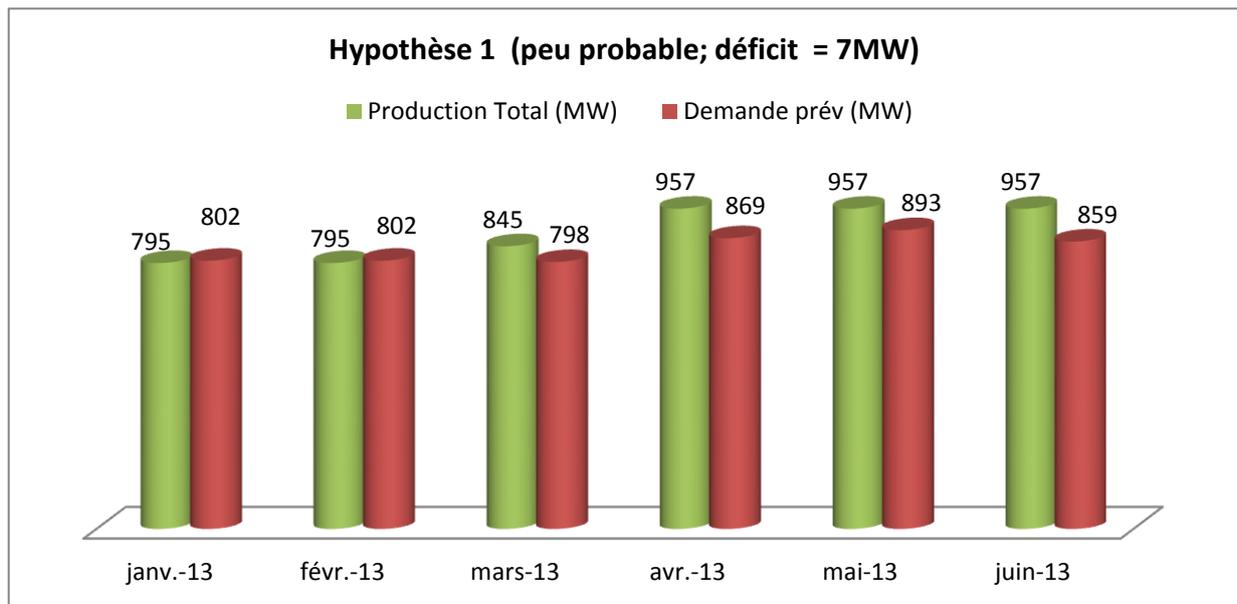
- **KPDC**
 - les groupes sont en essais et utilisent comme combustible le gasoil;
 - la construction du pipeline est terminée mais le gaz ne sera disponible qu'en fin février 2013;
 - les essais de fonctionnement avec le gaz naturel commencent au plutôt en début mars 2013. A cet effet, la centrale ne sera disponible qu'en avril 2013.

– **PTU**

- AHALA (60MW) et MBALMAYO (10MW) sont à l'arrêt forcé, faute de carburant;
- EBOLOWA (10MW) et BAMENDA (20MW) seront à l'arrêt forcé d'ici le 05 ou le 06 janvier 2013 si ces centrales ne tournent que 6h chaque soir, également pour faute de carburant.

Hypothèse 1

La première hypothèse prévoit que AES SONEL turbine à SONGLOULOU et EDEA à un débit Q=850 m3/s de janvier à mars et 800 m3/s d'avril à juin 2013. A ceci, s'ajoute l'apport de Kribi en mars 2013 et un apport du PTU de 40 MW.

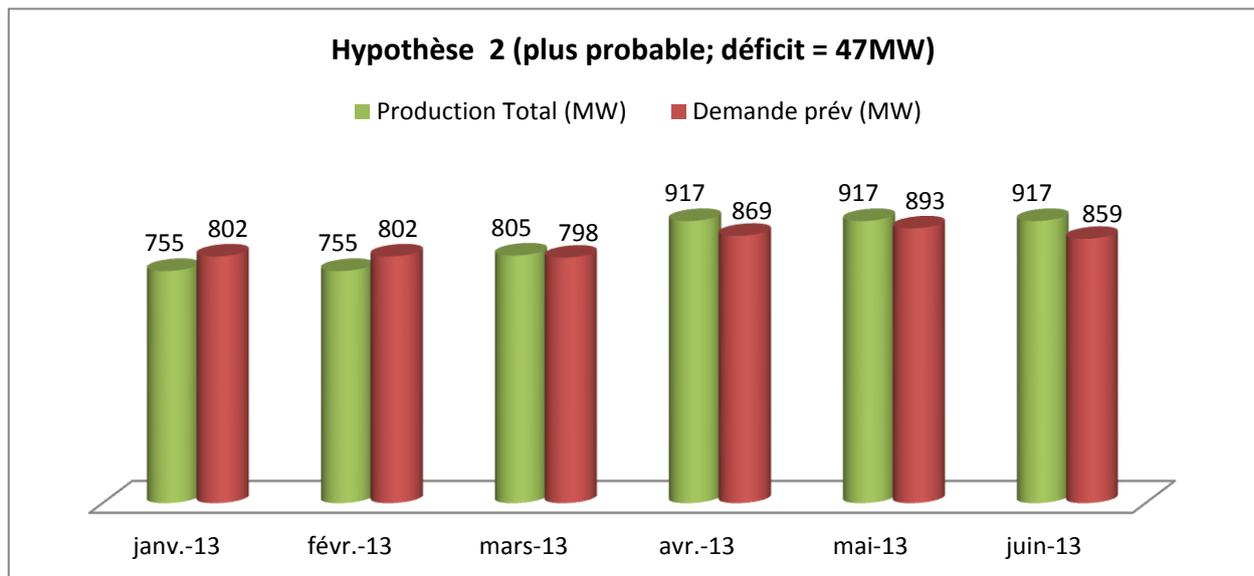


Cette hypothèse dégage un déficit de 7 MW à la pointe du secteur public au cours des mois de janvier et février 2013 lorsque la demande d'ALUCAM devait croître de 100 MW au début de l'été et à 190 MW à la fin de l'été.

Hypothèse 2

La deuxième hypothèse prévoit que AES SONEL turbine à un débit Q=850 m3/s de janvier à mars et 800 m3/s de avril à juin 2013. A ceci, s'ajoute encore l'apport de Kribi en mars 2013, sans l'apport du PTU toutefois.

Cette hypothèse dégage un déficit de **47 MW** à la pointe du secteur public au cours des mois de janvier et février 2013, la demande d'Alucam étant maintenue à la proposition précédente.



Quelques solutions proposées

Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'approvisionnement en gasoil pour le fonctionnement du PTU, la deuxième hypothèse a été à la base de la recherche des solutions alternatives. A cet effet, trois solutions ont été proposées afin de résoudre de manière palliative le déficit de **47 MW**. Il s'agit :

- de proposer au Gouvernement de demander à KPDC de faire tourner la centrale thermique à gaz de Kribi au gasoil, sous réserve de non incidence de ladite solution sur les sûretés du projet. Ceci d'ailleurs en utilisant le gasoil prévu dans le budget de construction ;
- d'engager une campagne de communication pour informer et organiser les consommateurs ;
- de proposer à AES SONEL de réactiver les accords d'effacement avec certaines de ses entreprises clientes.

En ce qui concerne la communication, il est proposé :

- que le comité de suivi de l'étiage créé au MINEE sur proposition de l'ARSEL se dote d'un point focal de la communication ;
- qu'une identification des associations des consommateurs et des reporters indépendants soit faite pour assurer la communication sur le respect du rationnement électrique durant la période de l'étiage ;
- qu'un calendrier de délestage soit envoyé aux autorités administratives des différentes zones concernées en vue de leur parfaite maîtrise de l'ordre public.

2. L'accroissement de l'offre d'énergie électrique

2.1 Les producteurs indépendants

L'état de fonctionnement de la centrale à fuel lourd de DIBAMBA

La centrale à fuel lourd de DIBAMBA d'une capacité de 85 MW est fonctionnelle depuis 2009. Aucun problème technique majeur n'a été signalé au cours de l'année 2012.

L'état d'évolution du projet KPDC

Les travaux de construction de la centrale à gaz d'une capacité de 216 MW à Kribi et de la ligne de transport Kribi-Edéa de 225 kV double terre d'une longueur de 100 km sont achevés.

Initialement prévu à **90 milliards de FCFA**, le coût du projet a finalement mobilisé **173 milliards de FCFA**. Cette augmentation se justifie par l'augmentation de la taille de la centrale qui est passée de **150 MW à 216 MW**. Les accords de financement y relatifs ont été signés le 22 décembre 2012 entre l'Etat camerounais et AES corporation d'une part, et les institutions financières nationales et internationales d'autre part. Le coût du volet gaz est estimé à **40 milliards FCFA**.

Composantes du projet

Le projet se décline en 06 composantes comme ci-après :

- **Centrale + voie d'accès: 78 566 692 768 FCFA**
 - 13 groupes de 17 MW chacun double combiné (5% gas-oil et 95% gaz) ;
 - cheminée de 36 m de hauteurs ;
 - 2 tanks de 5000 m³ pour le gazole.
- **Poste de transformation : 15 251 051 813 FCFA**
 - 05 transformateurs de puissance de 36 MVA chacun ;
 - 01 transformateur de 48 MVA pour la ville de Kribi ;
 - extension du jeu de barre 225 kV au poste de MANGOMBE pour la ligne qui vient de Song Loulou (sectionneur, massif, bâtiment de commande);
- **Lignes de transport 225 kV sur 100 km Kribi-Edéa : 11 567 144 425 FCFA**

Etat d'avancement du projet

Selon les responsables du projet, le niveau d'avancement global est estimé à **68,84%**.

Volets techniques

- Centrale :
 - les travaux de génie civil achevés (terrassements, fondations, superstructure, VRD) ;

- les équipements mécaniques entièrement installés (tous les 13 groupes installés et les essais de mise en service sont en cours) ;
- les équipements électriques entièrement installés (postes de KRIBI et EDEA-MANGOMBE, et leurs installations);
- Ligne de transport :
 - terminée depuis fin août 2012 (282 pylônes + bi ternes + fibre optique) et ;
 - mise sous tension depuis le 21 septembre 2012 ;
- Gaz :
 - Pipe-line en cours de construction par la SNH ;

Sur la base des informations obtenues en fin décembre 2012, le gaz pourrait commencer à être livré à la fin du mois de février 2013.



Un Groupe de marque WÄRTSILA.



Un Alternateur de marque ASEA BROWN BOVERI (ABB)



Poste départ de KRIBI.



Ligne d'évacuation (transport) KRIBI-MANGOMBE

L'état d'évolution du projet Hydroélectrique de MEKIN (HYDROMEKIN)

Dans le cadre de la coopération Sino-camerounaise, un MOU avait été signé entre l'Etat du Cameroun et la partie chinoise pour la réalisation de ce projet. Celui-ci prévoyait la signature de deux contrats à travers de la procédure de gré à gré :

- 1) un contrat EPC avec la société chinoise CNEEC (China National Engineering Corporation) **d'un montant de 25 770 588 230 FCFA** dont 85% financé par EXIM Bank CHINA et 15% par le Cameroun représentant les fonds de contrepartie pour une durée de 20 ans, au taux d'intérêt de 2% avec un différé de 4 ans et;
- 2) un marché d'assistance technique auprès de la maîtrise d'ouvrage (maîtrise d'œuvre complète) avec le groupement Canado/Sud-Africain des bureaux d'études CIMA-ORECON International **d'un montant de 3 milliards**, qui intègre la validation des études préalables et le suivi d'exécution du projet (y compris la période de garantie d'un an).

Composantes du projet

Le projet se décline en 06 composantes comme ci-après :

- ***Barrage : 19 milliards FCFA***
 - digue principale ;
 - digue secondaire en terre ;
 - évacuateur de crues ;
 - poste élévateur 6,3/110 kV avec deux transformateurs de 12,5 MVA chacun ;
 - poste source d'interconnexion 110/30 kV à NDOUMIE EKOMBO avec 2 transformateurs de 20 MVA chacun pour 04 départs : MEYOMESSALA, BENGBIS, SANGMELIMA et 01 de réserve.
 - Centrale de 03 groupes turbo alternateurs de 5 MW chacun.

- ***Lignes de transport 110 kV sur 33 km MEKIN-NJOME EKOMBO : 3 215 290 000 FCFA ;***
- ***Voies d'accès de 13 km : 1,1 milliards FCFA ;***
- ***Enlèvement du bois (26 000 ha dont 8000 ha effectivement noyées) : 893 millions FCFA ;***
- ***Etudes environnementales (barrage + lignes de transport) : 100 millions FCFA ;***
- ***Etudes complémentaires + plan de gestion environnementale et sociale : 1,5 milliards FCFA.***

Le prix de vente de l'énergie est envisagé à environ **50 FCFA/kWh**. L'énergie productible garantie est de **70 GWh pour 5 800 h** de fonctionnement par an. La mise en service est prévue pour la fin du 1er semestre 2014.

Etat d'avancement du projet

Selon le coordonnateur du projet, le niveau d'avancement global est estimé à **45%**.

Volets techniques

- la voie d'accès réalisée à 70% (abattage des arbres, élagage effectués) ;
- la digue principale mise en place à 90% sans les accessoires ;

- la cité de la maîtrise d'ouvrage construite à 30% (fondation faite, chaînage des bâtiments en cours) ;
- la fondation de la centrale électrique terminée à 90% ;
- la voie d'accès au site aménagée à 70% ;
- le corridor de la ligne de transport ouverte à 60% (dessouchage sur 3 km) ;
- l'installation des chantiers terminés ;
- fabrication des équipements hydromécaniques avancée.

Volets financiers

Concernant ce volet, les responsables du projet ont indiqué que le niveau de décaissement à date est réalisé à hauteur de 70% pour les 85 % du financement chinois et à 100 % pour les fonds de contrepartie. Il faut toutefois relever l'indisponibilité du Business plan du projet à l'effet d'apprécier le montage financier qui permettra au régulateur d'apprécier les coûts en vue de se prononcer sur le tarif de vente de l'électricité.

Pour ce qui est de la maîtrise d'œuvre, à ce jour, une avance de démarrage d'un montant de **614 millions FCFA** (soit 20% du marché) a déjà été débloquée.

Toutefois, pour un meilleur suivi, la mission a réclamé des responsables du projet, la mise à la disposition des copies de l'ensemble des contrats signés et du Business plan du projet.

Aspects sociaux

Le paiement des indemnités à hauteur de **3,2 milliards** a commencé à partir du vendredi 19 octobre 2012. Ces indemnités concernent les dommages causés aux cultures, terrains et constructions dans 37 chefferies dont 26 dans l'arrondissement de MEYOMESSALA (294 victimes) et 11 dans l'arrondissement de BENGIBIS.

Visite des travaux par l'ARSEL

Une équipe conjointe ARSEL/HYDROMEKIN s'est déployée sur le terrain le 16 octobre 2012 afin de constater l'effectivité des travaux. A cet effet, l'équipe a tour à tour visité :

- les installations de chantier (terminé) ;
- l'emprise devant abriter le poste élévateur ;
- les travaux au départ du corridor de la ligne de transport ;
- les fondations de l'unité de production en cours d'achèvement ;
- les batardeaux ayant servi à la déviation du cours d'eau ;
- la digue principale dont le compactage est effectivement réalisé à 90%.

La mission de contrôle a signalé que deux (02) réserves ont été émises relative à ces travaux.

La première réserve porte sur les drains des digues. Une solution est en cours d'étude par le bureau d'études sud-africain ORECON.

La seconde réserve porte sur les recouvrements des aciers qui sont soudés sur 17 cm au lieu de l'application d'un recouvrement de 40 fois la section de l'acier telle que stipulé dans les normes européennes en la matière.

Pour lever cette réserve, la mission de contrôle a indiqué que des essais sur les recouvrements soudés seront exécutés dans les prochains jours. Ces essais devraient également

confirmer la valeur caractéristique de 400 MPa des armatures. L'équipe de l'ARSEL a recommandé au Maître d'œuvre, en attendant les essais de traction, de faire un calcul de la résistance de ces cordons de soudure et également de s'assurer que les enrobages des armatures en fondation soient respectés.



Fondations de l'usine de pieds à l'intérieur du batardeau.



Batardeau pour déviation du cours d'eau



Réalisation de la digue principale.



Ouverture pour ligne de d'évacuation (transport)

L'état d'évolution du projet EbiEnergy (électrification rurale)

La Société EbiEnergy Sarl envisage développer une mini-centrale hydro-électrique de 133,6KW (02 turbines de 66,8KW chacune) sur la rivière EBIE dans l'Arrondissement de MBONGE (Région du Sud-ouest). A partir de trois (03) lignes de transport départ Haute Tension classe A (HTA), l'électricité produite par cette mini-centrale hydro-électrique serait transportée vers les localités environnantes. Ce projet est situé en dehors du réseau et de la concession de AES-SONEL.

Cette entreprise a soumis plusieurs demandes d'attribution de titres pour ses différentes activités, lesquelles sont en cours d'instruction à l'Agence.

Les auto-producteurs

La remise du rapport du consultant chargé de recenser les producteurs autonomes a eu lieu en 2004. Elle a été relayée par quelques tentatives de suivi par l'ARSEL à la même époque.

Au cours de l'année 2012, le listing des auto-producteurs a été mis à jour par l'identification des nouveaux opérateurs et leurs dossiers sont en cours d'examen afin qu'ils soient attributaires des licences.

Parmi ceux-ci, on peut citer des Opérateurs à MOUANKO et KYE-OSSI dont les dossiers sont actuellement en examen.

Projets gaziers de LOGBABA à DOUALA

Le projet de développement d'un champ gazier à LOGBABA–DOUALA par l'Entreprise RODEO DEVELOPMENT LIMITED (RDL) s'est achevé au cours de l'année 2012. Ce projet permettra d'accroître le nombre d'entreprises et usines de la zone industrielle de BASSA qui font recours à l'autoproduction.

RODEO DEVELOPMENT LIMITED s'est rapprochée de l'Agence à plusieurs reprises au cours de l'année 2012, afin de s'enquérir des dispositions réglementaires pour l'autoproduction de l'électricité. Cette démarche était notamment destinée à mieux expliquer à ses clients éventuels ce que prévoit la loi relativement à l'autoproduction de l'électricité au Cameroun.

Par ailleurs, l'Entreprise RODEO DEVELOPMENT LIMITED elle-même a soumis auprès de l'Agence, une demande d'autorisation pour l'autoproduction d'électricité à consommer au sein du site de son usine de traitement de gaz. Cette demande est en cours d'instruction par les services compétents de l'Agence. D'autres demandes devront suivre, concernant des clients éventuels de RDL dans la zone industrielle de BASSA, à l'issue de leurs négociations.

Projet « Greenfield » de RIO TINTO ALCAN

Dans le cadre de son projet « Greenfield », le Groupe RIO-TINTO ALCAN (co-actionnaire de l'Etat du Cameroun au sein d'ALUCAM) envisage de réaliser une aluminerie à KRIBI, qui devrait produire entre 900Kt/an et 1.400Kt/an d'aluminium. A sa phase d'exploitation, ce projet pourrait permettre au CAMEROUN de figurer parmi les plus grands producteurs mondiaux d'aluminium.

Pour ce faire, le projet aura des besoins en électricité qui vont varier entre 1.400MW (pour 900Kt/an d'aluminium) et 2.400MW (pour 1.400Kt /an d'aluminium).

L'énergie nécessaire devrait être obtenue à partir du développement de trois (03) sites hydro-électriques dans le bassin de la SANAGA, outre le site de NATCHIGAL qui est réservé pour l'usine d'EDEA.

Parmi les trois sites à développer, deux (02) ont déjà été identifiés (SONG-MBENGUE et Grand-NGODI) tandis que le troisième reste à définir (probablement KIKOT).

Au cours de l'année 2012, le Groupe RIO TINTO ALCAN a sollicité l'Agence relativement aux droits d'eau et aux contrats-types de production et de transport d'électricité à des fins industrielles.

Concernant les contrats-types, des termes de références pour le recrutement d'un Consultant ont été élaborés, celui-ci devant donner son avis indépendant et motivé par rapport à une première mouture rédigée par l'Agence. Le recrutement du Consultant est en cours.

Projets du Groupe POSCO/ DAEWOO International Corporation

Le Groupe POSCO qui est le numéro 3 mondial dans la fonderie d'acier, agissant à travers la firme DAEWOO International Corporation, envisage d'exploiter plusieurs projets structurants au Cameroun.

Parmi ceux-ci, il y a notamment un champ minier à NGOVAYANG vers ESEKA pour l'exploitation du fer, qui nécessitera que ce groupe développe une mini centrale hydro-électrique sur le Nyong à NJOCK, vers ESEKA.

Le démarrage de la phase de production du champ minier de NGOVAYANG étant imminente, le groupe envisage d'entamer le développement du site d'hydro-électricité de NJOCK. Le potentiel de ce site est de 80MW tandis que les besoins pour l'exploitation minière de fer à NGOVAYANG sont de l'ordre de 70MW, le surplus pourrait être vendu au distributeur du secteur public d'électricité.

Au cours de l'année 2012, le Groupe POSCO a effectué une visite à l'Agence, qui avait pour objectif d'informer l'ARSEL de leurs activités ainsi que de s'informer sur des dispositions réglementaires qui leur sont réservées ainsi que le rôle de l'ARSEL.

Eventuellement, le Groupe POSCO envisage d'installer une fonderie d'acier à KRIBI dont les besoins sont estimés à 150MW. Pour cette fonderie, le Groupe envisage de développer un autre site tout près de NJOCK, dont le potentiel est d'environ 270MW. Le surplus pourrait également être vendu au distributeur du secteur public d'électricité.

Autres Projets d'autoproduction à des fins industrielles

Plusieurs promoteurs des projets structurants se sont également rapprochés de l'Agence au cours de l'année 2012 afin de s'enquérir des dispositions réglementaires qui leur sont réservées dans le cadre de la production de l'électricité nécessaire pour leurs projets.

2.2 L'efficacité énergétique

La promotion de l'efficacité énergétique par l'ARSEL vise à donner une réponse au double enjeu du déficit de l'offre énergétique, constaté depuis 2002, et aux préoccupations environnementales.

Avant la promulgation en décembre 2011 de la nouvelle loi sur l'électricité, l'ARSEL a engagé des actions pour l'élaboration d'une stratégie en matière de maîtrise d'énergie électrique, articulée autour de cinq axes majeurs à savoir :

- le développement d'un plan national d'efficacité énergétique ;
- la réduction des dépenses d'électricité dans les bâtiments publics ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie et le tertiaire ;
- la réduction de la part des ménages dans la courbe de charge de l'opérateur ;
- la réduction des émissions à effet de serre à travers une baisse dans la production d'origine thermique.

Au cours de l'année 2012, un accord de financement a été obtenu de l'Union Européenne à travers son organisme EUEI-PDF, pour une étude relative à la mise en place d'un plan national d'efficacité énergétique.

En effet, la visite d'une mission d'experts de l'EUEI-PDF au Cameroun en 2012 pour des concertations avec les administrations impliquées, a permis au MINEE de soumettre officiellement une demande de financement à l'EUEI-PDF. Après examen, cette dernière a transmis ladite demande à son Conseil d'Administration avec avis favorable.

L'accord du Conseil d'Administration ayant été obtenu, l'EUEI-PDF a attribué un marché à un Groupement de Cabinets piloté par IED (Innovation - Energie - Développement) pour réaliser l'étude de mise en place du plan national d'efficacité énergétique.

Le démarrage de cette étude est programmé pour le début de l'année 2013.

La cartographie énergétique

Dans ses missions de promotion du développement de l'offre d'énergie, l'Agence a envisagé une étude en vue de dresser une cartographie des ressources et potentiels énergétiques exploitables pour la production de l'électricité. Le projet nécessite des concours financiers et une expertise extérieure à l'Agence, notamment ceux de l'Etat, des bailleurs de fonds et des institutions universitaires.

Deux termes de références ont été élaborés au cours de l'année 2012 notamment sur :

- l'identification du potentiel hydroélectrique ;
- l'inventaire du potentiel de la cogénération à partir de la biomasse.

Ces TDR's ont été transmis à l'AFD et la réaction de cette dernière reste attendue. Un espoir est toutefois permis du côté de EDP international, qui a rendu une visite à l'ARSEL et en a accueilli une mission dans ses installations au Portugal, au cours de l'année 2012.

3. Le suivi des projets du secteur

3.1. Le financement des projets

3.1.1. Le Projet de Développement du Secteur de l'Energie (PDSEN)

Les activités prévues pour être financées par la composante II du PDSEN de l'ARSEL portent sur le renforcement des capacités (Biens, Services et Formations).

Un rapport annuel de l'état d'avancement du projet est joint en annexe.

3.1.2. Le Fonds d'Energie Rurale (FER)

Les principales activités du FER au cours de l'année 2012 concernent les Opérateurs de Service des Energies Rurales (OSER) dont les projets seront financés par la BAD et la BID.

Pour les Projets Prioritaires de l'Electrification Rurale (PPER), les appels à sollicitation à manifestation d'intérêt (ASMI) initialement lancés ont été annulés. Les fonds ont été redéployés dans l'extension du réseau dans certaines régions.

Quant aux Projets d'Initiative Locale d'Electrification Rurale (PILER), suite aux appels à projets lancés par l'AER, douze (12) projets ont été présélectionnés sur seize (16) et les équipes de l'AER se sont rendues sur le terrain au cours de l'année 2012 pour vérifier les informations.

A la suite des descentes des équipes de l'AER, dix (10) projets ont été retenus et devraient être soumis au Comité de pilotage en début d'année 2013.

3.2. Le projet ERD-RUMPI

Au cours de l'année 2012, le marché des travaux pour la construction de la petite centrale hydro-électrique (PCH) de « FALLS 210 » (2,9MW) a été attribué à l'Entreprise Espagnole PUROIL.

L'Union Européenne a également autorisé le 27 novembre 2012, l'Avenant N°02 pour la prorogation du délai contractuel du projet ERD-RUMPI pour deux ans supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2014. L'Avenant au budget global de l'action, a été préparé en conformité avec la nouvelle durée du projet.

1. Etat général d'évolution du projet

Mobilisation des cofinancements

Le cofinancement de l'Etat d'un montant de 1 000 000 000 francs CFA a été notifié et engagé pour le compte de l'exercice 2012. Une partie de cette somme est en cours de virement dans les comptes du Projet. Pour l'exercice 2013, les besoins en cofinancement ont été transmis au MINEPAT.

Pour ce qui est du cofinancement de l'Union Européenne, les paiements des décomptes et des avances de démarrage vont améliorer le taux de décaissement des subventions reçues. Ce qui permettra le déblocage des dernières tranches de cofinancement.

Mobilisation des frais supplémentaires issus des négociations du contrat pour la construction de la petite centrale hydro-électrique (PCH)

Une réunion s'est tenue entre le MINEE et l'AER à l'issue de laquelle le MINEE a transmis une note au MINEPAT pour les besoins supplémentaires issus des négociations de la PCH pour demander son inscription sur les fonds de contrepartie pour l'exercice 2012.

Reprise MT/BT D'EKOMBE BONJI sur la ligne MT d'EKONDO-TITI et raccordement du poste de livraison HTA/HTA 30 kV à EKOMBE BONJI

Le Maître d'Ouvrage a transmis en mars 2012 à AES SONEL un chèque en règlement de la reprise MT/BT d'EKOMBE sur la ligne MT d'EKONDO-TITI. Après deux relances successives en mai et octobre 2012, AES SONEL a dépêché ses équipes sur le site du mois de novembre 2012.

Concernant les coûts de contrôle et de suivi des travaux pour le raccordement du poste réclamés par AES-SONEL à hauteur de 07% des coûts d'investissement, l'ARSEL a engagé deux correspondances à cet effet, mais aucune réaction n'est parvenue à ce jour.

De l'Auditeur contractuel du projet ERD-RUMPI

Suite aux réunions tenues les 28 et 29 mars 2012 entre le Maître d'Ouvrage et l'Auditeur contractuel du projet, relatives aux missions contractuelles de l'Auditeur, les deux parties ont convenu de continuer à travailler ensemble pour la réussite du projet.

Schéma d'exploitation des réseaux de la PCH et le schéma tarifaire

L'ARSEL a arrêté le schéma d'exploitation des ouvrages en février 2012, qui prévoit un contrat d'exploitation entre la Commune à travers une Régie à mettre en place, et un Opérateur (OSER) dont les obligations se limiteront aux activités d'exploitation et de maintenance.

L'investissement initial, les renouvellements et les extensions resteront à la charge de la commune. L'ARSEL assurera la régulation des activités de l'opérateur.

Suite à la mise en place de ce schéma d'exploitation, le Maître d'Ouvrage a sollicité la finalisation du schéma tarifaire y afférent, ainsi que les DAO d'exploitation pour le recrutement des fermiers. Ceux-ci sont en cours d'élaboration à l'ARSEL.

2. Etat d'Avancement des travaux

Petite Centrale Hydro-électrique PCH (2,9MW) « Falls 210 »

Les travaux de construction de la PCH (2,9MW) « Falls 210 » sont en cours de démarrage, l'ordre de service a été notifié le 22 Août 2012, les études d'exécution sont en cours et le rapport d'avancement desdites études ont été restitués le 24 octobre 2012. Le niveau global d'exécution est de 05%.

Réseau MT/BT et branchements

- *Réseaux BT et branchements (18 localités)*

Le piquetage et les fouilles sont réceptionnés dans 16 localités sur 18. Le levage et le calage des poteaux sont effectifs dans 10 localités. L'entreprise accuse un retard considérable par rapport au délai contractuel. Deux mises en demeure ont été adressées à cet effet. Le niveau global d'exécution est de 40%.

- *Réseaux MT/BT et branchements (07 localités de la grappe hydro)*

Le déroulage des câbles MT est effectif à 95% et réceptionné. Le piquetage et les fouilles du réseau BT sont réceptionnés dans l'ensemble des sept localités. Les poteaux sont levés et calés dans 04 localités sur les sept. Le déroulage du câble BT est effectif dans 04 localités sur les sept (07). L'entreprise accuse un retard par rapport au délai contractuel. Le niveau global d'exécution est de 75%.

- *Réseaux MT et BT immergés dans (03) localités*

Le levage, le calage et l'armement des supports sont terminés sur l'ensemble du chantier. L'entreprise accuse un retard par rapport au délai contractuel. Une mise en demeure a été adressée à cet effet. Le niveau global d'exécution est de 50%.

Construction du poste de livraison HTA/HATA 30 kV

Les travaux de génie civil sont terminés. Une partie du matériel électrique est arrivée au port. Les attestations d'exonération des taxes et droit de douanes y relatif ont été obtenus du Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

L'entreprise accuse un retard considérable par rapport au délai contractuel. Deux mises en demeure ont été adressées à cet effet. Le niveau global d'exécution est de 55%.

Kits Solaires Photovoltaïques

La fourniture et l'installation du matériel local notamment la pose des poteaux en acier galvanisé, la confection des terres de masses et la pose des barrettes de coupure ont été exécutées dans 18 localités sur 32. L'on note que 60% du matériel importé sont arrivés au port. Les attestations d'exonération des taxes et droit de douanes y relatifs ont été obtenues au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

L'entreprise accuse un retard par rapport au délai contractuel. Une mise en demeure a été adressée à cet effet. Le niveau global d'exécution est de 20%.

3. Modifications du Schéma d'interconnexion des ouvrages du projet ERD RUMPI

Modification du schéma

La modification du schéma de distribution du projet résulte de l'absence des textes réglementaires pour la mise en place d'opérateurs d'électrification rurale et de la publication des tarifs d'achat et de vente.

Changement du Câble immergé

Dans le cadre de la construction des réseaux MT et BT immergés dans 03 localités de la zone RUMPI, Il a été rapporté par le fabricant NEXANS que le Câble BT 3x70 + 50 mm² Cu initialement prévu pour la ligne BT immergée, présente des insuffisances qui, à terme, pourraient affecter la sécurité des personnes et des biens. De ce fait, ce dernier propose un nouveau câble BT immergé 3x70 + 70 mm² Cu plus fiable, et conforme aux normes environnementales et techniques en vigueur.

Coffrets de branchements

Les coffrets de branchements initialement prévus dans les marchés sont issus des normes et standards allégés élaborés par ARSEL. Compte tenu de la non-homologation desdites normes, l'acquisition de ces coffrets reviendra à la charge du distributeur.

Electrification de KOMBONE MISSION

La localité de KOMBONE MISSION est déjà traversée par le réseau 30 kV de AES SONEL KUMBA – EKONDO-TITI, sans être raccordée. Lors de la construction de la ligne MT 30 kV du projet qui devait traverser ladite localité, les populations ont bloqué les travaux pendant deux mois. A l'issue des négociations une demande d'électrification a été adressée au Maître d'Ouvrage.

3.3. Le projet 5000 MW

Ce projet a pour objectifs d'accroître l'offre nationale d'énergie électrique ainsi que de participer et prendre avantage de l'existence des marchés régionaux d'électricité (PEAC et WAPP).

Pour ce faire, l'ARSEL envisage de proposer au Gouvernement une expansion des programmes d'investissement de manière optimale entre les projets hydroélectrique, thermique et des énergies renouvelables. Une étude de préfaisabilité de ce projet a été entamée à l'ARSEL. La première mouture de cette étude est disponible.

3.4. Projets d'efficacité énergétique (effacement et économie d'énergie)

Le Ministère des Finances conduit depuis le 22 mars 2011, en relation avec plusieurs départements ministériels représentés par les Directeurs des Affaires Générales et/ou des ressources financières, la DGSN, l'ARSEL, l'ANOR et AES SONEL, des réunions avec pour objectifs de :

- limiter les dépenses énergétiques des bâtiments publics ;
- limiter les consommations énergétiques des bâtiments publics;
- diminuer les gaspillages de ressources dans les Administrations publiques ;
- diminuer les factures énergétiques des Administrations publiques ;
- sensibiliser et convaincre les acteurs publics à la performance énergétique.

Pour remplir efficacement cette mission, le Ministère des Finances s'est associé les services de la société de droit français Énergy Pool, en l'invitant pratiquement à participer à toutes les réunions sous sa houlette depuis le mois de juin 2011.

Les activités de l'Entreprise française ENERGY POOL au Cameroun couvrent deux axes principaux:

- la mise en place d'une Centrale de modulation de 20MW à Douala pour l'effacement des Entreprises grosses consommatrices d'électricité aux heures de pointe contre rémunération;
- l'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs ;

En ce qui concerne la centrale de modulation de 20MW, un accord de principe des services du Premier Ministre a été obtenu et le MINEE a sollicité le MINMAP pour la signature d'un Marché de gré-à-gré avec ENERGY POOL à cet effet.

Pour ce qui est de l'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs, 10 bâtiments pilotes sur lesquels seront effectués les audits énergétiques (de consommation, de facturation et de paiement) devraient être retenus parmi 36 bâtiments administratifs les plus gros consommateurs d'électricité.

3.5. Programme pilote sur les « compteurs intelligents »

Les plaintes des consommateurs relatives aux divers désagréments que leur cause le service public de l'électricité sont de plus en plus croissantes. Les récriminations portent entre autres sur les relations commerciales entre les abonnés et l'Opérateur. Parmi les récriminations des abonnés, on note la surfacturation, la relève irrégulière des compteurs, le dépôt tardif des factures et la non-fiabilité des appareils de comptage d'énergie électrique.

Par ailleurs, les récents contrôles techniques et commerciaux des abonnés de AES-SONEL ont révélé une recrudescence de la fraude et de la consommation non facturée de l'énergie électrique.

Une solution à la plupart de ces requêtes résiderait dans l'utilisation des appareils de comptage « intelligents » prépayés ou non.

Un **compteur dit « intelligent »** est un appareil de comptage capable de transmettre (et de recevoir) de façon automatique des informations sur la consommation d'un client à un centre de contrôle, c'est-à-dire au fournisseur d'énergie.

Il permet donc de relever à distance et automatiquement la consommation d'énergie (sans déplacement d'un agent) et de piloter la distribution à partir d'un point central (ouverture, fermeture, limitation de puissance, prépaiement, etc.). Ce pilotage permettrait également aux gestionnaires de réseaux de pouvoir s'assurer d'une meilleure utilisation du réseau électrique, notamment en période de pointe. Le consommateur, de son côté, peut « lire » sa consommation en temps réel, ainsi que le coût de celle-ci. Cette vision plus claire de l'énergie consommée pourrait théoriquement lui permettre, comme cela a été observé dans d'autres contextes, de mieux gérer sa consommation et donc de la réduire.

Les compteurs intelligents sont un élément important des **réseaux intelligents**. Ces derniers ont pour objectif d'optimiser le lien entre la production d'électricité et la demande des consommateurs, grâce à une meilleure connaissance de la consommation globale en temps réel. Ceci se fera par les compteurs intelligents, d'une part, et par des capteurs présents dans le réseau, d'autre part.

En 2012, de nombreuses offres de service ont été enregistrées, notamment celles des sociétés : SMARTECH, ITRON France, Petits Trucs AB SARL, ZTE, IBERGLOBAL SA (Espagne), HUWAEI (Chine) et ADDAX IMS (Europe de l'Est).

Ces offres de services sont aussi diverses que variées et couvrent pour la plupart les « **Advanced Metering Infrastructure** » (AMI), le « **smart metering** » et le « **smart grid** »

Elles offrent également une grande souplesse :

- pour le système de comptage, qui pourra aussi bien être prépayé que post payé ;
- des systèmes de détection de la fraude (dans certains sites déjà expérimentés ont réduit les pertes techniques et non techniques de plus de moitié) ;
- des systèmes de détection des défauts et de gestion optimale de la maintenance, particulièrement avantageux pour les zones retirées.

L'Agence, au cours de l'année 2012 a mené les actions suivantes :

- la rédaction des termes de références, du projet de cadre institutionnel, du projet de calendrier de réalisation du projet ;
- le renforcement des capacités de son personnel en la matière ;
- l'initiation des échanges avec d'autres pays ayant déjà implémenté le système (Sénégal, Afrique du Sud) ;
- la création du Comité opérationnel multi-institutionnel (MINEE, MINFI, MINEPAT, MINCOMMERCE, ARSEL, ANOR, EDC, AER, ANTIC, AES-SONEL)
- la rédaction du cadre institutionnel du projet;
- la rédaction du protocole d'expérimentation du projet;
- la rédaction d'un projet de cahier des spécifications techniques et un cahier des charges proposés à l'opérateur AES-SONEL;
- la rédaction d'un rapport justifiant la mutation du système de comptage au Cameroun;
- la conception de la fiche de projet pour une allocation budgétaire spéciale;
- la tenue de nombreuses réunions du Comité opérationnel créé à cet effet.

3.6. INVEST-ELEC

Le projet INVEST-ELEC a pour objectif de renforcer les capacités des Entreprises exerçant dans le secteur de l'électricité et d'identifier les petits projets (hydroélectricité, Biomasse, Solaire et Eolien) dans les 05 zones agro écologiques du Cameroun en fonction des potentialités de chacune d'elles. La cérémonie de lancement officiel de ses activités a eu lieu le 12 avril 2012 à Yaoundé, sous la présidence du Dr Basile ATANGANA KOUNA, Ministre de l'Eau et de l'Energie.

Par la suite, le premier atelier débat dont l'objectif vise l'amélioration du climat des affaires dans le secteur électrique Camerounais, organisé avec la collaboration du Club des Agences et Structures africaines en charge de l'Electrification Rurale (CLUB-ER), s'est tenu le 18 juin 2012 à Yaoundé.

La même ville a été le cadre du premier atelier de formation sur le montage des projets d'électrification à partir des petites centrales hydroélectriques et des centrales à biomasse, du 19 au 22 juin 2012. Près de trente-quatre (34) PME Camerounaises et une dizaine de pays membres du Club ER ont pris part à ces travaux.

Deux séminaires Régionaux d'information et de sensibilisation sur les cinq prévus dans le cadre de ce projet se sont tenus respectivement à N'Gaoundéré le 23 juillet et à Douala le 09 novembre 2012.

3.7. La matrice de suivi des projets

Le tableau ci-après récapitule l'évolution des projets au cours du 2^e trimestre 2012.

N°	INTITULE	ETAT D'AVANCEMENT
1	Suivi du Projet de la centrale thermique à gaz de Kribi (KPDC)	-Les travaux de construction de la centrale à gaz d'une capacité de 216 MW à Kribi et de la ligne de transport Kribi-Edéa de 225 kV double terre d'une longueur de 100 km sont achevés. -Le gaz devrait être disponible au cours du 1 ^e trimestre 2013
N°	INTITULE	ETAT D'AVANCEMENT
3	Suivi du Projet du barrage de LOM-PANGAR	Les travaux préparatoires financés par l'emprunt obligataire de 2011 sont achevés notamment le village du Maître d'ouvrage et la route d'accès; -La Banque mondiale a approuvé sa quote-part du financement - Pose de la première pierre a été présidée par le Chef de l'Etat. -Les travaux se déroulent normalement
4	Suivi du Projet d'aménagement hydroélectrique de MEMVEELE	-Le contrat des travaux de barrage a été signé. -La cérémonie de pose de la première pierre a été présidée par le Chef de l'Etat. -Les travaux se déroulent normalement.
5	Suivi du Projet	- Les travaux qui ont été entamés en novembre 2011 sont à

	d'aménagement hydroélectrique de MEKIN	environ 50% en fin 2012. -Des préparatifs sont en cours pour la cérémonie de pose de la première pierre.
6	Suivi du Projet d'aménagement hydroélectrique de Noun Wouri	Suite aux difficultés pour l'établissement d'un MOU avec le Promoteur initial, un appel à manifestation d'intérêt est en cours de préparation à l'ARSEL
7	Suivi du Projet d'aménagement hydroélectrique de BINI à WARAK	Suite à la validation du rapport d'étude d'impact environnemental du promoteur DELPHOS, des préparatifs pour le lancement de l'appel d'offre pour les travaux ont débuté.
8	Suivi du Projet thermique d'urgence (PTU)	-Prévu pour fonctionner entre 3 et 6 heures par jour, EDC annonce que le PTU a fonctionné la plupart du temps entre 10 et 14 heures par jour, -Toutes les charges relatives au PTU ont été supportées par l'Etat à raison de 52 milliards par an (annuités, combustibles, entretien, location Centrale AHALA) ; - Des négociations ont eu lieu au cours de l'année entre EDC et AES-SONEL pour sa rétrocession. - La plupart des groupes sont en arrêt faute de carburant.
9	Suivi des Projets Rio Tinto Alcan, ALUCAM	Des séances de travail ont eu lieu à l'ARSEL relatives aux droits d'eaux et contrats-types à des fins industrielles.
10	Suivi du Projet d'interconnexion Tchad-Cameroun	Les actions diplomatiques sont en cours.
11	Suivi du Projet d'électrification périurbaine CEMAC	Une mission composée des membres de la Cellule Nationale de Coordination et de AES-SONEL a visité quatre (04) Régions (NO, AD, Ex-NO & ES). 42 zones ont été validées avec un minimum de 10 860 ménages ciblés.
12	Suivi du Projet SCADA et la fibre optique d'AES-SONEL	-La mission d'évaluation prévue en fin d'année n'a pas eu lieu, cependant l'ARSEL a demandé à AES-SONEL de confirmer le coût de ce projet et de préciser la part à considérer dans la base tarifaire. -Une correspondance a été adressée à l'ART pour demander leur avis technique sur la quote-part du coût de la fibre optique dans le cadre d'investissement du SCADA. Dans les deux cas, les réponses restent attendues.
13	Suivi du Projet d'interconnexion Cameroun-Nigéria	Les actions diplomatiques sont en cours.

14	Suivi du Projet hydroélectrique de Menchum : 65 MW	<p>-Au cours des discussions entre le Promoteur, l'ARSEL et le MINEE, le Promoteur n'a pas pu fournir des garanties convaincantes quant au financement du projet.</p> <p>-Il est envisagé de procéder par Appel d'offre pour ce projet;</p> <p>-Un Comité de pilotage a été mise en place et des TDR's pour le recrutement des Consultants ont été élaborés.</p>
15	Suivi du Projet MBAKAOU CARRIERE	<p>-Ce projet est dans le cadre des sites à valoriser.</p> <p>-La procédure d'attribution du site à IED a été finalisée, cette dernière ayant transmis un dossier d'attribution de License pour examen.</p>
16	Suivi du Projet de centrale thermique à gaz de LOGBABA	<p>-Les travaux de l'usine à gaz et de pipeline sont achevés.</p> <p>-Le Promoteur s'est rapproché de l'ARSEL pour s'informer des dispositions réglementaires relatives à l'autoproduction. Cette démarche est destinée à mieux conseiller ses clients éventuels.</p> <p>-Le Promoteur a également soumis une demande pour l'autoproduction dans le site de son usine de traitement de gaz</p>

VI. ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA REGULATION

1. Communication institutionnelle

Les activités de communication institutionnelle durant l'année 2012 se résument dans le tableau qui suit.

N°	Mission	Domaine	Activités
1	Actions en faveur de la promotion de l'image de l'Agence	Internet	<p>Réorganisation du site Web de l'Agence et sa mise à jour constante avec les informations sur l'Agence et ses activités. Cela comprend, entre autres, la nouvelle loi sur le secteur de l'électricité, des informations sur les nouveaux tarifs de l'électricité, les rapports d'activités de l'Agence, des communiqués sur les appels d'offres et leurs résultats, etc.</p> <p>Finalisation du recrutement d'un Consultant pour une durée d'un an, de Janvier à Décembre 2012 afin de faciliter la gestion du site. Tenue des séances de travail avec le Web Master (Consultant), sur la réorganisation de notre site Web et l'organisation d'un programme de formation pour la gestion autonome du site Web de l'Agence, par son personnel</p>
		Radio	<p>La diffusion régulière d'informations telles que le FINELEC 2012, la formation avec Nexant, le lancement d'Invest-Élec, l'examen du contrat de concession entre l'Etat et AES-SONEL. Des entrevues ont également été faites avec la Direction Générale sur la formation NEXANT et l'examen du contrat de concession. Des annonces ponctuelles pendant les journaux à la CRTV (nouveaux tarifs, résolutions du Conseil d'Administration, enquête auprès de 10.000 abonnés de AES-SONEL, le lancement du projet Invest-Élec, la réaction à de fausses déclarations d'un groupe non officiel d'associations de consommateurs,</p>

			<p>etc); l'organisation de la participation de l'Agence à des programmes spéciaux à la CRTV radio tels que la « CRTV m'accompagne », « CRTV information day » dans le but d'informer les consommateurs d'électricité ; annonces publicitaires relayées par la CRTV radio sur les activités menées par l'Agence comme l'enquête sur les 10.000 abonnés de AES-SONEL; les activités en prélude à la signature d'un accord de partenariat entre l'ARSEL et Radio Environnement pour la création d'un programme spécialisé dans cette radio, pour l'information des consommateurs d'électricité, des opérateurs et les autres parties prenantes dans le secteur.</p>
		Télévision	<p>Présentation régulière de l'information, participation à des programmes de télévision spécialisé et diffusion des informations au cours des journaux télévisés de la CRTV et à CANAL 2. Quelques thèmes sont le FINELEC 2012, les nouveaux tarifs, le lancement du projet invest-€lec, l'enquête auprès de 10.000 abonnés de AES-SONEL (participation à Tam-Tam week-end), Conception et diffusion d'annonces à la CRTV et à Canal 2 sur l'enquête auprès de 10.000 abonnés de AES-SONEL.</p>
		Page CAMTRIB	<p>Préparation régulière, présentation pour approbation et publication des pages mensuelles dans Cameroon Tribune (trois pages CAMTRIB au total).</p>
		Revue de presse	<p>Les articles concernant le secteur qui sont publiés dans les journaux ont été régulièrement extraits pour produire le dossier de publication de l'Agence.</p>
		Newsletter (par e-mails)	<p>Préparation, présentation pour approbation et publication de trois (03) lettres d'information ; ainsi que la mise à</p>

			jour régulière de la base de données d'adresses emails des lecteurs.
		Autres supports de communication	Production et proposition d'insertion de petites annonces de l'Agence dans le guide de l'investisseur et le magazine du MINEE; confection des cartes d'invitation pour le Conseil d'Administration, le lancement du projet Invest-Élec, retouche de la conception de l'écharpe de l'ARSEL pour production par la CICAM.
		Traductions et interprétations	Traduction de communiqués, des documents pour le projet de construction de la TOUREL; Interprétation lors des réunions entre l'ARSEL et les soumissionnaires pour ce projet TOUREL.
2	Conception et production de documents visant à sensibiliser le public.	Tracts et dépliants	Conception et production de tracts sur les programmes de formation réalisées en 2011; Production de la bannière, des dépliants et du programme pour le lancement d'Invest-Élec; Production de tracts pour le Call Center de ARSEL
3	Promotion des investissements dans le secteur.	Participation aux réunions avec les investisseurs	Participation au forum d'affaires entre le Cameroun et le Maroc à Douala du 6 au 7 Juin 2012; Participation à la présentation sur les smart grids et les systèmes à prépaiement, effectuée par SMARTECH à l'Hôtel Hilton de Yaoundé le 20 Juin, 2012; Participation au forum Cameroun – Corée sur l'énergie à Yaoundé le 29 Juin 2012.
	Organisation de Forums	FINELEC 2012	Le FINELEC a eu lieu en Novembre 2012 à Douala, les dépliants de l'événement ont été produits et distribués lors de diverses activités du secteur de l'électricité au Cameroun et à l'étranger; Le cabinet conseil INTER'ACTIV a été retenu comme Régisseur du Forum; un document de marketing a été produit.

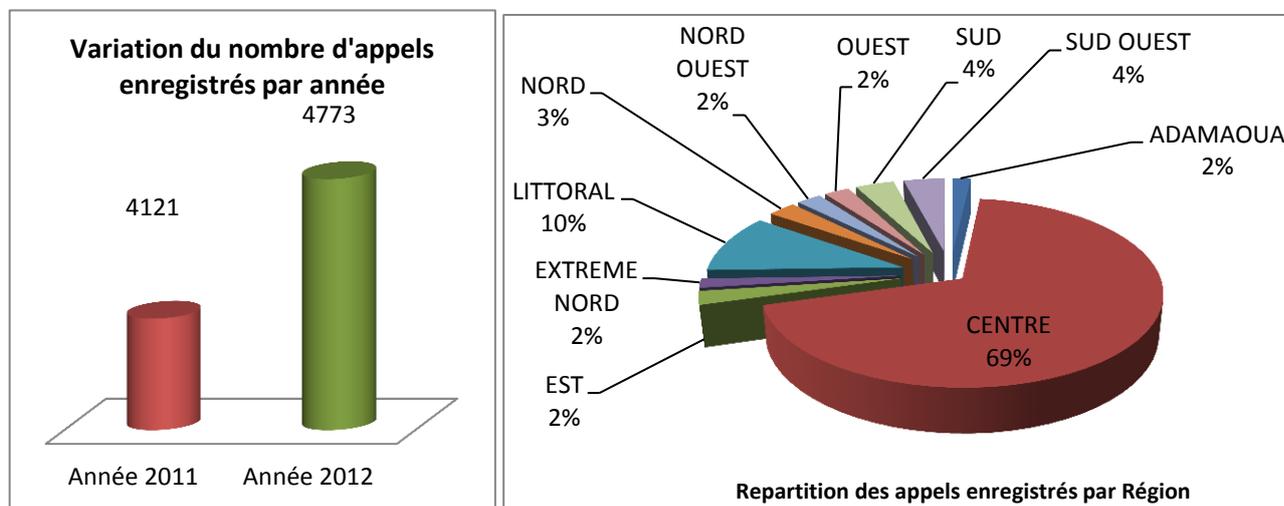
2. Système d'information de régulation

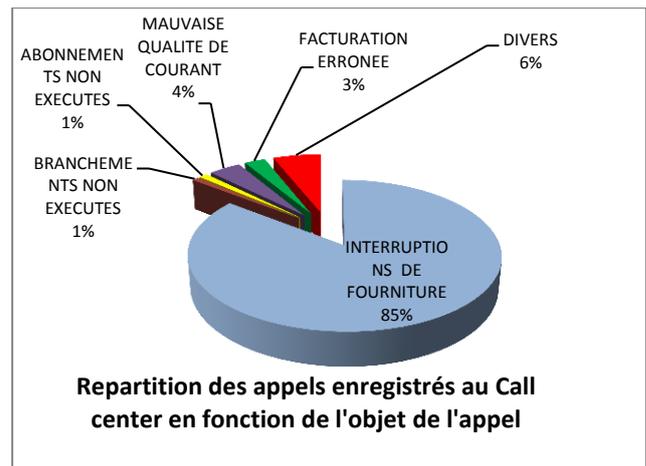
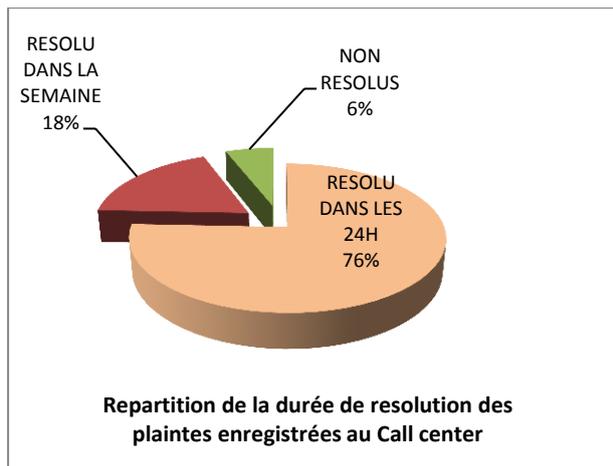
A toutes les occasions d'évaluation des bases tarifaires, des énergies non fournies ou de la qualité de service des opérateurs, l'asymétrie d'information entre les opérateurs et le régulateur complique souvent le processus, obligeant ce dernier à recourir aux consultants externes, même pour des simples collectes et analyse de données.

Le projet de mise en place du Système d'Information de Régulation (SIRSEL), prévu sur financement de la Banque Mondiale (Projet PDSen), n'a toujours pas eu la non objection attendue pour son démarrage. L'ARSEL s'est donc engagée dans le processus de mise sur pied d'un système d'information à partir de modules essentiels. Le processus est encore en phase d'étude préalable. Un comité stratégique préparatoire s'est tenu pour accorder les violons sur la démarche à suivre.

3. Activités du call center

Les activités du Call Center de l'ARSEL ont été marquées au cours de cette période par une augmentation significative du nombre d'appels. Pour l'année en cours et par rapport à l'année dernière, il a été comptabilisé, du 1er janvier au 30 novembre 2012 un total de 4773 appels. En comparaison avec l'année 2011, où le total des appels enregistrés pour la même période s'élève à 4121, nous observons une augmentation de 13.67 %. Néanmoins une chute du nombre des appels a été notée au cours des deux derniers mois, probablement due aux différents problèmes techniques que connaît le Call-center depuis un certain temps.





Sur l'objet des appels, on note la prépondérance des appels pour interruption de fourniture (85% des appels enregistrés). Parmi les appels reçus au Call-center, seul 6% restent non-résolus. Ceci est dû au fait que la réceptivité des Responsables techniques et commerciaux de AES SONEL, quant aux requêtes des abonnés qui leur sont transférées, s'est fortement améliorée au cours de l'année 2012. Il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des poches de résistance, notamment pour ce qui est de la ville de DOUALA.

En ce qui concerne la répartition des appels en fonction des Régions, celle du Centre se taille la part du lion avec 69% tandis que le Littoral n'a que 10%, malgré un plus grand nombre d'abonnés, notamment les clients professionnels et Entreprises.

Cette situation pourra être rattrapée avec la création des démembrements de l'Agence dans les Régions, ce qui est conditionné par une amélioration de ses ressources.

4. Le suivi et l'évaluation des obligations contractuelles

4.1 Suivi du programme d'investissement de AES-SONEL

Dans le cadre de sa mission de contrôle et de suivi des activités des Opérateurs du secteur de l'électricité, l'Agence a effectué une descente en avril 2012 pour l'évaluation du niveau de réalisation des programmes d'investissements des années 2010 et 2011 indiqués dans le plan d'affaires 2011 – 2015 de AES SONEL, notamment dans les centrales hydroélectriques (SONGLOULOU et EDEA) et les barrages réservoirs (BAMENDJIN et MAPE).

Les taux de réalisation des programmes d'investissement 2010 et 2011 enregistrés sont les suivants :

- 31% à la centrale hydroélectrique de SONGLOULOU ;
- 38% à la centrale hydroélectrique d'EDEA ;
- 41% au barrage réservoir de BAMENDJIN ;
- 55% au barrage réservoir de MAPE.

Il ressort de cette descente de l'ARSEL que plusieurs projets annoncés dans le plan d'affaires 2011-2015 n'ont pas été réalisés.

5. ACTIONS MENEES ENVERS D'AUTRES ACTEURS POTENTIELS DU SECTEUR

5.1. Les promoteurs et porteurs des projets

L'action d'accompagnement des promoteurs et porteurs des projets passe par la mise en place d'une plateforme de collaboration ARSEL/MINRESI et ARSEL/MINIMIDT. Des projets de conventions sont en préparation avec les Universités de Yaoundé I et Yaoundé II – SOA, ainsi que certaines de leurs Grandes Ecoles respectives.

Cependant aucune action d'envergure n'a été opérée au cours de l'année 2012.

5.2. Le répertoire des experts et des métiers du secteur

L'ARSEL a engagé une réflexion sur l'organisation des métiers de la chaîne de régulation. Parmi les métiers identifiés, on note :

- les métiers d'installateur et de contrôleur des installations électriques intérieures ;
- le métier d'expert conseil en efficacité énergétique dont la fonction principale sera de fournir les outils nécessaires à la réalisation des audits énergétiques en milieu industriel, à l'identification des mesures d'efficacité énergétique applicables et à l'évaluation des économies d'énergie ;
- le métier de reviseur de factures dont la fonction serait notamment de conseiller les usagers de l'électricité en cas de doute sur le traitement par l'opérateur de la facture électrique.

En outre, dans le cadre de ses missions, l'Agence s'attèle à élaborer une base de données d'experts techniques qui peut être consultée, en cas de besoin.

VII. MISSIONS SPÉCIALES

1. TOUR DE L'ÉLECTRICITE

Le projet de construction du complexe de la Tour de l'électricité qui sera réalisé sous le régime de contrat de partenariat a progressé dans le respect des dispositions de la loi n° 2006/012 du 09 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat, et de son décret d'application n° 2008/0115/PM du 24 janvier 2008.

Le suivi du projet a nécessité la mise en place par l'Institution publique représentée par les trois (3) institutions ARSEL, AER et EDC, d'un Comité de supervision (COSUP) présidé par le Directeur Général de l'ARSEL et, d'une Unité conjointe de suivi technique (UST) coordonnée par un responsable de l'ARSEL.

Le lancement du projet s'est opéré sur trois principaux axes dont l'extension du site devant abriter le complexe projeté, la mise en place du contrat de partenariat, et la prochaine mise en place d'une société civile immobilière pour assurer l'interface imminente entre l'Institution publique (qui doit préserver son cœur de métier dans le secteur de l'électricité) et le partenaire privé sélectionné à l'issue des négociations dont l'autorisation est attendue des Services du Premier Ministre.

Pour ce qui est de la mise en place du Contrat de partenariat, après le prononcé de l'éligibilité du projet au contrat de partenariat par l'autorité compétente, la phase de sélection du partenaire privé a été engagée en août 2011 par le lancement de l'Appel Public international à Manifestation d'Intérêt (APMI). L'analyse des soumissions reçues, par la Commission spéciale des contrats de partenariat (CSCP) mise en place en décembre 2011 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a abouti à une liste restreinte de cinq (5) candidats qui, au terme de l'analyse de leurs réponses à l'appel d'offres restreint lancé en février 2012, ont permis la tenue du dialogue de préqualification avec deux consortiums, l'un sud-africain et l'autre espagnol.

Sur proposition du CARPA (Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat), organe expert du Gouvernement en la matière, l'Institution Publique représentée par son Président du Comité de suivi a effectué avec le Président de la CSCP, une visite des références des candidats qui s'est avérée judicieuse pour le bon aboutissement de la procédure de sélection.

Concernant le site du projet, la Direction Générale de l'ARSEL a entrepris des nombreuses démarches qui ont résulté en la signature le 15 mai 2012 du décret n° 2012/1210/PM de cession à l'ARSEL, du terrain de 5624 m² requis pour le projet, suite à l'extension de la première cession de 1198 m², jugés insuffisants pour un tel projet. Le déguerpissement des occupants actuels dudit site ne pose plus aucun problème dans la mesure où l'affectation d'un site pour construire un immeuble de recasement, dans le cadre du projet TOUREL, a été obtenue du MINDCAF.

En résumé, les actions ci-après relatives à la construction de la Tour de l'électricité ont été entreprises durant le deuxième trimestre 2012 :

- lancement de l'appel d'offre restreint à 05 Entreprises pré qualifiées ;
- soumission des offres par les 05 Entreprises pré qualifiées ;
- début d'analyse des offres des 05 Entreprises pré qualifiées ;
- rapport d'analyse a été transmis au Premier Ministre ;
- tenue du dialogue de préqualification ;
- réception des offres finales ;
- transmission du classement des entreprises préqualifiées ;
- préparation des négociations du contrat conditionnées par le quitus du PM/CG ;
- préparation de la mise en place de la SCI « Electron », chargée de la cogestion du projet « TOUREL » avec le partenaire privé ;
- signature du décret de cession du terrain de 5624 m²;
- obtention d'un site pour construire un immeuble de recasement pour le MINDCAF.

L'attribution du contrat de partenariat par le Premier Ministre est attendue.

Concernant la Société Civile Immobilière à créer, le plan d'affaires qui permettra de fixer le capital dont le Notaire a besoin pour la création légale, ainsi que les termes des références de recrutement du dirigeant, seront finalisés par l'UST dès que le partenaire final sera retenu.

2. TRAVAUX D'EXTENSION DU SIEGE ACTUEL DE L'ARSEL

S'agissant des travaux d'extension, les résultats suivants ont été atteints :

- les travaux d'extension de l'annexe 'B' et du garage sont achevés ;
- les travaux de pavage sont en cours (la cour intérieure étant entièrement pavée, il ne reste que le parking) ;
- les travaux de rafraîchissement de la clôture sont en cours ;
- la livraison des meubles de bureau est effective ;
- la livraison des distributeurs d'eau potable (fraîche ou chaude) est faite ;
- la livraison et l'installation des climatiseurs ont été effectuées ;
- un contrat de maintenance des climatiseurs de l'Agence a été signé.

VIII. COOPERATION

1. AFRICAN FORUM FOR UTILITY REGULATORS (AFUR)

L'Agence a pris part du 17 au 18 Avril 2012 en Afrique du Sud aux travaux de la 9^{ème} Assemblée Générale de l'AFUR.

Cette assemblée générale a commencé par un séminaire de formation sur les voies et moyens de faire participer les consommateurs à la régulation dans les secteurs d'infrastructures. A la suite de ce séminaire qui a duré deux (02) jours, le troisième jour a été consacré aux travaux proprement dits de l'assemblée générale.

Il a été demandé aux participants de faire bon usage de ce qu'ils ont appris pendant la formation, tandis que les pays membres ont été encouragés à envoyer leur personnel aux travaux de l'AFUR.

2. FEDERATION INTERNATIONALE POUR LA SECURITE DES USAGERS DE L'ELECTRICITE (FISUEL)

L'ARSEL a pris activement part aux travaux de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers d'Electricité (FISUEL) qui s'est tenue en Côte d'Ivoire du 08 au 11 mai 2012. Ces assises ont été l'occasion de dévoiler l'importance des risques d'incidents électriques liés :

- à la qualité des installations électriques intérieures ;
- aux dangers créés par les réseaux anarchiques installés par les populations non connectées dans les zones périurbaines dans certains pays d'Afrique et en Amérique Latine ;
- au matériel contrefait qui envahit les marchés sur tous les continents ;
- aux catastrophes naturelles comme celle de Fukushima qui a été présentée par le Japon.

La table ronde des pays africains a permis de prendre la mesure de l'importance du contrôle des installations intérieures sur la survenance des incendies. En marge des travaux officiellement programmés, le groupe Afrique, ayant pris la mesure de sa faible participation à la réflexion au sein de la FISUEL, s'est donné pour objectif de présenter au Forum prévu au Brésil à partir du 13 novembre 2012, un document faisant l'état des lieux de la sécurité électrique dans les pays africains. Le CAMEROUN et le BENIN ont été chargés de coordonner l'enquête et la préparation du rapport.

3. INSTITUTIONS DE FINANCEMENT

3.1 USAID

Au cours de l'année 2012, l'USAID a financé au profit de l'Agence, un séminaire sur l'analyse des contrats et des modèles financiers dans le cadre de la relecture du contrat de concession et de licence de AES-SONEL. Le facilitateur de ce séminaire était le Cabinet de renommée internationale NEXANT.

3.2 Union Européenne

L'Union Européenne finance actuellement les projets INVEST€LEC et ERD RUMPI. Le niveau d'évaluation de chacun de ces projets a été précisé dans les chapitres précédents.

3.3 Banque Mondiale

La Banque Mondiale finance au profit de l'Etat Camerounais, le projet PDSN dont certains volets concernent l'Agence. Un rapport sur l'état d'avancement des activités de ce projet au sein de l'ARSEL est en annexe

IX. ADMINISTRATION INTERNE

1. REUNIONS DE COORDINATION

A la fin des travaux d'extension des locaux de l'Agence, notamment du bloc B qui héberge la salle de conférence et celle de réunion, la Direction Générale a ré-institué à partir depuis le mois de septembre 2012, les réunions mensuelles de coordination générale qui avaient été suspendues pour défaut de salle pendant lesdits travaux.

L'esprit de la réunion mensuelle de coordination générale a trois dimensions:

- le partage des informations afin que chacun pratique une régulation dite « totale » au lieu d'une régulation dite « parcellaire » qui se limite uniquement à son métier ;
- le renforcement des capacités avec la mise en place des systèmes normatifs à l'ARSEL, par exemple : la présentation des feuilles de présence en mode paysage ;
- le recentrage managérial dans le sens de la mystique du management consistant à souscrire à toujours former son remplaçant afin que des nouveaux leaders émergent.

L'objectif majeur de ces réunions mensuelles de coordination générale est **la performance** de l'ensemble des Responsables de l'ARSEL, ce à travers deux déclinaisons:

- le professionnalisme dans la réflexion, les attitudes, la parole et les écrits,
- la gestion axée sur les résultats qui est une démarche exigeante, qui devra conduire irrémédiablement vers des résultats mesurables.

L'enjeu est l'émergence de notre pays, car 2035 se prépare aujourd'hui. Par conséquent, les managers d'aujourd'hui doivent mettre en place les lignes directrices pour ceux de demain.

2. COMITES STRATEGIQUES

Les comités stratégiques organisés et convoqués sur des thèmes particuliers et pertinents sont des instances de réflexion, de débats et d'appropriation des orientations de la Direction Générale sur les sujets abordés. Ils sont également des séances de validation des études et travaux réalisés au sein de l'Agence, de formation, de communication et d'échanges.

Au cours de l'année 2012, huit (08) Comités stratégiques ont été tenus, notamment sur:

- 1- l'organisation matricielle ;
- 2- les compteurs dits « intelligents » ;
- 3- le « BLACK OUT électrique général » qu'a connu l'Inde ;
- 4- le projet d'organigramme de la Direction des Affaires juridiques et de la protection du Consommateur (DAJPC) ;
- 5- le contrat type d'autorisation de distribution et de vente basse tension d'électricité en zone rurale ;
- 6- la défense du cyber espace ;

- 7- la présentation des fonctionnalités de la plateforme logicielle d'appui aux consommateurs de l'énergie électrique au Cameroun ;
- 8- la présentation du décret n°2012/2806 du 24 septembre 2012 portant application de certaines dispositions de la loi n°2011/022 du 24 Décembre 2011, régissant le Secteur de l'Electricité.

3. REUNIONS MENSUELLES AVEC LE PERSONNEL D'EXECUTION

Les réunions mensuelles de la Direction Générale avec le personnel d'exécution et d'appui se sont régulièrement tenues tout au long de l'année 2012, jusqu'à l'indisponibilité de la salle de conférence.

4. SERVICE DU COURRIER

Au cours de l'année 2012, un nombre total de 3310 courriers entrants a été enregistré dans le service en charge du courrier et des archives au 31 Décembre 2012. De ce nombre, un total d'environ 3012 courriers ont reçu une réponse de l'Agence, ce qui signifie qu'un total d'environ 298 courriers sont encore en traitement dans les différentes directions de l'Agence.

La plupart de ces courriers en instances sont des demandes d'emplois, qui sont désormais enregistrées dans la base des données de l'application logicielle de gestion des ressources humaines de l'Agence.

Le service en charge du courrier et des archives, en collaboration avec la Cellule Informatique et de la Documentation a poursuivi la mise en place du système électronique pour la gestion des courriers et archives, qui avait démarré par une introduction générale au logiciel. Ce processus devrait se poursuivre avec la formation spécifique du personnel. Le processus a été freiné, en raison du changement du serveur hébergeant le logiciel tel qu'a expliqué le développeur de l'application, d'une part, ainsi que les ressources limitées de l'Agence, d'autre part.

Il convient toutefois de noter que la Direction Générale de l'ARSEL a demandé une révision du système de gestion des archives. Des consultants externes ont été recrutés à cet effet.

Les ressources du service ont également augmenté avec l'arrivée de trois agents et l'acquisition de deux (02) motocyclettes de distribution du courrier.

5. INFORMATIQUE ET DOCUMENTATION

L'année 2012 a enregistré une avancée notable dans la modernisation du système informatique de l'Agence. A ce titre, de nombreux projets ont été réalisés ; c'est le cas notamment de l'acquisition d'une ligne dédiée d'internet par fibre optique d'un débit de 1024 Kbits, l'extension du système de contrôle d'accès biométrique qui au terme des mesures correctives à prendre, permettra désormais le contrôle d'accès et la gestion des présences; pour ne citer que ceux-là. D'autres projets ont connu des avancées significatives dans leur processus de mise en œuvre.

Le tableau ci-dessous résume les réalisations opérées dans le but de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs de régulation :

Intitulé du projet	Réalizations
I. Extension du contrôle d'accès biométrique	Les travaux d'installation et de configuration du nouveau système sont achevés. l'enrôlement des nouvelles recrues est fait. Un avenant pourrait être fait dans l'optique de la confection des cartes professionnelles et d'accès biométriques pour les nouvelles recrues.
II. intranet	Le déploiement des applications est terminé. la formation des utilisateurs à l'usage des services de l'intranet a été effectuée. le personnel maîtrise désormais les outils de collaboration mis sur pied ;
III. Acquisition d'une ligne dédiée par fibre optique	l'acquisition d'une ligne dédiée par fibre optique est effective.
IV. Acquisition de logiciels applicatifs et systèmes	l'acquisition des logiciels antivirus serveur et la suite Microsoft office 2007 ou 2010, Microsoft Project 2007 a été faite.
V. Elaboration du Schéma Directeur Informatique	Les TDR's et le DAO ont été élaborés
VI. Archivage	Les TDR's, le DAO et la consultation d'un expert ont été réalisés.
VII. Veille informatique	pour l'action de veille informatique, un courrier électronique a été envoyé au personnel afin de l'édifier sur les mesures de sécurité à observer lors de la navigation sur Internet. A cet effet, un recueil des 10 recommandations essentielles de la sécurité sur Internet a été transmis. Des recherches se poursuivent en vue de développer d'autres thèmes devant contribuer efficacement à la lutte contre la cyber criminalité.
VIII. Assistance technique au personnel	l'assistance technique du personnel s'est également poursuivie afin de solutionner les différents problèmes liés à l'exploitation des outils informatiques.
IX. Suivi de la maintenance du parc informatique	Le parc informatique a connu une grande stabilité au cours de l'année, à n'en juger par le nombre réduit des interventions réalisées par le prestataire de maintenance informatique. Les antivirus ont été installés sur les machines du personnel.

Intitulé du projet	Réalizations
X. Courrier électronique	Le redéploiement de la solution a été réalisé.
XI. Extension des réseaux informatiques et téléphoniques	Un prestataire a été sélectionné et l'extension du réseau internet est effective notamment au niveau du bâtiment d'extension.
XII. Stage académique	Un stage académique été offert par l'ARSEL à un étudiant de Master 2 informatique à l'Université de Yaoundé Le thème, les TDR's et le cahier de charges du stage ont déjà été élaborés. Ce thème a été orienté vers la défense des intérêts du consommateur.

6. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Formation, séminaires, stages.

Dans le but de renforcer ses capacités, l'ARSEL a assuré la formation de son personnel dans des domaines variés. C'est ainsi que plusieurs cadres et Agents de maîtrise assumant des postes de responsabilités ont participé à plusieurs sessions de formations et de séminaires tant à l'intérieur du Cameroun qu'à l'extérieur.

6.2 Recrutements, départs, affectations

En début d'exercice 2012, le management de l'ARSEL a procédé au recrutement de plusieurs Agents de Maîtrise et Agents d'Exécution afin de redynamiser les fonctions ancillaires au sein de l'ARSEL.

Ceux-ci ont pris leur service le 3 janvier 2012 pour certains, et le 1er février de la même année pour les autres. Ils ont par la suite été affectés dans les différentes unités.

En plus, le processus de recrutement de deux cadres notamment un Economiste de l'énergie et un Analyste financier a repris, par le Cabinet IBC chargé d'accompagner l'Agence dans ce processus. Des interviews ont été organisées à cet effet en fin d'année et seront soumises à la prochaine session du conseil d'administration de l'ARSEL.

Par ailleurs, l'ARSEL a connu un départ à la retraite et un décès au cours de l'année 2012. Monsieur BIGNOM Blaise, précédemment Directeur des Etudes a été appelé à faire valoir ses droits à la retraite tandis que Monsieur BITOTE Godefroy, précédemment Chef de Pool des Chauffeurs, est décédé à FOUMBAN au cours d'une mission de contrôle des ouvrages de AES-SONEL.

7. AFFAIRES GENERALES

7.1 Manuel des procédures administratives financières et comptables

La formalisation des procédures administratives, financières et comptables, longtemps en application restreinte, sans partage et appropriation par tous, a fait l'objet du projet d'élaboration de la 1^{ère} édition du Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptables de l'ARSEL. Compte tenu de l'évolution des activités de l'ARSEL en quantité et en qualité, plusieurs procédures et sous- procédures sont rendues obsolètes et nécessitent une révision partielle ou totale suivant le cas.

En effet, au-delà de l'usure du temps, il est apparu indispensable pour l'ARSEL de mettre en exergue certains aspects des procédures devant régir la gestion et le traitement des dossiers.

Cette action s'inscrit dans la dynamique de numérisation des processus entamée à l'ARSEL. Cette dynamique concerne aussi bien les procédures administratives que les procédures techniques existantes écrites ou non.

Structure du nouveau manuel de procédures

Le manuel de procédures se présente sous la forme d'un classeur rassemblant des procédures regroupées en catégories.

Cette présentation permet :

- en permanence une actualisation partielle, par procédures ou sous- procédures ;
- en désolidarisant les procédures et sous procédures, il est possible de sélectionner les informations à communiquer en fonction de l'utilisateur.

En outre, il comporte huit (8) parties, 31 procédures, 155 sous procédures, 336 pages.

Procédures complétées

- gestion des missions: ajustement des jours et frais de mission;
- procédures de traitement salarial : mise en place d'un comité chargé du traitement de la paie et d'un chronogramme de traitement de la paie ;
- gestion budgétaire: traçabilité de la chaîne budgétisation- dépenses- paiement;
- procédures fiscales: suivi du dossier fiscal par le service de la comptabilité et des régularisations annuelles ;
- entretien automobile ;
- déclaration d'un accident ;
- mise à disposition du matériel consommable.

Procédures ajoutées

- évaluation du personnel ;
- procédures d'avancement ;

- gestion des projets initiés par l'ARSEL ;
- contrôle de gestion ;
- demande d'audience ;
- mise à disposition du matériel consommable ;
- gestion du parking.

La maîtrise de la procédure constitue un enjeu très important pour l'ARSEL et pour les services du Ministère des Finances détachés à l'ARSEL. Il convient de prouver par cette voie que la rigueur dans les contrôles s'accompagne d'un souci permanent d'une meilleure information, dans l'optique de réduire autant que faire se peut les délais de traitement des dossiers.

Il s'agit de garantir non seulement le respect des textes réglementaires mais aussi la rigueur, l'efficacité, l'efficience et l'équité dans le suivi des dossiers de l'Agence.

7.2 Gestion du matériel

Des conventions signées auparavant avec les prestataires de service ci-après pour faciliter la gestion du matériel se sont poursuivies :

- Advanced Engineering pour l'entretien du parc informatique ;
- Société Angel, pour la maintenance des photocopieurs, et FAX, les aspirateurs et les téléviseurs ;
- Société TRADEX pour le suivi d'entretien courant (vidanges, graissage, etc.) de la flotte automobile de l'ARSEL ;
- Les cabinets GENEX et ETEC pour l'expertise automobile (sans contrats) ;

7.3 Gestion du budget

La gestion du budget 2012 de l'ARSEL a été marqué par le déblocage tardif de la redevance de régulation attendue de AES-SONEL et l'irrégularité des subventions venant du Ministère de l'Energie et de l'Eau, et du Ministère des Finances.

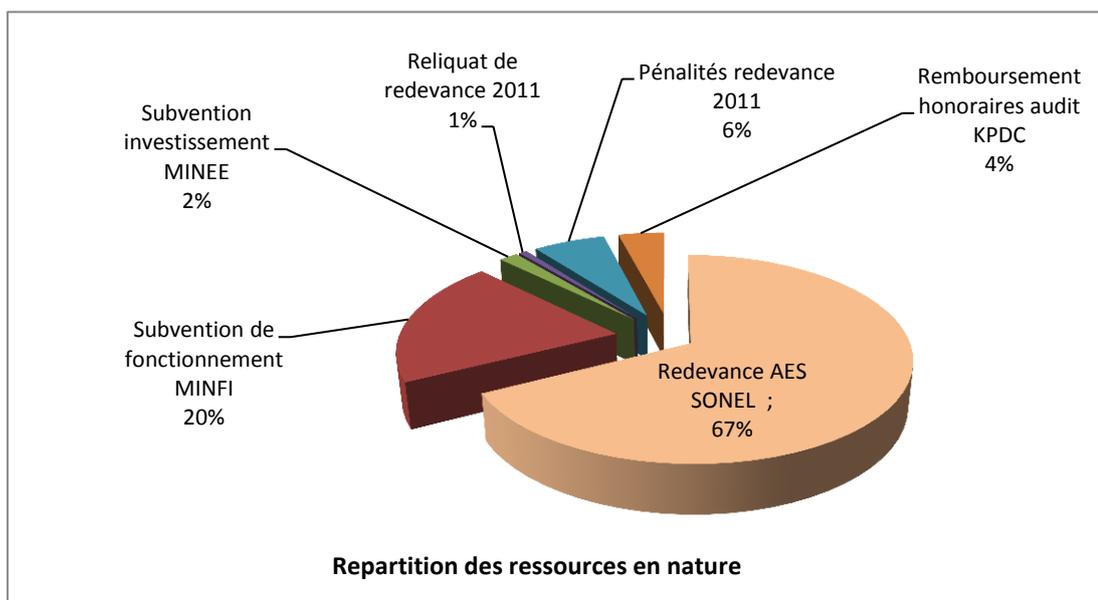
Les Ressources

Les ressources 2012 de l'ARSEL étaient constituées :

- de la moitié de la redevance reversée par AES SONEL 1.018.629.023 F CFA (soit 0,5% de son chiffre d'affaires annuel HT) ;
- de la subvention de fonctionnement prévue et octroyée par le Ministère des Finances qui s'élève à trois cent millions (300 000 000) FCFA ;
- de la subvention d'investissement, octroyée par le Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE), qui s'élève à vingt-cinq millions FCFA (25 000 000) ;
- d'un reliquat de redevance de 2011 dont le montant est de FCFA 10 740 977 ;
- des frais de contrats de production, qui, n'ont pas été recouverts;

- des pénalités pour paiement tardif de la redevance de 2011 chiffrées à FCFA 95 000 000 ;
- du remboursement des honoraires d'audit par KPDC dont le montant est de FCFA 60 842 784.

Ceci fait un total de **1.491.370.000 FCFA** contre une prévision de 2.742.000.000 F CFA soit **54,35%** de réalisation en recette.



Le graphique ci-dessus montre que l'Agence a une forte dépendance sur les ressources provenant des Opérateurs (78% en totalité). Toute action devant améliorer les ressources de l'Agence devrait viser ceux-ci. Par conséquent, l'Agence devrait orienter ses efforts vers le déplafonnement de la redevance de régulation.

On note également une forte dépendance des ressources de l'Agence sur les Entreprises du Groupe AES Corporation (AES-SONEL, KPDC, DPDC). La création du GRT devrait accélérer l'entrée d'autres Opérateurs n'appartenant pas à ce groupe, ce qui diversifiera les sources des recettes. L'Agence devrait de ce simple fait, également orienter ses efforts vers la mise en place du GRT.

Les Engagements (dépenses)

L'exécution du budget 2012, a démarré timidement au premier trimestre à cause du retard des virements dans les comptes de l'ARSEL, de différentes ressources attendues.

Les engagements ont néanmoins continué jusqu'à la fin de l'année, malgré la tension de trésorerie qui prévalait déjà à l'Agence, du fait d'une stratégie embryonnaire de recouvrement.

Tableau d'exécution des dépenses d'investissement

Libellé	Montant prévisionnel	Montant engagé au 12 déc 2012	Taux
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	660 000 000	94 541 229	14%
CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DES	98 000 000	84 765 548	86%

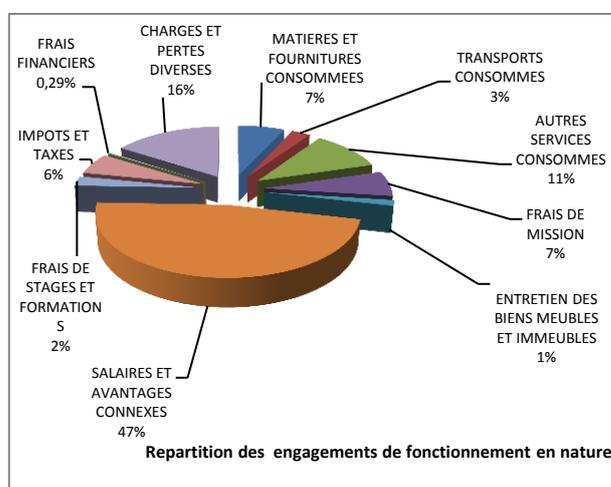
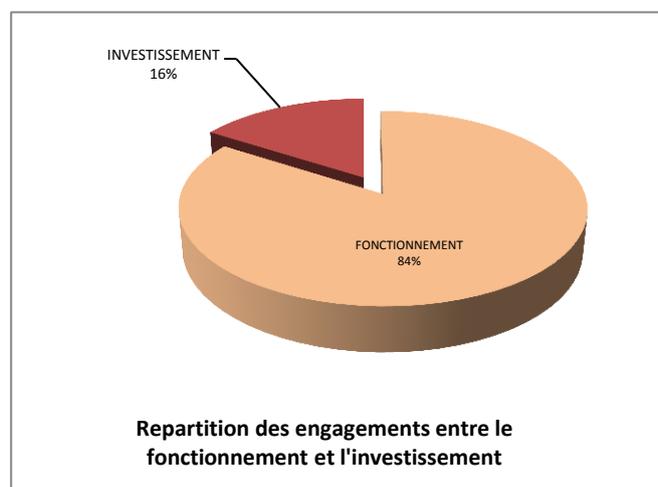
CONSTRUCTIONS			
MATERIELS	180 000 000	78 379 271	43%
TOTAL INVESTISSEMENT	938 000 000	257 689 048	27%

Les taux de réalisation est de 27%. En effet, hormis la rubrique construction qui a atteint un taux supérieur à 50%, les autres rubriques ont un taux d'exécution inférieur à 50%.

Tableau d'exécution des dépenses de fonctionnement

Libellé	Montant prévisionnel	Montant engagé au 12 déc 2012	Taux
MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES	143 995 338	92 575 006	64%
TRANSPORTS CONSOMMES	53 000 000	37 414 047	70%
AUTRES SERVICES CONSOMMES	223 673 191	146 531 133	65%
FRAIS DE MISSION	150 000 000	91 343 300	60%
ENTRETIEN DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	50 500 000	20 694 854	40%
SALAIRES ET AVANTAGES CONNEXES	683 204 662	639 462 407	93%
FRAIS DE STAGES ET FORMATIONS	53 000 000	35 188 439	66%
IMPOTS ET TAXES	103 000 000	77 473 094	75%
FRAIS FINANCIERS	4000 000	3 909 917	97%
CHARGES ET PERTES DIVERSES	339 626 809	215 467 758	63%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 804 000 000	1 360 056 995	75%

Le taux d'exécution par rubrique est généralement supérieur à 50% car il s'agit pour la plupart des charges incompressibles. Le taux global d'exécution du budget en dépense est moins d'environ 50%.



Les taux d'exécution du budget en recettes et en dépenses sont tous d'environ 50% ce qui signifie que les ressources de l'Agence sont très faibles par rapport à ses missions.

Par ailleurs les salaires et autres avantages consomment la moitié des dépenses de fonctionnement, ce qui est normal en raison du caractère d'assimilation de la régulation à l'activité de services intellectuels nécessitant du personnel hautement qualifié.

Il est impératif que les ressources de l'Agence soient améliorées afin que cette dernière puisse bien réaliser ses missions. Ceci pourrait se faire par le déplafonnement de la redevance (pour augmenter les ressources) ainsi que la mise en place du GRT (pour diversifier lesdites ressources).

7.4 Assurances

L'Agence a souscrit pour le compte de son Personnel et de son patrimoine, trois (03) polices d'assurances :

- une police d'assurance maladie pour le personnel, souscrite auprès de la compagnie AXA CAMEROUN ;
- une police d'assurance automobiles pour le matériel roulant, souscrite auprès de NSIA CAMEROUN et de ALLIANZ CAMEROUN ;
- une police d'assurance globale dommages pour les bâtiments, le matériel informatique et le matériel de bureau souscrite auprès de NSIA CAMEROUN.

Suivi de l'exécution des différentes polices d'assurances

1. Assurance maladie du Personnel

Outre l'assurance couvrant les soins au Cameroun uniquement et celle couvrant les soins au Cameroun et à l'étranger, afin de compléter la couverture médicale de son Personnel, les garanties suivantes ont été souscrites au cours de l'exercice 2012 :

- l'individuelle-accident qui couvre les accidents survenus au cours de la vie aussi bien professionnelle que privée ;
- les frais funéraires qui garantissent le remboursement des frais engagés lors des obsèques d'un employé ;
- le complément d'avis médical.

L'exécution de ladite police s'est faite sans problèmes majeurs du fait du remboursement régulier des frais médicaux, de la délivrance des bons de prise en charge et des bons de commandes, ainsi que les frais d'hospitalisation.

L'individuelle-accident n'a pas connu de sinistres. La garantie des frais funéraires a été activée avec le décès du collègue BITOTE Godefroy ; l'instruction de ce sinistre est en cours et son règlement attendu. Le complément d'avis médical se fait sous le contrôle de AXA CAMEROUN.

Il convient néanmoins de signaler le non-respect du caractère synallagmatique du contrat d'assurance par l'ARSEL qui n'a payé la prime qu'à l'échéance du contrat.

2. Assurance automobiles

L'exécution de la police d'assurance automobile a connu un seul sinistre dont le règlement est attendu ; il s'agit du véhicule du Directeur Général, endommagé en position de stationnement devant l'Agence par une usagère de la route roulant à gauche ; la déclaration a été faite, le devis de réparation et le procès-verbal de constat déposé auprès de l'assureur NSIA CAMEROUN.

3. La police globale dommages

Cette police n'a pas connu de sinistre au cours de l'année 2012 ; néanmoins, le sinistre de 2009 dont le dossier est en instance au service du recouvrement n'a pas toujours été réglé par COLINA ASSURANCES.

7.5 Activités sociales

MUPARSEL

Tout comme les années précédentes, les activités de la Mutuelle des Personnels de l'Agence de Régulation du Secteur étaient centrées sur (03) trois points, à savoir :

- le suivi de la complémentaire retraite des mutualistes auprès de la compagnie d'assurance ACTIVA vie;
- le suivi et le remboursement de la prise en charge par la mutuelle du complément à la police d'assurance maladie.
- la prise en charge des événements marquant la vie des membres. Cette année, la mutuelle a enregistré (02) deux mariages parmi ses membres. Ceux des sieurs BEGOU MENIE Jean Didier et de NDZANA LEMA.

Par ailleurs, la mutuelle a connu (08) huit nouvelles adhésions au cours de l'année 2012.

Le président de la mutuelle s'est aussi illustré dans les activités sportives notamment l'organisation des marches sportives.

AFARSEL

En dehors de l'organisation de la célébration de la journée internationale de la femme, l'Association des Femmes de l'Agence de régulation du secteur de l'Electricité n'a organisé aucune autre activité.

X. VISION DU REGULATEUR SUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

La fin d'exercice 2012 donne l'occasion au management de l'ARSEL de recentrer la vision régulatoire de l'année 2013. Il apparaît utile de s'interroger sur la visibilité du secteur de l'électricité, notamment sur l'offre, les tarifs, la gestion des flux, la qualité de service, la garantie du service public, les performances des outils de production et de transport, la préservation du patrimoine, la satisfaction de la desserte, l'ouverture à la concurrence, la segmentation du secteur, le déploiement géographique national et sous régional, la planification, la régulation de ce secteur au cœur de l'économie.

Pour adresser ces multiples préoccupations, certains préalables doivent être rappelés :

1. la séparation verticale des segments concurrentiels (production et distribution) ;
2. la création d'une autorité indépendante de gestion des flux électriques ;
3. la création des marchés électriques (national et sous-régional) en temps réel, couplés avec des mécanismes concurrentiels d'allocation des contraintes physiques de transport ;
4. la fixation des règles de jeu d'accès des tiers aux réseaux, d'allocation efficace des capacités de transport entre usagers, de signalisation de localisation et de connexion des nouvelles unités de production ;
5. l'identification et la séparation des coûts de la fourniture électrique (coût des réseaux, coût de l'énergie, coût des services associés) ;
6. l'autonomie financière et l'autorité du régulateur, notamment par l'appropriation des techniques et outils de surveillance adaptés à ses missions ;
7. les mécanismes d'évaluation à mi-parcours pour réajuster les réformes initiales ;
8. la cohérence des décisions et actions des acteurs du secteur.

Des axes d'assainissement du secteur de l'électricité sont dès lors à activer comme suit :

Sur le plan institutionnel et structurel

- i. clarifier les rôles des acteurs, notamment ceux de la chaîne de régulation (Agence de régulation, Autorité de la concurrence, Ministères de tutelle, Tribunaux) ;

- ii. encourager et faciliter l'entrée règlementée des producteurs indépendants par l'élimination des conflits de compétence entre les acteurs institutionnels et par des incitations fiscales et financières ;
- iii. faire suivre par l'ARSEL et conformément aux textes, l'application des politiques, des plans et des programmes conçus, planifiés et publiés (lois, décrets, PDSE 2035, PDER, etc.) ;
- iv. concevoir, planifier et promouvoir un mix énergétique dans le secteur en application des dispositions de la loi en matière des énergies renouvelables ;
- v. identifier et cartographier l'ensemble des sites de production et leur appliquer les textes en matière d'appel d'offres, afin de permettre la compétition des promoteurs en vue de leurs développements, de sorte à éviter la généralisation des « lettres d'intention » et des « memoranda of understanding », qui échappent à tout cadre légal ;
- vi. concevoir, planifier et promouvoir l'efficacité énergétique (compteurs intelligents « prépayé »/GSM, lampes basse consommation, installations intérieures améliorées, cos phi des équipements optimisés, etc.), d'une part, et de l'incitation des grands comptes à s'effacer pour optimiser les flux dans les réseaux interconnectés, d'autre part, en application des dispositions de la loi ;
- vii. appliquer une politique tarifaire sociale et économiquement attractive, accompagnée de la promotion et du renforcement des capacités méthodologiques et humaines de planification, de surveillance et de sanction des institutions de supervision (MINEE, ARSEL) sur : i) la chaîne industrielle de l'électricité, ii) la planification/programmation des investissements, iii) les expertises/métiers de l'électricité, iv) le marché national et sous régional de l'électricité, v) la compétitivité et le service public ;
- viii. assurer la segmentation du portefeuille des opérateurs intégrés à l'instar d'AES-SONEL, en entités concurrentielles dans les domaines de la production, de la distribution et de la commercialisation, en réservant le transport du signal électrique au monopole naturel de l'Etat notamment par la mise en place d'un GRT, ainsi que la mise en place et la gestion d'une bourse de l'électricité ;
- ix. formuler dans les contrats de concession avec les opérateurs et les règlements de service subséquents, la possibilité pour les usagers de recourir aux instruments et

- équipements de comptage intelligents, voire de manière contradictoire, à condition de se conformer aux dispositions en vigueur en matière de métrologie légale ;
- x. vulgariser l'usage des TIC et encourager la recherche-développement dans les universités et grandes écoles pour moderniser les outils et méthodes du secteur.

5.1. Pour améliorer les relations entre les opérateurs et l'Etat

- i. réviser et renégocier les termes des contrats d'AES-SONEL sur la base d'un audit ou d'un bilan à mi-parcours de la concession, notamment par la clarification des clauses et des rôles afférents à la fourniture des données, à l'accessibilité à la documentation, aux systèmes d'information et de mesurage, aux incitations et sanctions, au respect de l'obligation de service public, à la lutte contre les abus de position dominante et les pratiques de trust ;
- ii. peaufiner le dispositif amenant les deux parties à respecter leurs engagements contractuels et recourir le cas échéant, à l'application stricte des sanctions prévues ;
- iii. renforcer l'autorité et les capacités de contrôle et de sanction du régulateur, notamment dans les cas de manipulation des données et de contournement des décisions de régulation, en précisant les conditions d'expression de l'Etat comme Etat souverain, d'une part, et Etat coactionnaire, autorité concédante et partenaire des opérateurs tels que AES-SONEL, assujettis aux décisions du régulateur, d'autre part ;
- iv. les opérateurs doivent améliorer la transparence de leur rapports et bilans, et renforcer leurs communications envers le Gouvernement, le régulateur et le public, notamment dans les cas de développement de l'outil concédé ou de manquement aux services dus ;
- v. AES-SONEL doit procéder à une réorganisation interne des services d'intervention technique sur le terrain pour plus d'efficacité dans la réponse aux consommateurs, la préservation des biens concédés, l'optimisation du rendement des équipements exploités et pour une meilleure qualité du service ;

5.3. Pour améliorer l'opérationnalité du régulateur

Sur le plan du managérial stratégique

- i. renforcer les capacités de l'Agence devant lui permettre de concevoir une stratégie d'information, d'étude et de documentation judicieuse et efficace en vue d'anticiper les tendances et de traquer les données réelles de régulation ainsi que leurs conséquences (effets et impacts) ;
- ii. doter l'ARSEL des moyens d'activer les synergies entre les acteurs du secteur de l'électricité, en vue d'impulser son élan et d'établir le Cameroun en hub des autoroutes d'électricité entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique australe ;
- iii. peaufiner la structure et renforcer les capacités de l'ARSEL de façon à adresser l'ensemble des segments de la régulation (études, suivi/contrôle des régimes, analyses financières et comptables, contrôles économiques, surveillance de la concurrence et de la compétitivité, recherche-développement et renforcement des capacités, assistance et appui aux promoteurs du secteur, etc.) ;
- iv. réaliser l'étude de mise en place des services déconcentrés de l'ARSEL, en vue de rapprocher le régulateur des usagers, à défaut d'organiser opportunément ces derniers pour qu'ils alimentent en temps réel le Régulateur en données nécessaires ;
- v. finaliser et appliquer les manuels des procédures ;
- vi. nouer les partenariats institutionnels nécessaires en vue de placer l'ARSEL au centre des procédures de facilitation administratives et fiscales de l'ensemble des acteurs de son secteur (envisager au besoin un guichet unique du secteur de l'électricité et simplifier systématiquement les procédures) ;

Des ressources humaines

- i. renforcer les capacités des ressources humaines par la formation et le recrutement des cadres ;
- ii. établir des plateformes de collaboration et de coopération avec les départements ministériels et institutions chargés de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi, en vue de constituer et de mettre à niveau une masse critique de professionnels et d'usagers avertis, susceptibles de mieux internaliser les réformes qu'appelle le secteur de l'électricité ;
- iii. organiser des séminaires avec les magistrats et autres professionnels de la justice, les journalistes et communicateurs, les associations de consommateurs en vue de disséminer les textes du secteur de l'électricité ;

- iv. soutenir la recherche-développement universitaire en vue de disposer d'études et modèles universitaires évolués, susceptibles d'enrichir la régulation ;

Des ressources financières et matérielles

- i. accroître les capacités budgétaires et financières de l'ARSEL, les rendre pérennes à l'instar de l'ART et la CSPH, pour lui donner les moyens de vérifier et d'induire le développement du secteur (i.e.: imaginer une quote-part sur les prélèvements à l'import de chaque matériel ou fourniture électrique) ;
- ii. donner à l'ARSEL les moyens de se moderniser et d'acquérir des outils de régulation ;
- iii. renforcer les capacités matérielles, y compris immobilières du régulateur ;
- iv. se doter d'un guichet de subvention et d'appui aux énergies renouvelables et aux unités de production décentralisées d'électricité ;

De l'environnement institutionnel

- i. Renforcer l'autorité du régulateur vis-à-vis des opérateurs et des autres acteurs institutionnels ou non ;
- ii. mettre en place un cadre de régulation propice au développement durable ;
- iii. renforcer les capacités des associations des consommateurs ;
- iv. renforcer le cadre juridique en vue de promouvoir la concurrence et l'accès de nouveaux opérateurs dans les différents segments de la chaîne des valeurs du secteur.

De ce qui précède, il découle qu'il y a tout lieu d'avoir foi en l'avenir du secteur de l'électricité au Cameroun. Les insuffisances décelées lors de la décennie écoulée quant à la réforme dudit secteur relèvent plus de la méconnaissance des règles de l'art et de la naïveté des parties, que de l'insuffisance des moyens, lesquels devraient être mieux réorganisés et réaffectés.

La place importante des collectivités territoriales dans la mutation culturelle nécessaire au boom de l'électricité mérite d'être signalée. Les établissements humains constituent des gisements de production d'énergie, et partant d'électricité communautaire, à travers la biomasse agricole et forestière, les plantes aquatiques nocives (jacinthe d'eau), le biogaz des fosses septiques collectives (hôpitaux, garnisons, internats scolaires, cités universitaires, prisons, etc.), les déchets et émanations des stations d'épuration, etc.

L'ARSEL s'engage à faire de l'électricité la locomotive de l'émergence économique du Cameroun, bien avant l'agriculture qui en a besoin pour transformer et conserver ses produits, de

façon à atteindre les masses critiques nécessaires à l'agro-industrie. L'électricité est en soi un facteur essentiel de production et constitue une ressource de rente, dont le Cameroun pourrait judicieusement tirer parti dans la sous-région en raison de sa capacité à en maîtriser les prix.

De cet angle de vue, la volonté politique des pouvoirs publics quant à vitaliser et moderniser l'industrie de l'électricité reste le socle du développement de ce secteur, de par la conjonction des atouts susvisés.

XI. CONCLUSION

L'année 2012 a présenté beaucoup de défis au secteur de l'électricité et l'Agence a été à la hauteur de chacun de ces défis notamment dans les domaines relevant de ses missions.

La mise en place de la nouvelle démarche tarifaire basée sur le contrôle de revenus n'a pas eu d'effet de hausse de tarif sur les consommateurs à très faible revenus, ce qui a été accompagné par une bonne campagne d'information du public, garantissant la paix sociale malgré la hausse qu'a connue une bonne partie des abonnés.

D'autre part, l'Agence avec l'assistance technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a pu conduire avec succès, une enquête auprès de 10.000 abonnés du service public d'électricité. Les résultats de cette enquête dont l'objectif est d'évaluer le niveau de satisfaction services commerciales et technique de l'opérateur, sont opposables au concessionnaire.

Au regard des préparatifs entamés, pour la relecture du contrat de concession du service public d'électricité, on peut projeter que cette relecture devrait également se poursuivre avec succès.

ANNEXE